

Oeuvrer ensemble pour un développement durable

L' EXPÉRIENCE DE L'OCDE



© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Œuvrer ensemble en faveur du développement durable

L'EXPÉRIENCE DE L'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Also available in English under the title:

Working Together Towards Sustainable Development

THE OECD EXPERIENCE

© OCDE 2002

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, ou CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

PRÉFACE

En 1987, la Commission mondiale sur le développement durable a déclaré : « Notre avenir sur la planète dépend du développement durable. Il dépend de notre volonté et de notre capacité de consacrer notre intelligence, notre ingéniosité, notre adaptabilité – et notre énergie – à notre avenir commun. Ce choix nous appartient. »

L'OCDE a tout à la fois la volonté et la capacité de contribuer à cette entreprise. En mai 2001, lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, les ministres des Finances et de l'Environnement ont pris l'engagement d'orienter la mondialisation au profit de tous, de veiller à ce que les plus démunis ne soient pas laissés à l'écart et de protéger le patrimoine écologique mondial. Ils ont reconnu que les pays de l'OCDE ont une responsabilité particulière à assumer, pour des raisons historiques et en raison de leur poids dans l'économie et l'écologie de la planète, en montrant la voie du développement durable à l'échelle mondiale.

Les engagements souscrits plus tôt cette année, à Doha et à Monterrey, d'améliorer l'accès aux marchés des pays de l'OCDE et d'accroître les investissements en provenance de ces derniers constituent d'importants pas en avant. Mais il ne faudrait pas croire que cela suffira pour atténuer la pauvreté ou renforcer la capacité des pays en développement d'implanter des politiques de développement durable. Le problème est bien plus vaste, et je suis convaincu que l'OCDE, organisation réellement multidisciplinaire, est particulièrement bien armée pour aider les pays à élaborer des politiques et des instruments appropriés afin de relever le défi du développement durable.

Ce rapport de l'OCDE montre que depuis la Conférence de Rio, il y a une décennie, les pays de l'OCDE s'emploient à instaurer le développement durable. Ils ont accompli des progrès très prometteurs dans certains domaines. Mais si les idées et les recommandations abondent, la mise en œuvre a manifestement pris du retard dans nombre de secteurs. Seuls des partenariats plus étroits entre pays de l'OCDE et pays non membres permettront d'aller au cœur du problème. Telle est la tâche qui attend le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.

L'OCDE reste pleinement engagée sur cet objectif, non seulement par ses activités de suivi et de soutien de ses Membres dans la mise en œuvre de politiques de développement durable, mais aussi par sa contribution à de nouveaux partenariats dans le monde qui offrent les plus grandes chances de faire du développement durable une réalité pour tous.



Donald Johnston
Secrétaire général de l'OCDE

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	7
1. Introduction	13
2. Les pays de l'OCDE et le développement durable : avancées et défis	15
L'accumulation de diverses formes de capital a contribué à la croissance économique dans les pays de l'OCDE, mais le capital naturel s'est réduit.....	15
Les pays de l'OCDE ont connu dans les années 90 une élévation de leurs niveaux de vie matérielle, qui a été favorisée par une libéralisation accrue des échanges et de l'investissement	17
La croissance économique a permis une amélioration de la qualité de vie de la plupart des citoyens des pays de l'OCDE, mais pas de tous.....	22
Les pays de l'OCDE continuent d'exercer des pressions sur l'environnement malgré certaines avancées dans le découplage entre la pollution et l'utilisation de ressources et la croissance économique	26
Les pays de l'OCDE réalisent certains progrès sur la voie de l'amélioration de la gouvernance à l'appui du développement durable	41
3. Surmonter les obstacles au développement durable	47
Faire en sorte que les marchés œuvrent en faveur du développement durable	48
Renforcer le processus de décision en faveur du développement durable.....	57
Encourager le développement durable grâce à la science et à la technologie	60
Surmonter les obstacles à la réforme des politiques.....	61
4. Renforcer les partenariats au service du développement durable dans un monde interdépendant	65
Le développement durable, un objectif commun pour les pays développés et en développement.....	65
L'accès au marché s'améliore mais des obstacles majeurs subsistent.....	67
La capacité de tirer parti de la mondialisation doit être renforcée	70
L'APD reste primordiale pour l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale	72
Notes	77
Annexe I. Activités de l'OCDE à l'appui du développement durable	79
Annexe II. Objectifs du millénaire pour le développement.....	85
Remerciements	89
Sigles et abréviations	91
Bibliographie	93
Encadrés	
2.1. Le programme mexicain de définition des droits fonciers.....	16
2.2. Substances chimiques dans l'environnement.....	36
3.1. Réforme fiscale écologique : l'exemple de l'Allemagne	49
3.2. Les systèmes de tarification de l'eau se diffusent dans les pays Membres de l'OCDE.....	51
3.3. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales visent à maximiser les retombées de l'investissement direct étranger.....	55

3.4.	Pour des modes de consommation durables.....	56
3.5.	Approches institutionnelles holistiques en faveur du développement durable : l'expérience du Royaume-Uni	58
3.6.	Institutions nationales chargées de suivre les progrès sur la voie du développement durable : l'expérience du Canada.....	59
4.1.	Adaptation au changement climatique et politique de développement – Quelles synergies ?	67
4.2.	Renforcer les capacités d'échange.....	70
4.3.	Soutenir la diffusion des technologies : enseignements de l'expérience.....	75
A1.	Les indicateurs du développement durable et leur utilisation dans les examens par les pairs de l'OCDE	81
A2.	Lignes directrices du CAD sur les stratégies de développement durable	82

Figures

2.1.	Évolution du produit intérieur brut, pays de l'OCDE, 1970-2000	17
2.2.	Produit intérieur brut par habitant en 2000.....	18
2.3.	Évolution du rapport des échanges et de l'investissement direct étranger au produit intérieur brut, 1990-2000	19
2.4.	Échanges des pays de l'OCDE par région, 1990 et 2000.....	20
2.5.	Évolution du rapport des échanges et de l'investissement direct étranger au produit intérieur brut, 1990-2000	21
2.6.	Total des sorties d'IDE des pays de l'OCDE à destination de certains secteurs	21
2.7.	Taux de croissance démographique dans certains pays de l'OCDE, 1990-2000.....	23
2.8.	Évolution démographique observée et prévue dans les pays Membres de l'OCDE et les pays non membres, 1990-2020.....	24
2.9.	Taux de dépendance des personnes âgées dans certains groupes de pays de l'OCDE, évolution et projection jusqu'en 2030.....	24
2.10.	Espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance dans les pays de l'OCDE, 1990 et 1998.....	25
2.11.	Niveau de la population par groupe d'âge dans les pays de l'OCDE, 1999.....	27
2.12.	Pourcentage de la population à revenu faible dans certains pays de l'OCDE, évolution entre les milieux des années 80 et 90	28
2.13.	Évolution des émissions de CO ₂ , de NO _x et de SO _x , des approvisionnements totaux en énergie primaire et du trafic routier par rapport au PIB (total OCDE).....	29
2.14a.	Variation des émissions totales d'oxydes d'azote depuis 1990 dans les pays de l'OCDE	30
2.14b.	Variation des émissions totales d'oxydes de soufre depuis 1990 dans les pays de l'OCDE.....	31
2.15.	Évolution récente et prévue de la superficie forestière par type de forêt dans les pays de l'OCDE, 1995-2020.....	32
2.16.	Prélèvements bruts d'eau douce dans les pays de l'OCDE, fin des années 90	33
2.17.	Production des déchets municipaux dans les pays de l'OCDE, fin des années 90.....	35
2.18.	Émissions de dioxyde de carbone dans les pays de l'OCDE	37
2.19.	Part des pays de l'OCDE dans les émissions mondiales de CO ₂ , 1980 et 1999	38
2.20.	Évolutions passées et prévues de la production halieutique mondiale par région et type de production, 1980-2020	39
2.21.	Zones protégées.....	40
2.22.	Bilan azoté de l'agriculture dans les pays de l'OCDE	41
2.23.	Décennie d'entrée en vigueur de la première législation garantissant l'accès à l'information dans les pays de l'OCDE.....	44
3.1.	Recettes provenant des taxes liées à l'environnement en pourcentage du PIB	50
4.1.	Indices du revenu par habitant et des apports d'APD par habitant dans les pays de l'OCDE.....	73

Tableaux

2.1.	Échanges des pays de l'OCDE par pays partenaire, 2000	20
3.1.	Évolution dans les niveaux des aides dans les pays de l'OCDE.....	52

RÉSUMÉ

Le développement durable : défis et opportunités

Depuis la Conférence de Rio, des progrès ont été accomplis...

Depuis le Sommet de la Terre à Rio, en 1992, les pays de l'OCDE ont réalisé des avancées vers le développement durable. La plupart d'entre eux ont enregistré une croissance économique stable et amélioré les conditions sociales tout en atténuant un certain nombre de pressions sur l'environnement. Un meilleur équilibre entre ces trois dimensions est l'essence même du développement durable. Les pays de l'OCDE ont également appuyé les progrès vers le développement durable par delà leurs frontières, notamment en prenant des initiatives pour résoudre des problèmes d'environnement mondiaux et en réduisant les obstacles aux flux d'échanges et d'investissements.

... mais il est possible d'aller plus loin

Néanmoins, nombre de problèmes urgents subsistent. Une action renforcée est requise dès maintenant pour s'y attaquer, sinon ils risquent de devenir encore plus difficiles à résoudre. Dans les pays de l'OCDE, il faut notamment mettre en place des politiques appropriées pour combattre la menace du changement climatique, mieux gérer les pêcheries et les ressources hydrauliques, et protéger plus efficacement les écosystèmes et la biodiversité. Ces actions aboutiraient à un découplage plus marqué des pressions sur l'environnement et de la croissance économique en corrigeant les schémas de consommation et de production inviabilisés. Une intégration plus étroite des dimensions sociale, économique et écologique du développement durable dans l'élaboration des politiques s'avère également indispensable. Les initiatives nécessaires ont été pour la plupart définies, mais il s'agit maintenant de les mettre en œuvre.

Les pays de l'OCDE sont résolus à montrer l'exemple.

Les pays de l'OCDE reconnaissent qu'ils ont une responsabilité particulière à assumer en montrant la voie du développement durable en raison de leur impact sur l'économie mondiale et sur l'environnement. Mais le développement durable exige une coopération et un partenariat entre les pays de l'OCDE, les économies en transition et les pays en développement. A cet effet, il faut intensifier les efforts bilatéraux et multilatéraux.

L'éradication de la pauvreté demeure une tâche primordiale...

Il n'y aura pas de développement durable si l'on ne réduit pas la pauvreté et les maladies. Un cinquième de la population mondiale survit avec moins d'un dollar par jour, et des millions de personnes souffrent de faim chronique. Dans beaucoup de pays, le VIH/SIDA est en train de saper les fondements mêmes de la société. De surcroît, les conflits internationaux et les guerres civiles compromettent les chances des individus de sortir de la pauvreté, en les plongeant dans un cercle vicieux où la pauvreté attise des conflits violents, et inversement. Le changement climatique, les pertes de biodiversité, la déforestation, la pénurie d'eau et la surpêche sont autant de problèmes qui exigent une action immédiate. Des conventions et accords environnementaux internationaux ont été mis sur pied pour résoudre nombre de ces questions, mais la mise en œuvre pose maintes difficultés.

... et une action s'impose en vue de résoudre les problèmes écologiques mondiaux.

Les pays de l'OCDE contribuent à l'éradication de la pauvreté dans le monde

Des objectifs ambitieux ont été adoptés pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

La plupart des pays sont convenus d'un ensemble d'objectifs ambitieux pour la réduction de la pauvreté et le développement durable dans le contexte des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire. La réalisation des objectifs fixés pour 2015 – il est prévu notamment de réduire l'extrême pauvreté de moitié et d'éliminer la faim – constitue un défi majeur pour tous les pays. La plupart des pays de l'OCDE ont décidé de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement. Même si la plupart d'entre eux sont bien en deçà de ce chiffre, la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey témoigne d'une volonté nouvelle d'intensifier les efforts d'aide.

La libéralisation accrue des échanges et des investissements peut jouer un rôle,...

La libéralisation plus poussée des échanges et des investissements est également cruciale, et elle a soutenu la croissance économique dans les pays de l'OCDE tout en profitant à un certain nombre de pays non membres. Son importance pour le développement durable ne saurait être sous-estimée, mais le processus doit s'accompagner de politiques nationales appropriées pour que les retombées sociales et environnementales s'ajoutent à la croissance économique.

... en particulier en élargissant l'accès aux marchés pour les pays en marge de la mondialisation.

Toutefois, quelques-uns des pays les plus pauvres ont été laissés en arrière. Leurs capacités insuffisantes les ont empêchés dans une certaine mesure de tirer profit de ces perspectives, mais il faut aussi incriminer la persistance de barrières aux échanges dans les pays de l'OCDE. Les gains que les pays en développement retireraient d'un accès sans restriction aux marchés des pays de l'OCDE pour les textiles et les vêtements, les autres biens manufacturés et les produits agricoles pourraient totaliser 43 milliards de dollars par an. La réduction progressive de ces obstacles commerciaux serait aussi susceptible d'accroître le bien-être des citoyens des pays de l'OCDE en abaissant les prix à la consommation, en améliorant l'allocation des ressources et, dans certains cas, en atténuant les pressions sur l'environnement. Les efforts en vue de supprimer les distorsions des échanges sont intensifiés dans le contexte du Programme de Doha pour le développement établi par l'OMC. D'autres initiatives, conçues spécialement pour ouvrir davantage les marchés aux produits des pays les moins avancés, sont de nature à compléter ce processus.

En dépit de la croissance économique, des problèmes sociaux et écologiques urgents subsistent dans les pays de l'OCDE

La croissance économique a amélioré nombre de paramètres sociaux, mais les disparités persistent,...

Des problèmes subsistent également dans les pays de l'OCDE, en dépit de la croissance économique soutenue enregistrée au cours de la décennie écoulée. Cette expansion a induit une amélioration de la qualité de vie pour la plupart des citoyens dans ces pays, mais tous n'en ont pas bénéficié. Alors que l'éducation et la cohésion sociale sont fondamentales pour le développement durable, le chômage, l'exclusion sociale et les difficultés d'accès à l'éducation se sont aggravés dans quelques pays Membres. Partout, le vieillissement rapide des populations met à rude épreuve les régimes de retraite, avec d'importantes conséquences pour l'équité intergénérationnelle.

Les activités économiques dans les pays de l'OCDE continuent de faire peser des contraintes sur l'environnement. Il y a eu un certain découplage entre les pressions écologiques et la croissance économique, avec notamment des avancées significatives dans la réduction des émissions de certains polluants de l'air et de l'eau, surtout à partir de sources ponctuelles, et dans la gestion de diverses ressources renouvelables. Ainsi, les pays de l'OCDE ont pratiquement éliminé les émissions de plomb dues à l'essence et de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone, et ils ont accru la superficie et le volume des forêts.

... et les politiques visant les problèmes d'environnement doivent être mieux appliquées.

Mais il est possible de faire davantage. Sur le plan mondial, le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles demeurent les plus grands défis. Dans les pays de l'OCDE, les polluants atmosphériques urbains émanant de l'énergie et des transports dépassent encore les normes sanitaires nationales dans quelques régions, tandis que la pollution imputable à l'agriculture et à d'autres sources altère la qualité des eaux et des sols. Les produits chimiques persistants et toxiques sont plus répandus dans l'environnement en raison de leur utilisation accrue et de leur tendance à s'accumuler. Bien que les déchets soient de plus en plus recyclés, leur volume continue de croître.

Les obstacles à la réforme des politiques sont surmontables

On a bien défini un certain nombre de politiques ou d'actions efficaces par rapport à leur coût, mais il subsiste des obstacles à une mise en œuvre efficace. Pour avancer dans la voie du développement durable, il faut :

Des solutions rentables existent, mais leur application se heurte à des obstacles majeurs

- Réformer les processus gouvernementaux de décision pour permettre une approche plus intégrée du développement durable, avec notamment de meilleurs mécanismes d'interaction avec la société civile.
- Utiliser plus largement les instruments économiques, associés efficacement aux réglementations, pour inciter les producteurs et les consommateurs à prendre en compte intégralement les coûts des pressions environnementales ou sociales.
- Exploiter la science et la technologie au profit du développement durable, notamment par un plus large recours aux mesures technologiques pour faciliter le découplage entre les pressions sur l'environnement et la croissance économique.
- Veiller à ce que les politiques des échanges, de l'investissement, de l'environnement et des affaires sociales soient cohérentes et se renforcent mutuellement, et assurer l'ouverture des marchés mondiaux pour un plus large partage des bienfaits de la mondialisation et du progrès technologique.
- Mettre en œuvre les réformes à un rythme et selon des modalités permettant une adaptation adéquate à d'éventuelles répercussions sociales négatives.

Ces obstacles peuvent être surmontés par des actions correctrices contre les répercussions sociales négatives,...

Les pays de l'OCDE recourent de plus en plus aux instruments économiques pour s'attaquer aux externalités environnementales, notamment en faisant davantage appel aux écotaxes et aux permis négociables. Cependant, les exonérations des taxes d'environnement peuvent être substantielles, et elles sont souvent accordées aux industries les plus polluantes et les plus gourmandes en énergie, ce qui réduit l'efficacité de cet instrument. De surcroît, la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement traîne en longueur, en particulier dans certains secteurs. Elle se heurte à des résistances suscitées par la crainte d'une érosion de la compétitivité dans les secteurs touchés ou de coûts trop élevés en termes d'emploi ou de revenu. L'absence d'informations sur les effets complets des

... par une action coordonnée,...

... par le développement et la diffusion d'une science et d'une technologie appropriées...

programmes de soutien et des politiques de taxation contribue à entraver la réforme. Pour répondre à ces préoccupations, il faut prendre des initiatives (notamment des programmes de recyclage, d'éducation permanente ou d'ajustement) ou coordonner l'action internationale (par exemple pour l'application des taxes sur l'énergie ou la suppression des subventions nuisibles à l'environnement).

La science et la technologie peuvent apporter une contribution substantielle au développement durable par diverses voies : recherche de substituts aux combustibles fossiles et utilisation plus efficace de ces derniers, mise au point de médicaments d'un coût abordable pour combattre les maladies répandues, création de systèmes accessibles d'épuration de l'eau, analyse approfondie des écosystèmes... Les nouvelles technologies sont de nature à favoriser des schémas de production et de consommation plus durables, en permettant aux individus d'utiliser les ressources et l'énergie plus efficacement, de remplacer les substances et processus dangereux par d'autres exempts de risques et de gérer plus efficacement les déchets. Mais des efforts plus énergiques sont nécessaires pour combler les déficits d'information et supprimer les obstacles commerciaux qui limitent le développement et la diffusion de ces technologies. Il faut notamment améliorer la capacité des pouvoirs publics de faciliter et d'encourager un large débat éclairé sur les questions critiques, et de gérer le savoir scientifique dans une optique à plus long terme. Il faut aussi appliquer plus largement les nouvelles technologies et pratiques susceptibles d'améliorer les performances, tout en veillant à ce que les avancées technologiques, notamment les organismes génétiquement modifiés, n'engendrent pas de risques inacceptables pour l'environnement ou la santé.

... et par une plus grande cohérence des politiques au profit du développement durable.

Étant donné la nature pluridimensionnelle du développement durable, les pays de l'OCDE reconnaissent qu'ils doivent renforcer leurs processus de prise de décision par une intégration accrue des politiques dans les différents secteurs et ministères. Des investissements appropriés doivent être consacrés aux piliers économique, social et environnemental du développement durable : équipements et infrastructures, capital intellectuel, capital humain et capital naturel. Le suivi et la notification des progrès vers le développement durable, notamment par l'utilisation d'indicateurs, est important à cet effet, de même qu'une plus grande transparence des décisions et une participation accrue des citoyens, des entreprises et de la société civile. La plupart des pays de l'OCDE sont en train d'élaborer des processus plus efficaces de communication et de consultation.

Des partenariats mondiaux sont indispensables

Il faut intensifier les partenariats entre les pays de l'OCDE et les pays non membres.

En raison de leur importance économique grandissante, les pays non membres de l'OCDE jouent un rôle accru dans le maintien de l'intégrité des systèmes économiques, environnementaux et sociaux de la planète. Avec la mondialisation croissante de l'activité économique et des problèmes écologiques, la coopération et les partenariats sont devenus indispensables pour tracer les voies du développement durable les moins coûteuses. Cela exige une coopération non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre ceux-ci et les différents acteurs intéressés.

Il incombe principalement à chaque pays d'instaurer les conditions génératrices d'une croissance durable tout en maintenant la qualité de l'environnement et du tissu social à l'intérieur de ses frontières. Mais les pays de l'OCDE sont en mesure de soutenir fermement les pays en développement dans leurs efforts. Ils peuvent agir de concert pour réaliser des objectifs communs, mettre en place des cadres juridiques appropriés, ouvrir plus largement leurs marchés aux biens et services des pays non membres et offrir les conditions requises pour stimuler l'investissement direct étranger à l'appui du développement durable. Augmenter l'efficacité de l'APD et la porter jusqu'à un niveau approprié peut aider les pays non membres de l'OCDE à développer les capacités humaines, les institutions et les systèmes de gouvernance qui leur permettront de tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation.

Les pays de l'OCDE peuvent appuyer les pays en développement dans leurs efforts,...

Les pays de l'OCDE peuvent aussi appuyer les pays en développement dans leurs efforts vers le développement durable en favorisant un accroissement et un meilleur ciblage de la coopération technologique, des apports de savoir-faire et des ressources financières. Les pays donateurs Membres de l'OCDE devraient encourager l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les stratégies nationales de développement des pays en développement.

... notamment en offrant des cadres appropriés pour les flux financiers privés et en augmentant le niveau et l'efficacité de l'APD.

Le cadre international visant à encourager d'autres formes de financement – notamment l'investissement direct étranger (IDE), les flux d'investissements de portefeuille et l'aide financière des institutions de financement internationales – est en voie de création, de même que les mécanismes qui favorisent les investissements intégrant les considérations environnementales et sociales. Pour attirer les flux d'investissement à l'appui du développement durable, il est également souhaitable de mettre sur pied des capacités et des cadres d'action appropriés au niveau national – notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence, la prévisibilité et l'instauration de conditions écologiques et sociales adéquates.

L'OCDE appuie les pays dans leur marche vers le développement durable

L'OCDE réunit 30 pays qui défendent les valeurs communes de la démocratie et de l'économie de marché. L'envergure mondiale de ses activités est assurée par des relations actives avec quelque 70 pays non membres, organisations non gouvernementales et représentants de la société civile. L'Organisation offre aux gouvernements une instance pour détecter les problèmes naissants et analyser, discuter et développer tout un éventail de politiques publiques. Les pays Membres comparent leurs expériences respectives, cherchent des réponses à des problèmes communs et s'emploient à mieux coordonner les politiques intérieures et internationales. Les travaux de l'OCDE couvrent les politiques économiques, sociales, environnementales et agricoles ainsi que les politiques de la coopération pour le développement, commerciales, budgétaires, de gestion publique, scientifiques et d'autres politiques sectorielles. De par la démarche interdisciplinaire qu'elle adopte dans ses travaux d'analyse et de réflexion sur les politiques, l'OCDE est bien armée pour appuyer les efforts des gouvernements en vue d'accroître la cohérence et l'intégration des politiques au service du développement durable.

Par une série d'activités, l'OCDE appuie ses Membres dans leurs efforts vers le développement durable.

Les examens réguliers des performances et la pression des pairs aident les pays à suivre leurs progrès d'une manière cohérente et comparable.

La transparence est un préalable essentiel pour parvenir au développement durable. Les examens par les pairs des performances nationales aident les pays à suivre de façon cohérente leurs progrès dans la voie du développement durable national, et ils suscitent entre eux une émulation pour la mise en œuvre de leurs politiques.

Les nouveaux travaux demandés par les ministres des pays de l'OCDE en mai 2001 contribueront à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. Des indicateurs convenus qui mesurent les progrès accomplis concernant les trois dimensions du développement durable seront élaborés en vue d'être intégrés aux processus d'examen par les pairs menés à l'OCDE. Les travaux d'analyse permettront de déterminer les moyens de surmonter les obstacles aux réformes des politiques – en particulier dans l'optique d'une meilleure utilisation des instruments économiques et d'une suppression progressive des subventions préjudiciables à l'environnement. En outre, des orientations pratiques seront formulées pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales. L'OCDE continuera de mobiliser son expertise et ses processus internes pour aider les pays dans leur transition vers un schéma de développement économique durable du point de vue écologique et social, à la fois sur le plan intérieur et à l'échelle mondiale.

1

INTRODUCTION

Le développement durable demeure un défi planétaire. Des progrès ont été accomplis dans la décennie écoulée depuis le Sommet de la Terre de 1992, mais de nombreux problèmes subsistent. Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont bénéficié d'une croissance économique soutenue ; ils ont amélioré les paramètres sociaux et réduit certaines pressions sur l'environnement. Ils ont également appuyé les initiatives en faveur du développement durable dans les pays non membres et au niveau mondial, notamment en supprimant certains obstacles aux investissements et au commerce et en s'employant de concert à résoudre plusieurs problèmes écologiques d'envergure mondiale. Cependant, beaucoup de questions urgentes restent à résoudre. Il sera plus difficile de s'y attaquer dans l'avenir si l'on n'agit pas dès aujourd'hui.

Dans les pays de l'OCDE, les priorités d'action sont l'amélioration de l'accès de tous les citoyens aux services et débouchés sociaux, la résorption du déficit d'application des politiques environnementales, la mise en place de schémas de consommation et de production durables et l'intégration plus poussée des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable dans l'élaboration des politiques. La tâche est plus urgente encore dans le reste du monde. Nombre de ces problèmes subissent l'impact, parfois positif, mais quelquefois négatif, des politiques menées dans les pays de l'OCDE. Les marchandises des pays en développement n'ont encore qu'un accès limité aux marchés de la zone de l'OCDE, ce qui a pour effet de restreindre les possibilités pour certains pays en développement de tirer profit des débouchés commerciaux. La libéralisation accrue du commerce et de l'investissement pourrait à l'avenir profiter à beaucoup de pays en développement et appuyer leurs efforts en vue d'éliminer la pauvreté. Un être humain sur cinq vit dans une pauvreté extrême, et plusieurs problèmes d'environnement mondiaux et régionaux (notamment le changement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement et la pollution des ressources en eau et la surpêche) requièrent une attention urgente. Des engagements ont été pris face à ces problèmes – par exemple dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire et de divers accords environnementaux multilatéraux –, mais les mesures concrètes ne sont pas allées très loin.

Lors de leur première réunion conjointe à l'OCDE, en mai 2001, les ministres des Finances et de l'Environnement des pays de l'OCDE ont reconnu dans le développement durable un objectif fondamental des gouvernements des pays Membres et de l'Organisation elle-même. Ils ont souligné que les pays de l'OCDE ont une responsabilité particulière à assumer en montrant la voie du développement durable à l'échelle planétaire, pour des raisons historiques et à cause de la place qu'ils continuent d'occuper dans l'économie et l'environnement sur le plan mondial. Approuvant les principales recommandations issues d'un projet horizontal sur trois ans de l'Organisation consacré au développement durable, ils ont reconnu les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ces politiques et les lacunes des analyses et des connaissances scientifiques dans ce domaine. Dans le but de

résoudre ces problèmes, ils ont demandé à l'OCDE¹ de continuer de les aider à formuler et mettre en œuvre des politiques visant à instaurer le développement durable, et plus particulièrement :

- d'élaborer des indicateurs convenus pour mesurer les progrès accomplis concernant les trois dimensions du développement durable, de manière à les intégrer aux processus d'examens par les pairs menés à l'Organisation ;
- de déterminer les moyens de surmonter les obstacles aux réformes des politiques – en particulier dans l'optique d'une meilleure utilisation des instruments économiques et d'une réduction des subventions préjudiciables à l'environnement ;
- d'analyser plus avant les aspects sociaux du développement durable ; et
- de formuler des orientations pratiques pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales.

Les ministres ont demandé à l'OCDE de leur faire rapport sur les progrès accomplis dans ces domaines lors de la réunion du Conseil au niveau ministériel de 2002, en vue de contribuer au prochain Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en août-septembre 2002. Le présent rapport a été établi pour répondre à ce mandat.

Le Sommet de Johannesburg offre aux pays l'occasion d'évaluer les avancées vers le développement durable durant la décennie écoulée depuis le Sommet de la Terre et d'examiner la voie à suivre. Ce rapport examine la contribution des actions et des politiques des pays de l'OCDE à l'intérieur de leurs frontières et au niveau international, notamment en ce qui concerne leur incidence sur la progression des pays en développement vers le développement durable. Il réunit les enseignements tirés de l'expérience des pays de l'OCDE sur les conditions nécessaires pour parvenir au développement durable, signale quelques-uns des obstacles à leur mise en œuvre et définit plusieurs mesures possibles pour les surmonter, en s'appuyant sur les travaux passés et en cours de l'Organisation.

Ce rapport résume les principaux messages qui ressortent d'un programme de travail horizontal triennal sur le développement durable mené à l'OCDE et achevé en 2001, et présente les premiers résultats des nouvelles activités engagées en réponse à la demande formulée par les ministres lors de leur réunion de mai 2001. Le chapitre 2 du rapport relate brièvement les progrès accomplis par les pays de l'OCDE en vue de contribuer au développement durable à l'intérieur de leurs frontières et au niveau mondial. Il présente une analyse factuelle de l'efficacité des politiques actuelles des pays de l'OCDE pour la réalisation du développement durable et mentionne les engagements déjà adoptés. Le chapitre 3 fait le point sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques destinées à faire progresser le développement durable. Il signale les obstacles à la réforme des politiques et quelques-unes des mesures efficaces permettant de les surmonter. Le chapitre 4 décrit succinctement les stratégies adoptées par les pays de l'OCDE qui ont pour effet de favoriser ou d'entraver l'extension du développement durable dans les pays non membres et à l'échelle planétaire. Il recense les domaines dans lesquels une coopération entre les pays de l'OCDE et les pays non membres sera nécessaire pour forcer l'allure.

2

LES PAYS DE L'OCDE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : AVANCÉES ET DÉFIS

Le développement durable consiste à répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il exige d'avancer simultanément selon trois axes – économique, social et environnemental – qui sont liés entre eux. Au cours de la dernière décennie, la croissance économique dans les pays de l'OCDE a permis d'améliorer la qualité de vie de la plupart des citoyens, qui ont vu croître leur espérance de vie et s'élever leur niveau d'instruction. Mais tout le monde n'en a pas profité. Si dans certains pays de l'OCDE le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté a diminué, dans d'autres, il a augmenté, surtout parmi les familles avec enfants et les jeunes adultes. D'autre part, la croissance économique dans les pays de l'OCDE continue d'exercer des pressions sur l'environnement, malgré un début de découplage entre la pollution et la consommation de ressources d'une part, et la croissance économique de l'autre.

L'accumulation de diverses formes de capital a contribué à la croissance économique dans les pays de l'OCDE, mais le capital naturel s'est réduit

Le maintien ou l'accroissement du capital total – capital créé par l'homme, naturel, humain et social – est essentiel au développement durable. L'investissement dans les différentes formes de capital agit sur la croissance économique et le développement durable, même si ce lien ne se manifeste parfois qu'à plus long terme². Il n'est donc pas étonnant de constater que la croissance du PIB dans les pays de l'OCDE au cours des années 80 et 90 s'est faite en consacrant des proportions stables ou croissantes à des investissements dans les installations, les équipements et les infrastructures (capital physique), dans l'éducation et la santé (capital humain) et dans la recherche et le développement (capital intellectuel). La part investie dans le capital physique a reculé dans la première partie de la décennie, mais retrouvé son niveau dans la seconde moitié, du fait essentiellement des importantes dépenses consacrées aux technologies de l'information. Dans la même période, la part du PIB consacrée à l'éducation et à la formation est restée stable à environ 6 %, tandis que celle affectée aux soins de santé passait de 7.6 % en 1990 à plus de 8.2 % en 1998. Secteur public et industrie confondus, la part du PIB destinée à la recherche et au développement (R-D) est restée stable à plus de 2 % du PIB, mais la proportion financée par l'industrie a augmenté pour atteindre environ les deux tiers du total à la fin de la décennie.

Le capital naturel joue un rôle crucial dans le développement durable, puisqu'il est source d'intrants pour l'industrie, qu'il assimile les effluents et qu'il fournit au travers des écosystèmes des aménités et services essentiels. Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont déployé des efforts considérables pour atténuer les pressions exercées par les activités humaines sur le capital naturel, notamment en réduisant les rejets de nombreux polluants et en veillant à une régénération adéquate de certaines ressources naturelles renouvelables (le patrimoine forestier, par exemple).

Les dépenses de lutte contre la pollution ont progressé lentement ces dernières années – pour atteindre maintenant entre 1 et 2 % du PIB environ dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2001a). Cependant, d'autres éléments du patrimoine naturel utilisés par les pays de l'OCDE continuent d'être sollicités de manière excessive ou voient leur qualité se dégrader. C'est le cas notamment des stocks mondiaux de poissons, de l'atmosphère de la planète, des ressources en eaux souterraines et de la capacité des écosystèmes d'assimiler des substances chimiques toxiques (OCDE, 2001b). Dans certains cas, la diminution du capital naturel a eu des répercussions immédiates sur les conditions économiques ou sociales. Ainsi, la surpêche a entraîné le naufrage économique de certaines pêcheries, tandis que l'érosion des sols a entamé la viabilité de la production agricole sur certains sols. Dans d'autres cas, l'impact de la détérioration ou de l'appauvrissement du capital naturel sur les conditions économiques n'est pas encore manifeste, mais le risque de le voir pénaliser les générations futures suscite des préoccupations quant à l'équité intergénérationnelle.

Les politiques menées dans divers domaines influent sur le taux d'accumulation des différentes formes de capital qui concourent au développement durable. Ainsi, les politiques macroéconomiques axées sur une inflation faible et sur des finances publiques saines ont contribué à l'accumulation continue de capital créé par l'homme et à la croissance économique. Les investissements dans l'éducation et la santé ont permis d'élever les niveaux d'instruction et d'améliorer l'état de santé, ce qui a accru la productivité de la main-d'œuvre. Quant aux investissements dans la R-D, ils ont généré de nouvelles technologies et permis une utilisation plus efficace des ressources existantes. En définissant clairement et en faisant respecter les droits de propriété sur les ressources naturelles, on a créé des incitations en faveur d'une utilisation plus durable de ces ressources (encadré 2.1).

Encadré 2.1. Le programme mexicain de définition des droits fonciers

La constitution mexicaine reconnaît trois types de propriété foncière : la petite propriété privée, dont la superficie est strictement limitée, les terres des Communautés et les *ejidos*. Ces deux derniers types de propriété collective ont été encouragés pendant plusieurs décennies, dans le cadre de la redistribution des terres opérée entre 1917 et 1992. Aujourd'hui, les terres des Communautés et les *ejidos* couvrent une superficie de quelque 103 millions d'hectares, soit environ la moitié du pays. L'amendement, en 1992, de l'article 27 de la constitution mexicaine, et la loi agraire qui a suivi, ont ouvert la possibilité d'attribuer des droits de propriété foncière individuels à l'intérieur des Communautés ou des *ejidos*. L'attribution et la protection effective de ces droits requièrent : l'accord exprès des deux tiers de l'assemblée de l'*ejido* ; l'établissement d'une carte et la mesure de la superficie des terrains et des limites de l'*ejido* ; la définition de l'usage des terres de chaque *ejido* (terrains résidentiels, terrains communaux et parcelles individuelles) ; et l'inscription des limites et des usages des terres au Registre national agraire.

En 1993, le gouvernement mexicain a établi un programme de certification des droits des *ejidos* et de propriété des terrains urbains (*Programa de Certificación de Derechos Ejidales y Titulación de Solares Urbanos*, ou PROCEDE), qui est volontaire et gratuit pour les bénéficiaires. Sur la base des décisions prises par l'assemblée, le Registre national agraire délivre aux membres des *ejidos* ou communautés des certificats qui attestent des droits sur les terrains communaux en précisant le nom de la personne intéressée et sa part en pour cent des terrains. Les terrains ainsi certifiés ne peuvent pas être vendus à une personne extérieure à l'*ejido* ou à la communauté. En octobre 2000, 72 % des *ejidos* et des communautés du pays avaient été certifiés dans le cadre du programme PROCEDE.

Le processus de certification est une étape importante de la définition des droits fonciers dans les communautés et *ejidos*. Auparavant, les terrains étaient loués de manière informelle. Dans le cadre du nouveau système, beaucoup de ces opérations seront sans doute formalisées, si bien que les propriétaires et les locataires disposeront de meilleures garanties et que les propriétaires seront davantage incités à veiller à une utilisation durable des terres à long terme.

Source : OCDE (2001c).

Parallèlement, les investissements dans les équipements et technologies de lutte contre la pollution, suscités en grande partie par des politiques qui ont eu pour effet d'internaliser les coûts sociaux et environnementaux externes des activités économiques, ont permis d'atténuer les pressions pesant sur les ressources naturelles.

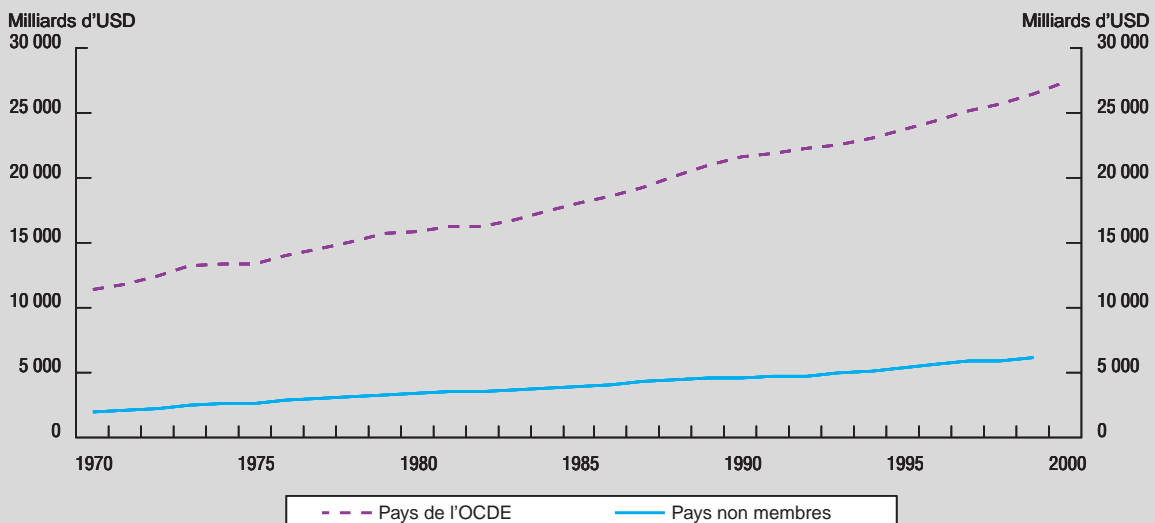
Les pays de l'OCDE ont connu dans les années 90 une élévation de leurs niveaux de vie matérielle, qui a été favorisée par une libéralisation accrue des échanges et de l'investissement

La croissance économique a été soutenue dans les pays de l'OCDE

Les pays de l'OCDE ont connu depuis 30 ans une croissance économique forte (figure 2.1), et le revenu par habitant a presque triplé pour les 26 pays pour lesquels les chiffres sont disponibles. Si la croissance économique dans les pays de l'OCDE a ralenti, passant de 3 % par an en moyenne dans les années 70 à 2.4 % dans les années 80, elle a repris dans les années 90 pour s'établir à 2.6 % par an en moyenne sur l'ensemble de la décennie. Le niveau et la croissance du produit intérieur brut (PIB) ont beaucoup varié d'un pays à l'autre (figure 2.2).

Alors que jusqu'en 1999, les économies de l'OCDE ont connu dix années de croissance régulière, la croissance a été légèrement plus rapide pour l'ensemble des économies non membres, atteignant environ 3.3 % par an en moyenne (Banque mondiale, 2000a). Toutefois, comme la croissance démographique a été plus forte dans la plupart des pays non membres, l'écart du PIB par habitant entre les pays Membres et non membres s'est creusé.

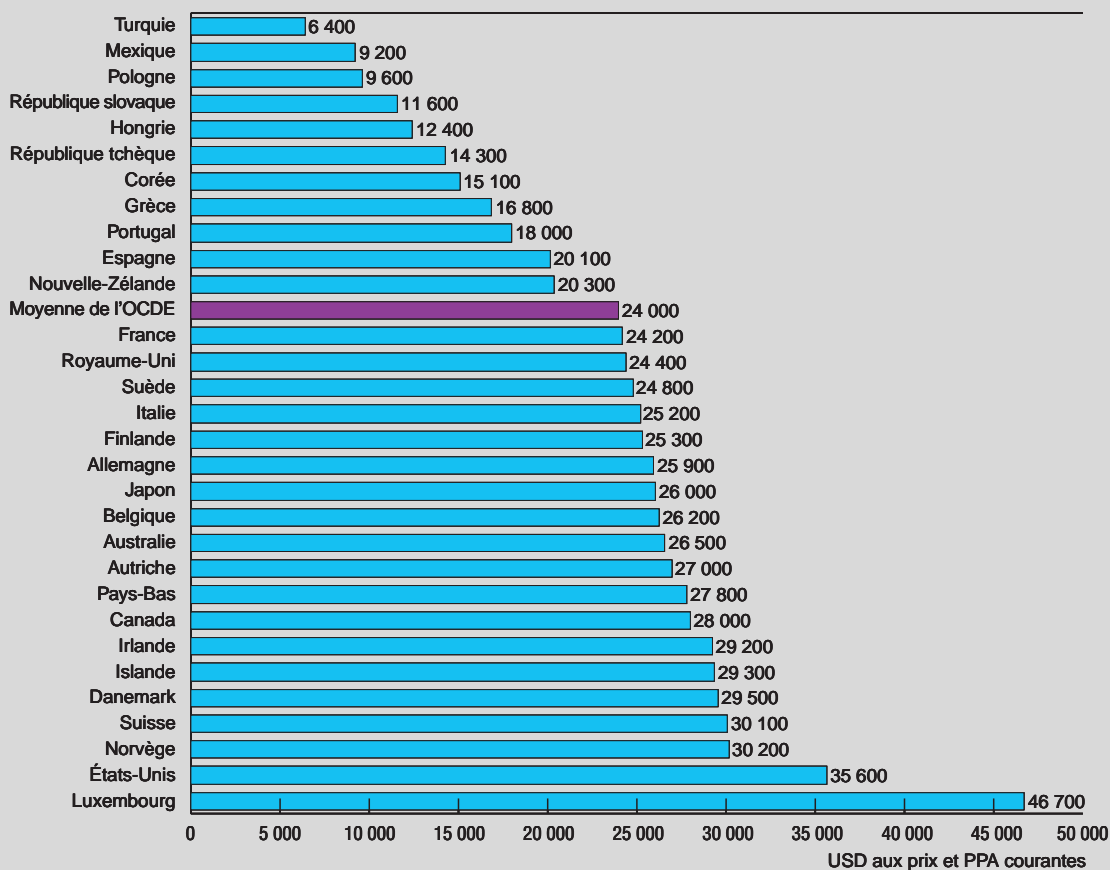
Figure 2.1. Évolution du produit intérieur brut, pays de l'OCDE, 1970-2000



Notes : Aux niveaux de prix et taux de change de 1995. Pour l'OCDE, les données excluent la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque.

Source : OCDE, base de données des Comptes nationaux ; Banque mondiale (2000).

Figure 2.2. **Produit intérieur brut par habitant en 2000**
En USD aux parités de pouvoir d'achat (PPA) courantes



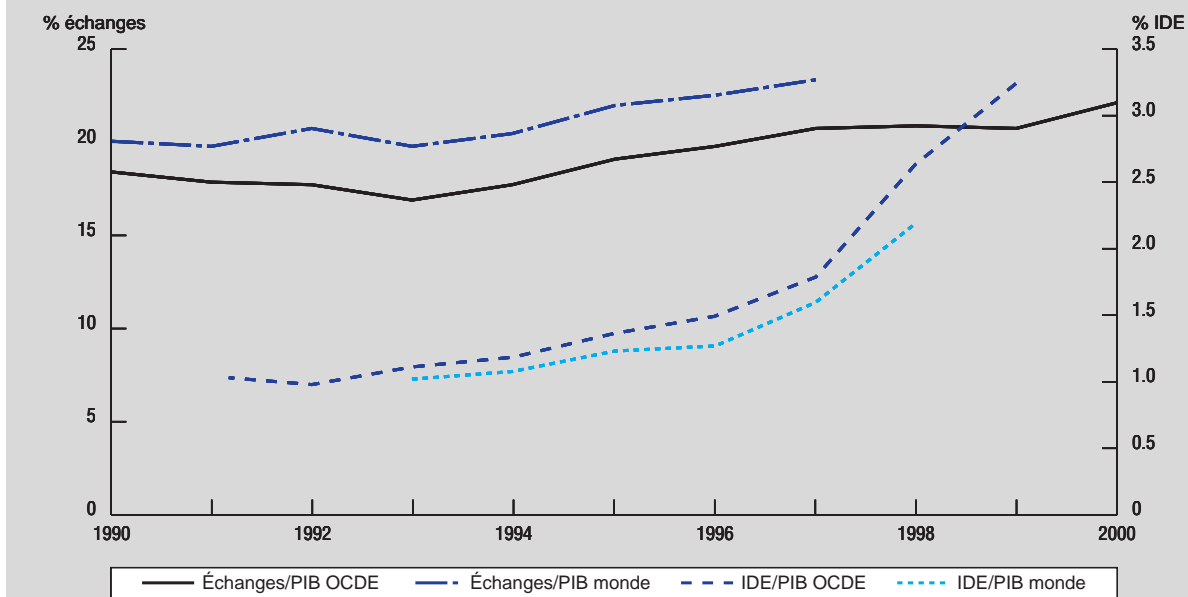
Source : OCDE, base de données annuelles des Comptes nationaux.

Les échanges et les flux d'investissement direct étranger se sont accrus, mais l'APD a diminué

L'un des facteurs les plus importants de croissance économique dans les pays de l'OCDE est l'ouverture aux échanges et aux investissements directs étrangers (IDE). Échanges et investissements favorisent la croissance économique, l'emploi et le développement en améliorant la répartition des ressources, en exposant les producteurs à la concurrence et en diffusant technologies et connaissances. Au cours des dernières décennies, les pays de l'OCDE ont continué d'abaisser leurs barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges et aux investissements, quoiqu'à des degrés divers selon les secteurs. Ce processus a été particulièrement marqué dans les années 90, avec l'instauration de nouveaux dispositifs d'échanges régionaux (particulièrement en Asie Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord), la conclusion des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'abaissement unilatéral par de nombreux pays de leurs barrières commerciales.

De ce fait, la proportion des échanges et des sorties d'IDE dans le PIB des pays de l'OCDE a beaucoup augmenté depuis dix ans. La part des échanges (somme des importations et des exportations) est passée de 18 % du PIB en 1990 à 22 % en 2000, et celle des sorties d'IDE a atteint 3.3 % du PIB en 1999 contre 1 % en 1991. L'augmentation des échanges et des flux d'IDE des pays de l'OCDE reflète l'évolution au niveau mondial (figure 2.3).

Figure 2.3. Évolution du rapport des échanges et de l'investissement direct étranger au produit intérieur brut, 1990-2000



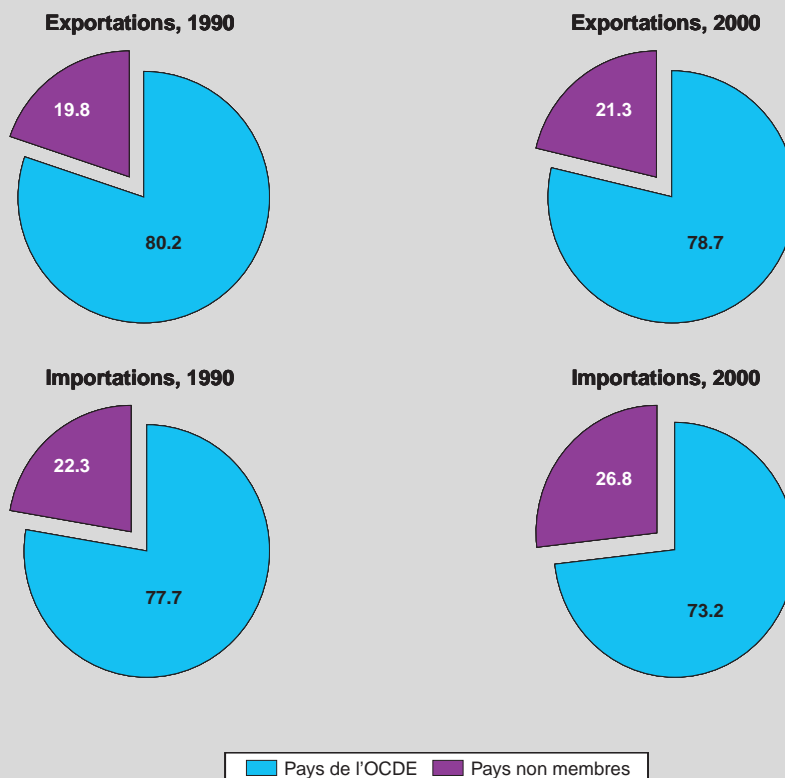
Note : Les données relatives à l'IDE mondial reposant sur des définitions statistiques différentes de celles retenues pour les statistiques d'investissement direct international de l'OCDE, les séries temporelles peuvent ne pas être directement comparables.
 Source : OCDE (2000b) ; CNUCED (2000) ; Banque mondiale (2000).

Les échanges et les investissements des pays de l'OCDE continuent de se faire essentiellement à l'intérieur de la zone de l'OCDE. En 2000, quelque 79 % des exportations et 73 % des importations des pays Membres représentaient des échanges entre eux (figure 2.4). Mais ces proportions sont inférieures à celles de 1990, où les échanges intra-OCDE représentaient 80 % des exportations et 78 % des importations. En 1999, environ 85 % des IDE des pays de l'OCDE sont allés à d'autres pays de l'OCDE. Cette part n'a pas diminué ces dernières années malgré l'augmentation du montant total des IDE des pays de l'OCDE vers les pays non membres, de 19 milliards d'USD en 1995 à 125 milliards en 1999 (OCDE, 2000b). Plus de 70 % de ces flux à destination des pays non membres sont allés à des pays en développement (figure 2.5). Parallèlement, les échanges entre pays non membres de l'OCDE ont également connu un accroissement sensible.

La majeure partie de l'augmentation des échanges et des investissements entre pays Membres de l'OCDE et pays non membres n'a concerné qu'un nombre restreint de pays en développement. En 2000, 38 % des exportations des pays de l'OCDE vers des pays non membres ont eu pour destination cinq pays seulement, et 42 % des importations de l'OCDE en provenance de pays non membres sont également venues de seulement cinq pays (tableau 2.1). Quant aux flux d'IDE des pays de l'OCDE vers les pays non membres, 40 % sont allés à quatre pays seulement en 1999 : l'Argentine, le Brésil, Hong-Kong et le Chili (OCDE, 2000b). Ces flux se sont de plus en plus concentrés sur un nombre restreint de pays, puisque la part des dix principaux destinataires dans le total est passée de 19 % en 1985 à 53 % en 1999.

Si les flux d'IDE des pays de l'OCDE vers des pays en développement et en transition représentent encore une proportion relativement faible de leurs sorties totales de capitaux, ils revêtent une importance grandissante pour les bénéficiaires. En effet, tandis que les investissements directs à l'étranger augmentaient, l'aide publique au développement (APD) a reculé. Depuis 1995, les flux d'IDE vers les pays non membres dépassent le montant de l'APD. En 1999, l'IDE s'est élevé à plus de

Figure 2.4. Échanges des pays de l'OCDE par région, 1990 et 2000



Source : OCDE, base de données des Comptes nationaux.

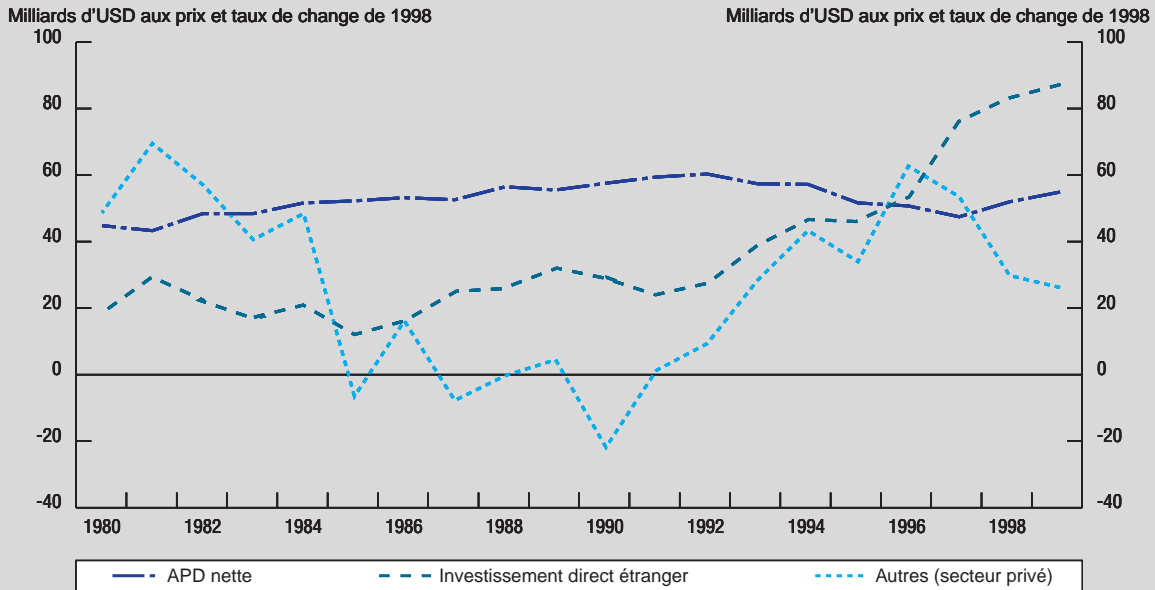
80 milliards d'USD et a représenté 55 % des apports totaux de capitaux dans les pays en développement et en transition (compte non tenu des prêts bancaires, obligations et prises de participation) (figure 2.5). Toutefois, les déclarations faites par les principaux pays donateurs de l'OCDE à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique), constituent une indication importante de l'inversion de cette tendance à la baisse.

Tableau 2.1. Échanges des pays de l'OCDE par pays partenaire, 2000

Importations	Millions d'USD	% en provenance d'économies non membres	Exportations	Millions d'USD	% à destination d'économies non membres
Intra-OCDE	3 496 379		Intra-OCDE	3 491 785	
Économies non membres			OCDE vers économies non membres		
vers OCDE dont :	1 280 664	41.8	non membres dont :	944 000	38.3
Chine	249 922	19.5	Chine	95 785	10.1
Taïpei chinois	98 274	7.7	Taïpei chinois	87 103	9.2
Russie	66 726	5.2	Hong-Kong	77 089	8.2
Malaisie	65 403	5.1	Singapour	63 359	6.7
Arabie Saoudite	54 873	4.3	Malaisie	38 312	4.1

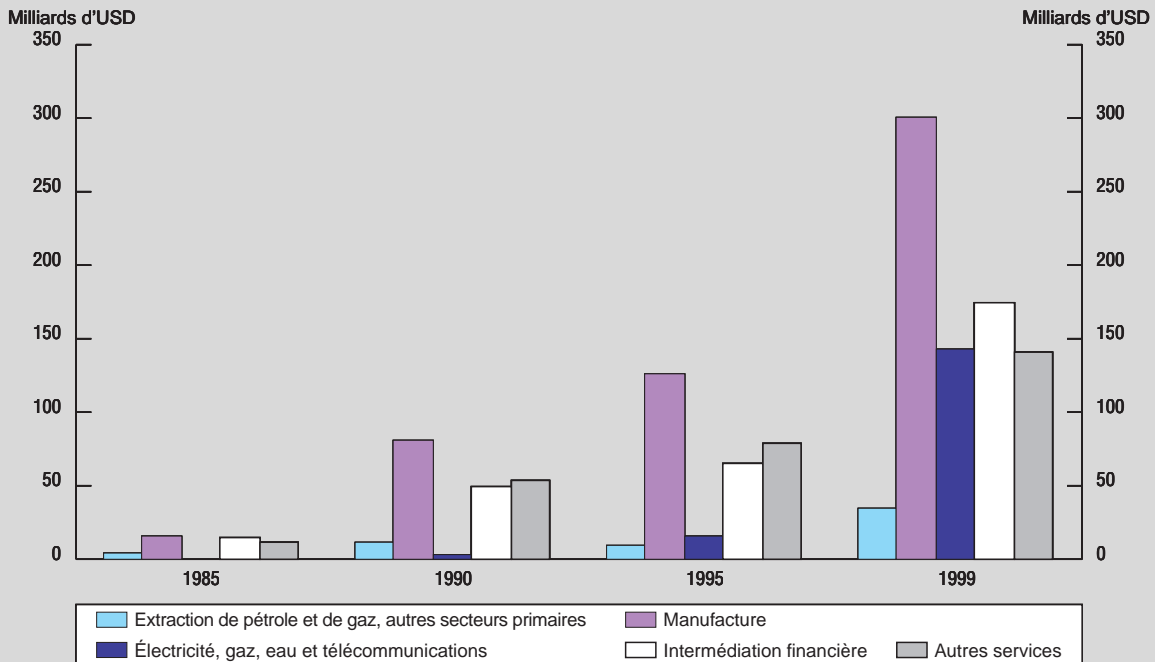
Source : OCDE.

Figure 2.5. Évolution de certains flux à long terme des pays de l'OCDE vers les pays en développement, 1980-1999



Note : Les données représentées correspondent aux flux des pays du CAD vers les pays en développement et non vers l'ensemble des bénéficiaires de l'aide.
 Source : OCDE, Statistiques du CAD.

Figure 2.6. Total des sorties d'IDE des pays de l'OCDE à destination de certains secteurs



Source : D'après OCDE (2000b).

Bien que la majorité des pays de l'OCDE aient convenu de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement, seuls cinq d'entre eux ont atteint cet objectif en 2001. Si les pays de l'OCDE sont de plus en plus conscients de l'importance qu'il y a à investir dans les services de base qui contribuent directement au développement durable, comme la santé, l'éducation et la protection de l'environnement, cette reconnaissance ne se traduit pas encore par une hausse de l'APD consacrée à ces services. La santé et l'éducation, par exemple, représentent actuellement à peine plus de 13 % de l'APD totale. Néanmoins, l'APD fournit toujours une part importante des ressources disponibles pour financer des améliorations sociales et environnementales dans les pays bénéficiaires, et il devrait en être de même à l'avenir. L'augmentation des flux d'IDE ne modifiera pas cette situation, dans la mesure où ces flux sont destinés en grande majorité à des activités productives – extraction de pétrole et de gaz, activités manufacturières et services financiers, par exemple – et très peu à la mise en place de services sociaux et environnementaux de base (figure 2.6).

La croissance économique a permis une amélioration de la qualité de vie de la plupart des citoyens des pays de l'OCDE, mais pas de tous

En même temps que s'élevait leur niveau de vie, les pays de l'OCDE ont connu depuis 50 ans des évolutions démographiques et sociales importantes. La plupart sont sortis d'une phase de transition démographique que beaucoup de pays en développement connaissent encore. La plupart aussi ont résolu quelques-uns des problèmes de développement social et humain les plus urgents auxquels les pays en développement sont encore confrontés : réduire les taux élevés de maladies transmissibles, assurer une offre alimentaire suffisante, l'approvisionnement en eau propre et l'assainissement, et l'éducation primaire pour tous. Les défis auxquels la plupart des pays de l'OCDE ont maintenant à faire face concernent les pathologies du vieillissement (cancer, maladies cardiaques, maladies dégénératives du cerveau...), des approches rénovées de l'éducation qui permettent à chacun d'acquérir tout au long de sa vie des compétences nouvelles et d'occuper des emplois nouveaux, l'intégration dans l'emploi des bénéficiaires de prestations les plus défavorisés, et l'adaptation des filets de protection sociale au vieillissement de la population et aux nouvelles formes de composition familiale. La lutte contre le chômage demeure un volet essentiel de la dimension sociale du développement durable dans les pays de l'OCDE, car le travail constitue un facteur important d'accomplissement individuel et de participation à la prospérité de la société.

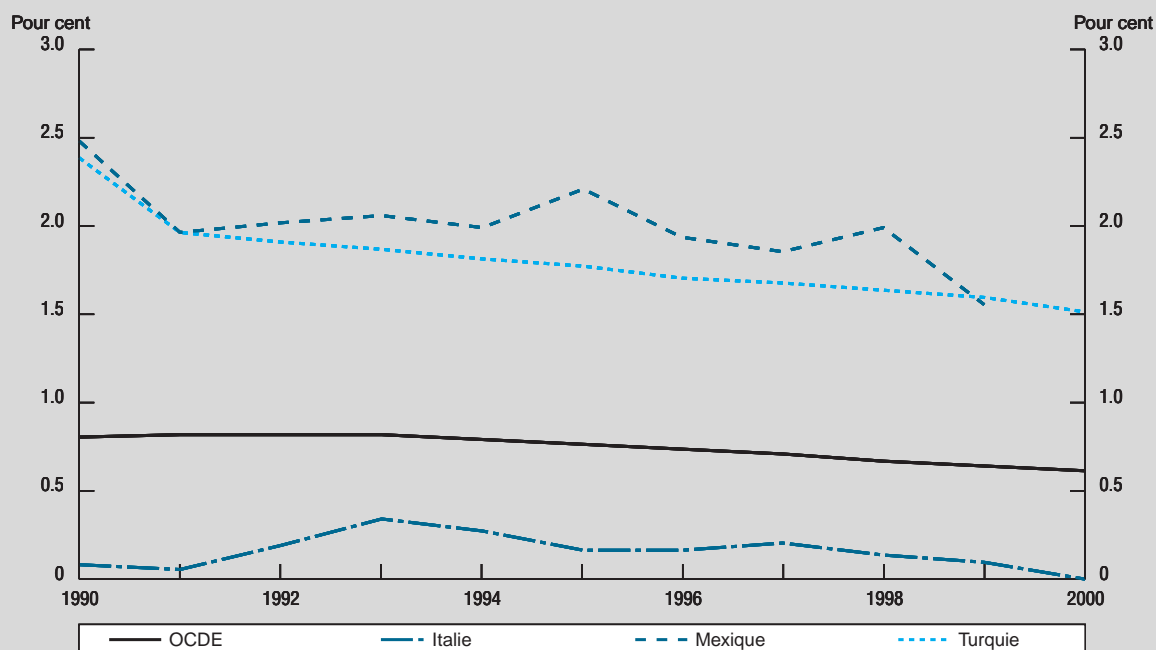
La population croît lentement et vieillit progressivement

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance démographique a considérablement ralenti depuis quelques décennies. En 1999, le taux de croissance démographique s'établissait à 0.6 %, contre 0.8 % en 1990 (figure 2.7). Dans les pays non membres de l'OCDE, la croissance démographique reste supérieure, quoique moins rapide que par le passé (figure 2.8). Par conséquent, la part des pays de l'OCDE dans la population mondiale devrait selon les projections reculer de 18 % environ aujourd'hui à 15 % en 2020. La population mondiale totale devrait se stabiliser vers le milieu du siècle.

L'abaissement des taux de la croissance démographique dans les pays de l'OCDE traduit une diminution du nombre d'enfants désiré qui s'explique par de nombreux facteurs, dont : les possibilités d'accès accrues des femmes à l'enseignement et à la vie professionnelle, qui font qu'élever des enfants induit des coûts d'opportunité plus importants ; l'allongement de la durée des études, qui fait qu'élever des enfants induit des coûts directs plus importants ; et le développement des systèmes d'assurance-vieillesse, qui font qu'il est moins nécessaire d'assurer sa descendance pour être aidé sur ses vieux jours. Dans certains pays de l'OCDE, le taux de natalité ne permet plus désormais d'assurer le renouvellement des générations. En dépit de l'immigration, certains devraient voir leur population diminuer après 2010 (OCDE, 2001*b*).

Le ralentissement de la croissance démographique a modifié la structure de la population. La proportion d'individus de plus de 65 ans comparée à celle des individus d'âge actif (15-64 ans) – le ratio de dépendance – augmente particulièrement vite. Alors que le taux de natalité ne permet plus

Figure 2.7. Taux de croissance démographique dans certains pays de l'OCDE, 1990-2000



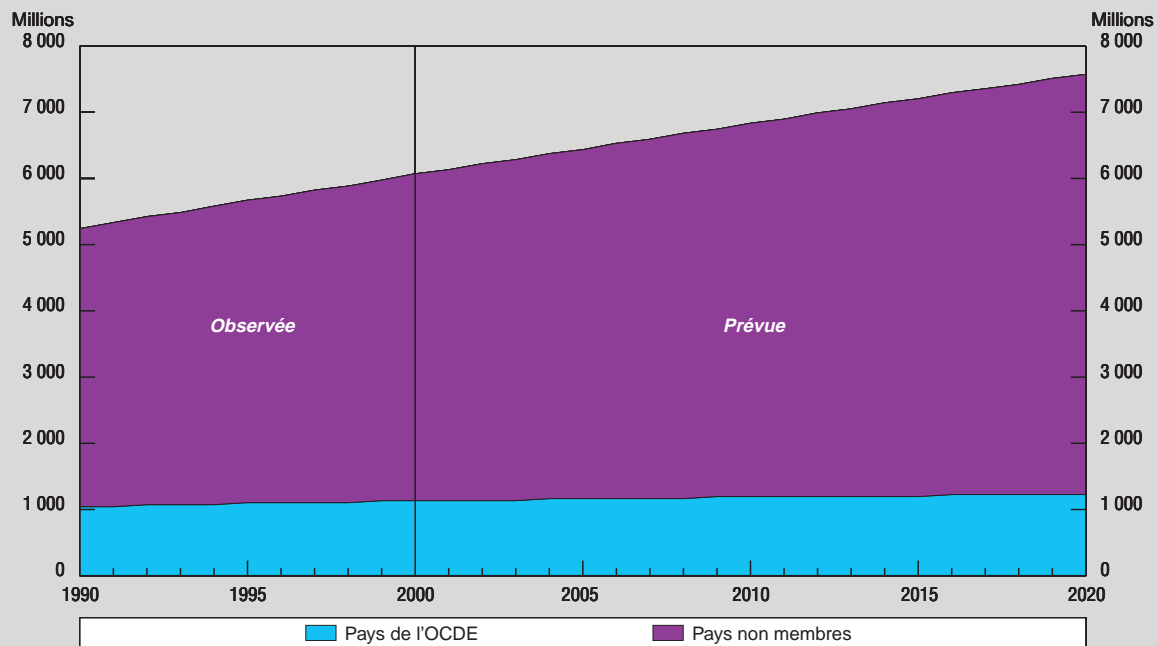
Source : ONU (2001).

d'assurer le renouvellement des générations dans certains pays de l'OCDE, le ratio de dépendance devrait d'après les projections passer de 20 % en 2000 à 35 % en 2030 (figure 2.9). Cette évolution préoccupe un certain nombre de gouvernements, notamment parce qu'elle signifie qu'un nombre croissant de personnes âgées seront à la charge d'actifs toujours moins nombreux. Les pouvoirs publics s'attachent à élaborer des stratégies afin de mobiliser les ressources qui seront nécessaires pour financer les pensions et les soins de santé des aînés. En outre, certains pays de l'OCDE cherchent actuellement à stimuler la natalité par des politiques destinées à aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, par exemple en multipliant et en rendant plus abordables les services de garde des enfants, ainsi qu'en permettant aux parents – hommes et femmes – de s'arrêter temporairement de travailler dans le cadre d'un congé parental sans sacrifier leur carrière professionnelle (OCDE, 1999a).

L'espérance de vie continue de s'allonger

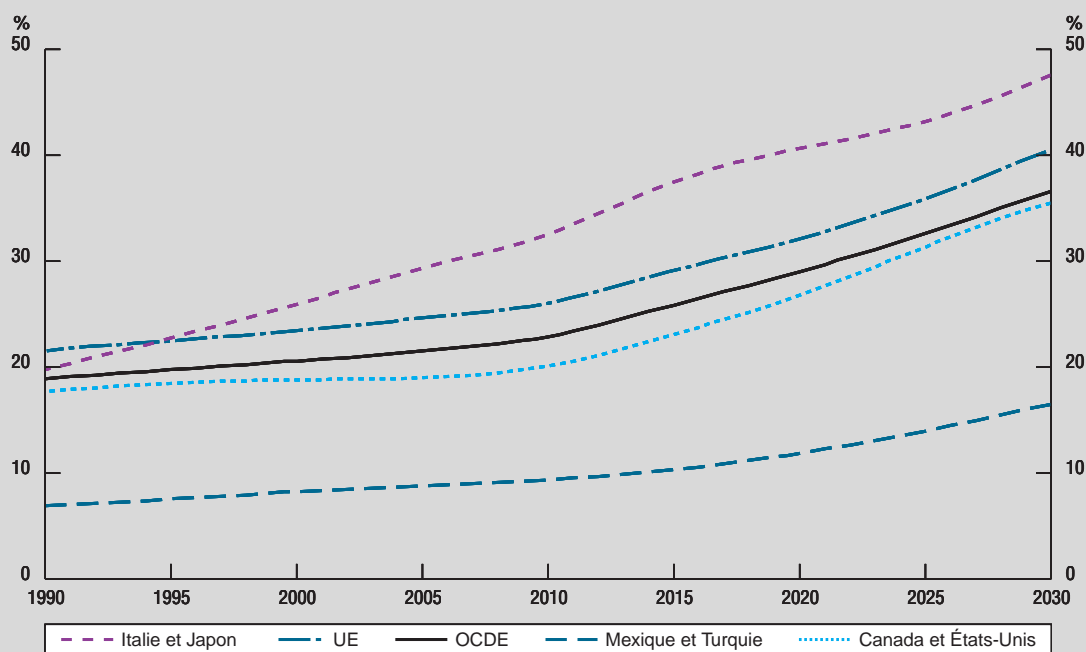
Indicateur important du bien-être, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années dans presque tous les pays de l'OCDE. Ces gains ont été rendus possibles par l'augmentation des ressources consacrées aux soins de santé, l'élévation des niveaux de vie, l'amélioration des régimes alimentaires, les interventions de santé publique et l'élévation des niveaux d'instruction. L'allongement de l'espérance de vie à la naissance résulte d'une baisse des taux de mortalité à tous les âges, et en particulier d'une forte baisse des taux de mortalité infantile et d'un accroissement des taux de survie aux âges les plus élevés (figure 2.10). Bien que les gains d'espérance de vie aient varié selon les pays, ils se rapprochent des niveaux enregistrés dans les pays où l'espérance de vie est la plus longue. Dans certains pays, les années de vie « en bonne santé » ont cependant augmenté moins vite que l'espérance de vie.

Figure 2.8. Évolution démographique observée et prévue dans les pays Membres de l'OCDE et les pays non membres, 1990-2020



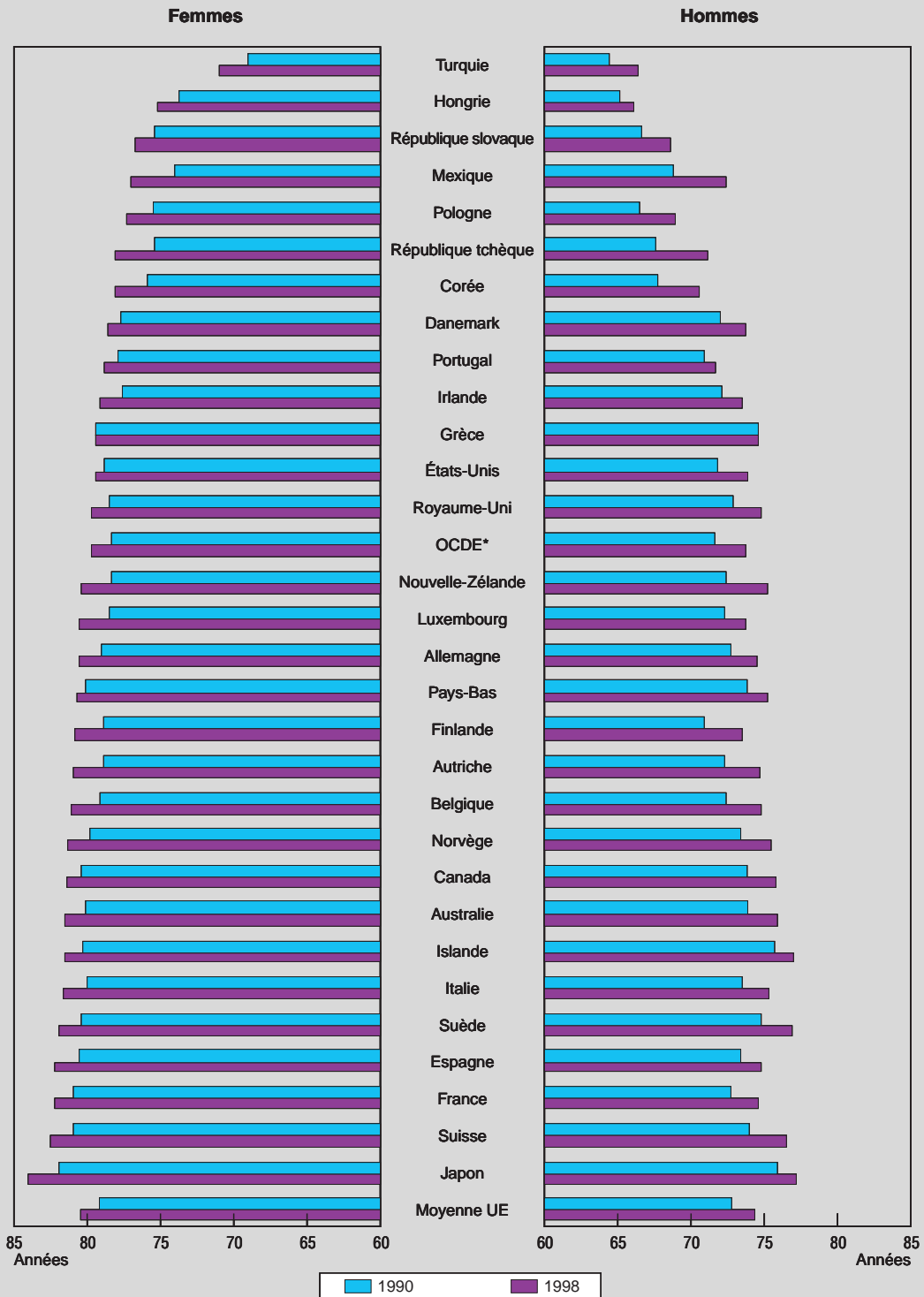
Source : ONU (2001).

Figure 2.9. Taux de dépendance des personnes âgées dans certains groupes de pays de l'OCDE, évolution et projection jusqu'en 2030



Source : OCDE (2001 d).

Figure 2.10. **Espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance dans les pays de l'OCDE, 1990 et 1998**



* Moyenne pondérée des pays de l'OCDE.
Source : OCDE (2001e).

En revanche, dans certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Hongrie et la Slovaquie, l'espérance de vie s'est allongée beaucoup plus lentement que la moyenne de l'OCDE. Cette situation est particulièrement manifeste chez les hommes et paraît refléter des habitudes de vie peu saines, notamment des régimes surchargés en graisses et une forte consommation d'alcool et de tabac (OCDE, 1999b).

Les niveaux d'instruction augmentent

Une population instruite est un facteur essentiel du développement économique et social présent et futur. L'éducation joue un rôle clé : celui de doter les individus des connaissances et des compétences qui leur permettront de participer efficacement à la société. Les pays de l'OCDE consacrent depuis vingt ans une part croissante de leur PIB à l'éducation et à la formation. Grâce à cela, le nombre moyen d'années de scolarité achevées par la population d'âge actif a augmenté régulièrement dans tous les pays de l'OCDE, et plus particulièrement dans ceux où les adultes âgés avaient un niveau d'instruction plus faible, comme la Corée, le Mexique, la Grèce, l'Espagne et la Turquie.

Entre 1980 et 1999, les effectifs d'étudiants dans l'enseignement secondaire et tertiaire ont fortement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, les gains les plus importants ayant encore été réalisés dans les pays où le niveau d'instruction des adultes était bas (figure 2.11). De ce fait, les disparités de niveaux d'instruction entre pays tendent à s'estomper.

En outre, les citoyens des pays de l'OCDE ont plus de chances que jamais de participer au long de leur vie à des programmes d'éducation et de formation. Plus d'un tiers des personnes de 25 à 44 ans participent aujourd'hui à une forme d'éducation ou de formation permanente dans dix des dix-huit pays de l'OCDE pour lesquels les chiffres sont disponibles. Dans ces pays, les adultes peuvent aujourd'hui s'attendre à participer, entre 20 ans et 65 ans, à l'équivalent de 0.7 à 3.2 années de formation continue à plein-temps.

Les taux de pauvreté ont progressé dans certains pays de l'OCDE et baissé dans d'autres

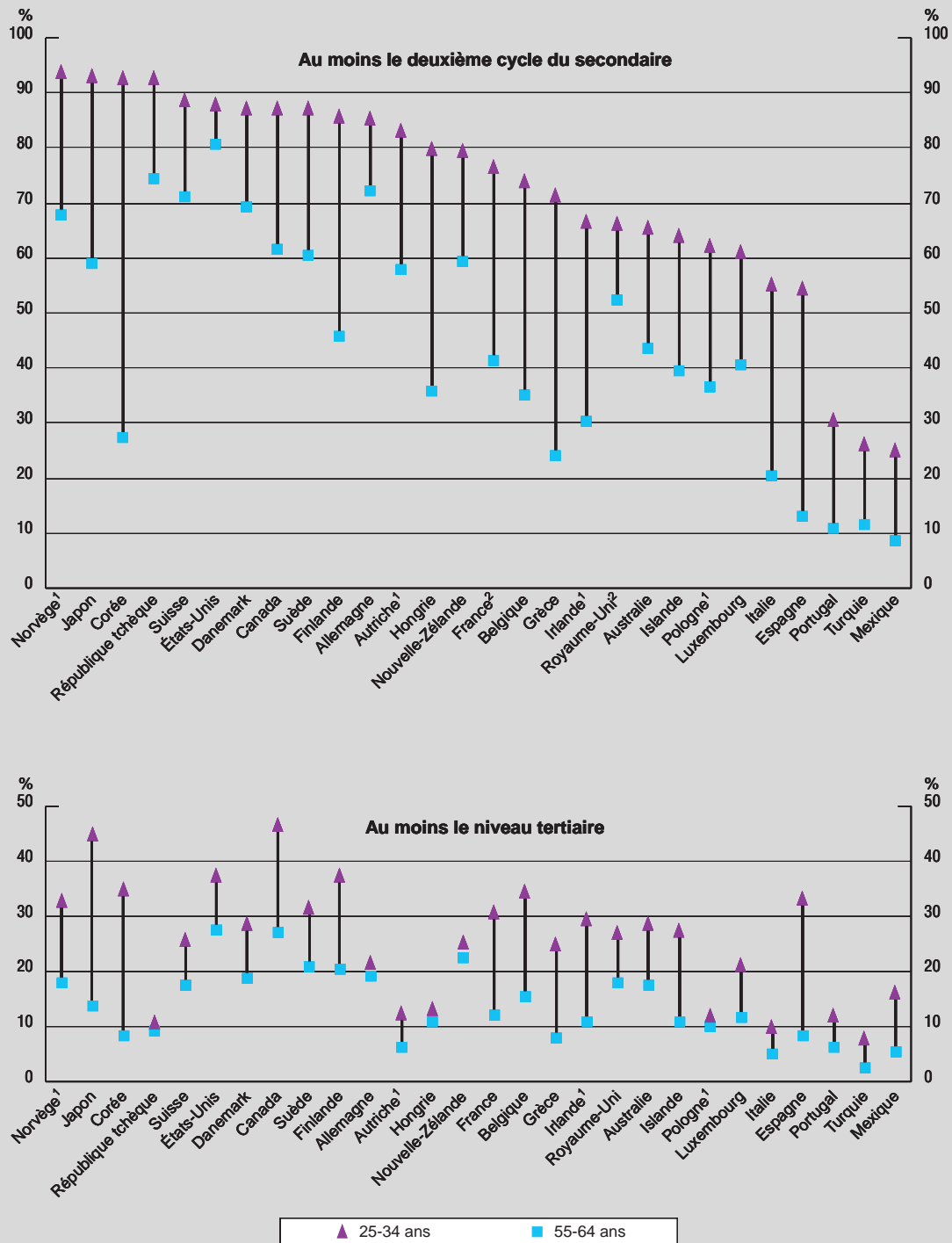
Si la croissance économique enregistrée depuis vingt ans s'est traduite par une élévation du niveau de vie de la plupart des citoyens des pays de l'OCDE, tous n'en ont pas bénéficié. On ne discerne pas de tendance commune à tous les pays de l'OCDE entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90 en ce qui concerne la proportion de la population vivant dans une pauvreté relative, c'est-à-dire dont le revenu disponible ajusté est inférieur à 50 % du revenu disponible ajusté médian national (Förster, 2000)³. Cette proportion a en effet augmenté dans certains pays de l'OCDE et diminué dans d'autres (figure 2.12).

La faiblesse du revenu est étroitement liée au niveau et à la structure de l'emploi, ainsi qu'à la nature du filet de protection sociale. La plupart des pays de l'OCDE ont réussi à assurer aux personnes âgées un revenu adéquat au moment de la retraite et à leur éviter la pauvreté, même si certaines catégories demeurent vulnérables. En revanche, le risque de paupérisation touche désormais d'autres groupes. Dans plusieurs pays, l'évolution du marché du travail – avec en particulier le niveau élevé et la persistance du chômage – a accru le risque de faibles revenus et de pauvreté au sein de la population d'âge actif. Lutter contre l'exclusion des chômeurs de longue durée, permettre (notamment aux parents isolés) de concilier responsabilités professionnelles et familiales et prévenir la pauvreté des enfants sont des objectifs qui revêtent une importance grandissante dans la politique sociale de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Les pays de l'OCDE continuent d'exercer des pressions sur l'environnement malgré certaines avancées dans le découplage entre la pollution et l'utilisation de ressources et la croissance économique

En dépit de certaines avancées sur la voie du découplage entre la poursuite du développement économique et la pollution et l'utilisation de ressources, les pays de l'OCDE continuent d'exercer des pressions considérables sur l'environnement, sur leur territoire comme sur le plan mondial, en raison

Figure 2.11. Niveau de la population par groupe d'âge dans les pays de l'OCDE, 1999



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau de formation au moins égal au deuxième cycle du secondaire.

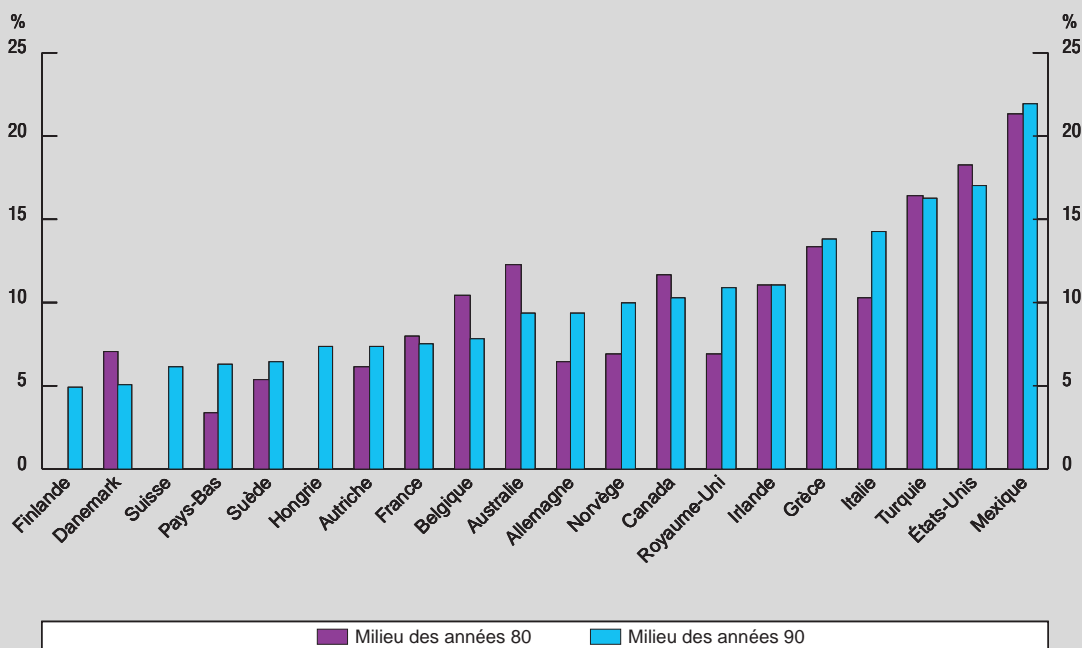
1. Année de référence 1998.

2. Toutes les formations du niveau 3 de la CITE ne remplissent pas les critères minimum correspondant aux formations longues du niveau 3C de la CITE.

Voir les notes détaillées dans l'annexe 3 de l'OCDE (2001f).

Source : OCDE (2001f).

Figure 2.12. Pourcentage de la population à revenu faible dans certains pays de l'OCDE, évolution entre les milieux des années 80 et 90



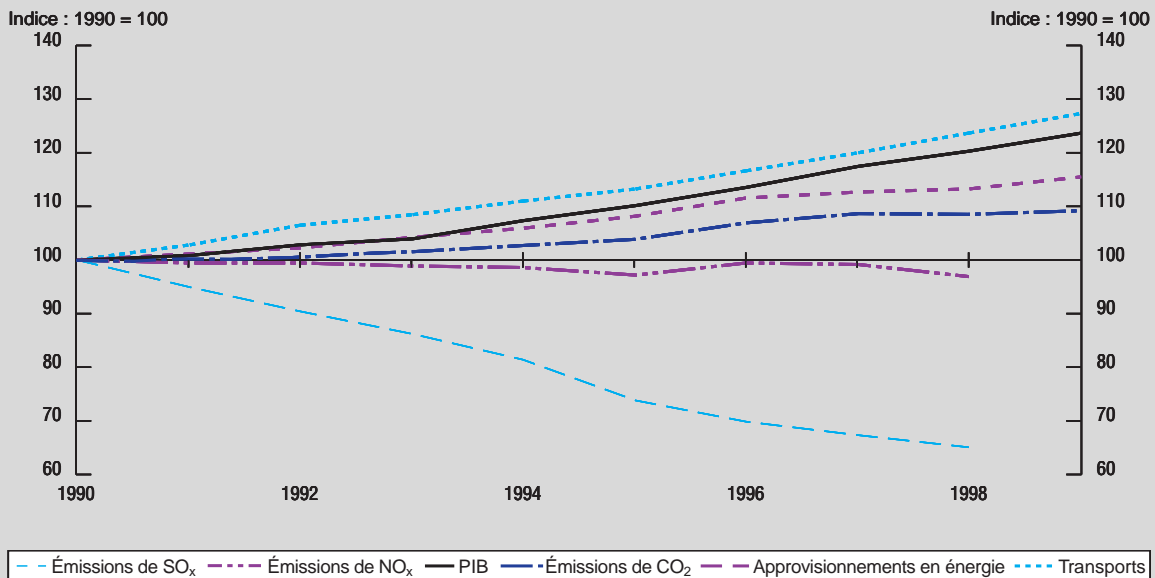
Note : Pour le Mexique, les données du milieu des années 80 se rapportent à 1989.
Source : OCDE (2001d).

de modes de production et de consommation non viables. Actuellement, ils représentent seulement 18 % de la population de la planète, mais quelque 80 % du PIB mondial. En outre, ils entrent pour environ 50 % dans la consommation mondiale d'énergie et ils ont été à l'origine de la majeure partie de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Ces dernières années, on a relevé un certain découplage entre une partie des pressions exercées sur l'environnement et la croissance économique. Ainsi, dans beaucoup de pays de l'OCDE, les émissions et rejets de polluants progressent moins vite que le PIB, voire diminuent en termes absolus. De même, la consommation d'énergie et de certaines ressources naturelles augmente à un rythme moindre que le PIB, même si elle continue de progresser dans l'absolu (figure 2.13). Il y a principalement deux raisons à ce découplage entre la dégradation de l'environnement et la croissance économique. La première est l'exigence d'amélioration de l'environnement (et donc des politiques environnementales) qui s'est amplifiée à la faveur de la progression des revenus et des ressources disponibles pour produire et mettre en œuvre des technologies moins polluantes. La seconde tient aux glissements structurels qui accompagnent la croissance économique dans les pays de l'OCDE, et qui font que les industries relativement polluantes voient au fil des décennies leur part dans la production nationale reculer au profit des secteurs de services à forte intensité de savoir.

A l'avenir, le défi dans le domaine de l'environnement consistera avant tout à poursuivre, au moindre coût, l'amélioration du rendement d'utilisation des ressources et la réduction de l'intensité de pollution de la consommation et de la production. Il s'agira en particulier d'apporter des solutions aux problèmes pour lesquels on ne perçoit pas encore de réels signes de découplage par rapport à la croissance économique. L'OCDE a classé les problèmes d'environnement en trois catégories : ceux par rapport auxquels des progrès ont été accomplis (feux verts), ceux qui appellent une attention soutenue (feux oranges) et ceux qui exigent une action d'urgence (feux rouges) (OCDE, 2001b).

Figure 2.13. Évolution des émissions de CO₂, de NO_x et de SO_x, des approvisionnements totaux en énergie primaire et du trafic routier par rapport au PIB, (total OCDE)¹



1. A l'exclusion de l'Australie, du Mexique et de la Turquie.
Source : OCDE (2002a).

Des progrès ont été accomplis dans certains domaines de la protection de l'environnement

Les émissions et les concentrations de certains polluants atmosphériques reculent. Un air de bonne qualité est nécessaire à la santé et au bien-être des populations et des écosystèmes. Le plomb, les particules fines, les métaux lourds et l'ozone troposphérique figurent parmi les polluants de l'air qui ont les plus fortes incidences sur la santé humaine. En ce qui concerne les écosystèmes, la menace vient principalement des polluants qui sont source d'acidification – oxydes de soufre (SO_x), oxydes d'azote (NO_x) et ammoniac – et de ceux qui agissent sur le climat – dioxyde de carbone (CO₂) et méthane. Quatre de ces polluants, à savoir le plomb, les SO_x, les NO_x et le CO₂, sont émis directement dans l'air par diverses sources. Les particules peuvent également provenir d'émissions directes, mais elles se forment le plus souvent lorsque les NO_x, les SO_x, l'ammoniac et d'autres gaz émis entrent en réaction dans l'atmosphère. L'ozone troposphérique, enfin, résulte de la réaction des NO_x et des composés organiques volatils sous l'action du rayonnement solaire.

Les pays de l'OCDE progressent dans la réduction des émissions de beaucoup de polluants atmosphériques. Depuis 1990, ils ont baissé de 4 % leurs émissions de NO_x et de 35 % celles de SO_x (figure 2.14). La plupart ont également diminué leurs émissions de particules et quasiment éliminé les émissions de plomb. Au cours de la même période, le PIB des pays de l'OCDE a augmenté de 60 %, alors que la consommation de combustibles fossiles et le volume des déplacements motorisés – qui constituent les deux principales sources de beaucoup de ces polluants – ont progressé respectivement de 16 % et de 30 %.

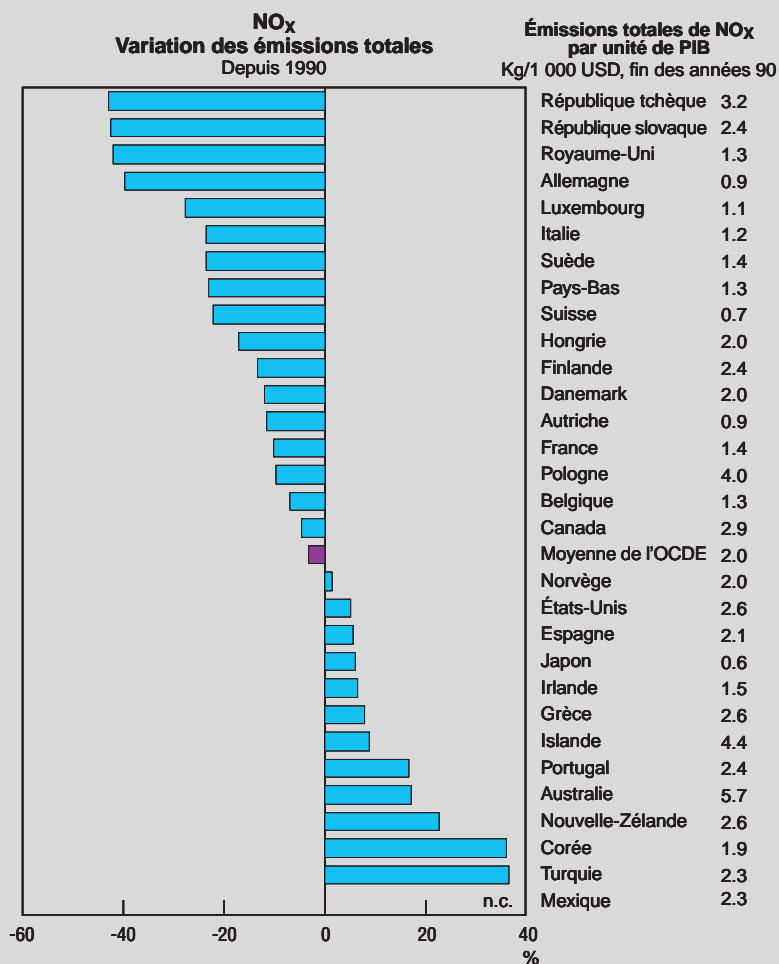
Divers facteurs expliquent la diminution des émissions et des concentrations ambiantes de polluants atmosphériques. En ce qui concerne le plomb, les réglementations imposant l'élimination progressive de l'essence au plomb, adoptées par la plupart des pays, ont été déterminantes. S'agissant des émissions et des concentrations de SO_x, de NO_x et de particules, leur recul tient en grande partie aux réglementations obligeant les centrales au charbon à réduire leurs émissions, ainsi qu'à des facteurs économiques qui ont encouragé beaucoup de ménages et de centrales électriques à abandonner le charbon et le fioul lourd au

profit de combustibles plus propres comme le gaz naturel. Dans le cas des émissions de NO_x, la généralisation des voitures à pot catalytique a également joué un rôle important.

Le recul des émissions de ces polluants atmosphériques s'est traduit par une amélioration de la qualité de l'air dans la plupart des villes des pays de l'OCDE. Les années 90 ont vu une diminution des concentrations ambiantes de SO_x, de NO_x, de particules et de plomb. Cette baisse a été particulièrement marquée en ce qui concerne le plomb et les SO_x (OCDE, 2001*b*), si bien que dans la plupart des villes, les concentrations de ces deux polluants ne dépassent plus désormais les normes nationales édictées pour protéger la santé humaine et l'environnement. Bien que la qualité de l'air au niveau local ait dans l'ensemble progressé depuis dix ans, il reste de nombreux défis à relever dans l'optique de la protection de la santé publique et de l'environnement. Confrontés à des concentrations de particules fines et d'ozone troposphérique qui restent supérieures aux normes nationales en certains endroits, la plupart des pays de l'OCDE consacrent des efforts accrus à la surveillance et à la maîtrise de ces pollutions.

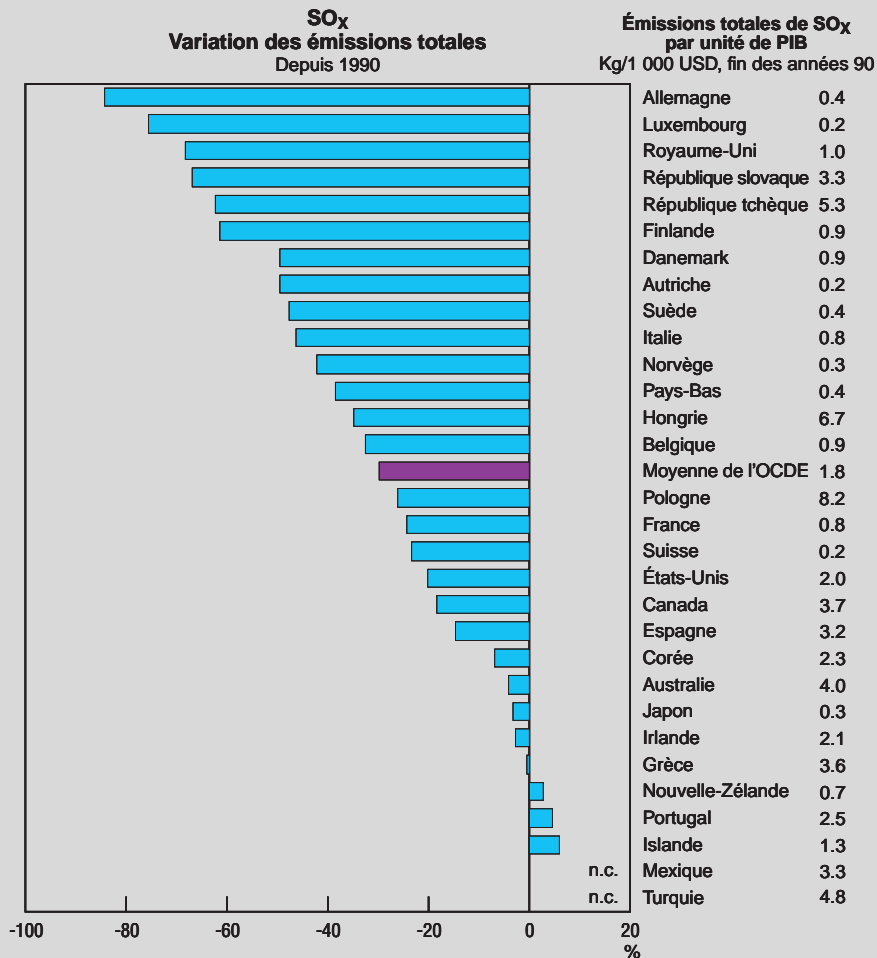
Le couvert forestier s'accroît dans les pays de l'OCDE, mais la forêt tropicale continue de reculer. Les forêts fournissent à l'homme tout un éventail de biens et de services, notamment sous forme de produits du

Figure 2.14a. Variation des émissions totales d'oxydes d'azote depuis 1990 dans les pays de l'OCDE



Source : D'après OCDE (2001a ; 2002b).

Figure 2.14b. Variation des émissions totales d'oxydes de soufre depuis 1990 dans les pays de l'OCDE



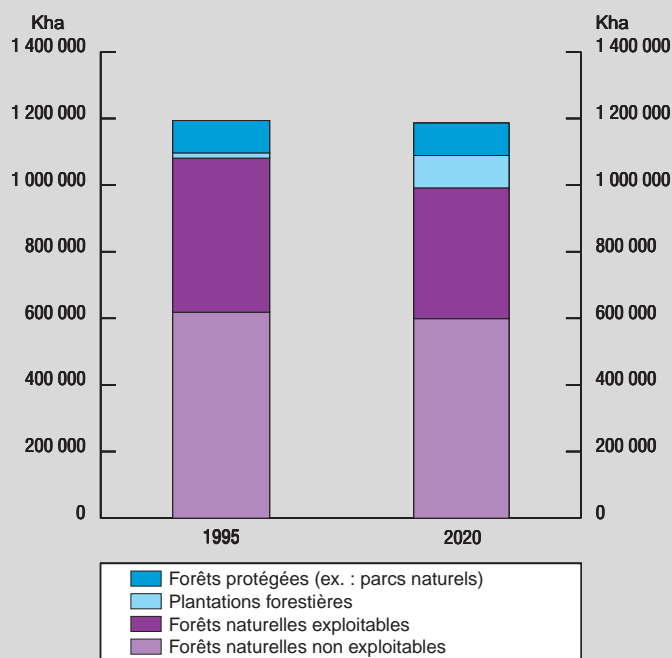
Source : D'après OCDE (2001a).

bois, d'activités de loisirs, d'emplois et de services rendus par les écosystèmes (protection des ressources en eau, piégeage du carbone, habitats pour les espèces sauvages, etc.). Dans l'ensemble, la superficie boisée dans les pays de l'OCDE a augmenté progressivement depuis les années 70, et elle devrait d'après les prévisions se maintenir au niveau actuel jusqu'en 2020 (figure 2.15). Cette évolution s'explique surtout par l'efficacité accrue de l'agriculture, par les programmes de boisement et par le reboisement de terres moins bien adaptées à une utilisation agricole. D'autre part, la demande de produits du bois s'est stabilisée dans les pays de l'OCDE, ce qui a réduit les incitations à l'exploitation des arbres. Dans les pays non membres de l'OCDE, en revanche, le recul des forêts se poursuit. Depuis 1980, la diminution de la superficie des forêts dans les pays tropicaux pourrait avoir atteint un rythme de plus de 15 millions d'hectares par an (FAO, 1999).

Un certain nombre de problèmes d'environnement appellent toujours l'attention

Les pays de l'OCDE ont accompli moins de progrès dans l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. La production de déchets solides continue d'augmenter, même si une part plus

Figure 2.15. Évolution récente et prévue de la superficie forestière par type de forêt dans les pays de l'OCDE, 1995-2020



Source : OCDE (2001b).

importante est recyclée, et un grand nombre de décharges et de sites industriels pollués restent en attente d'un assainissement. Les mesures destinées à réduire la pollution par le mercure et à éliminer progressivement les polluants organiques persistants doivent être intensifiées, et il convient également de redoubler d'efforts pour faire baisser les concentrations de certains polluants atmosphériques nocifs pour la santé (particules fines et ozone troposphérique) et pour parvenir dans certaines régions à une utilisation plus durable des ressources en eau. Dans certains pays, des problèmes de salinisation et de pollution par les métaux lourds continuent d'altérer la productivité des sols agricoles.

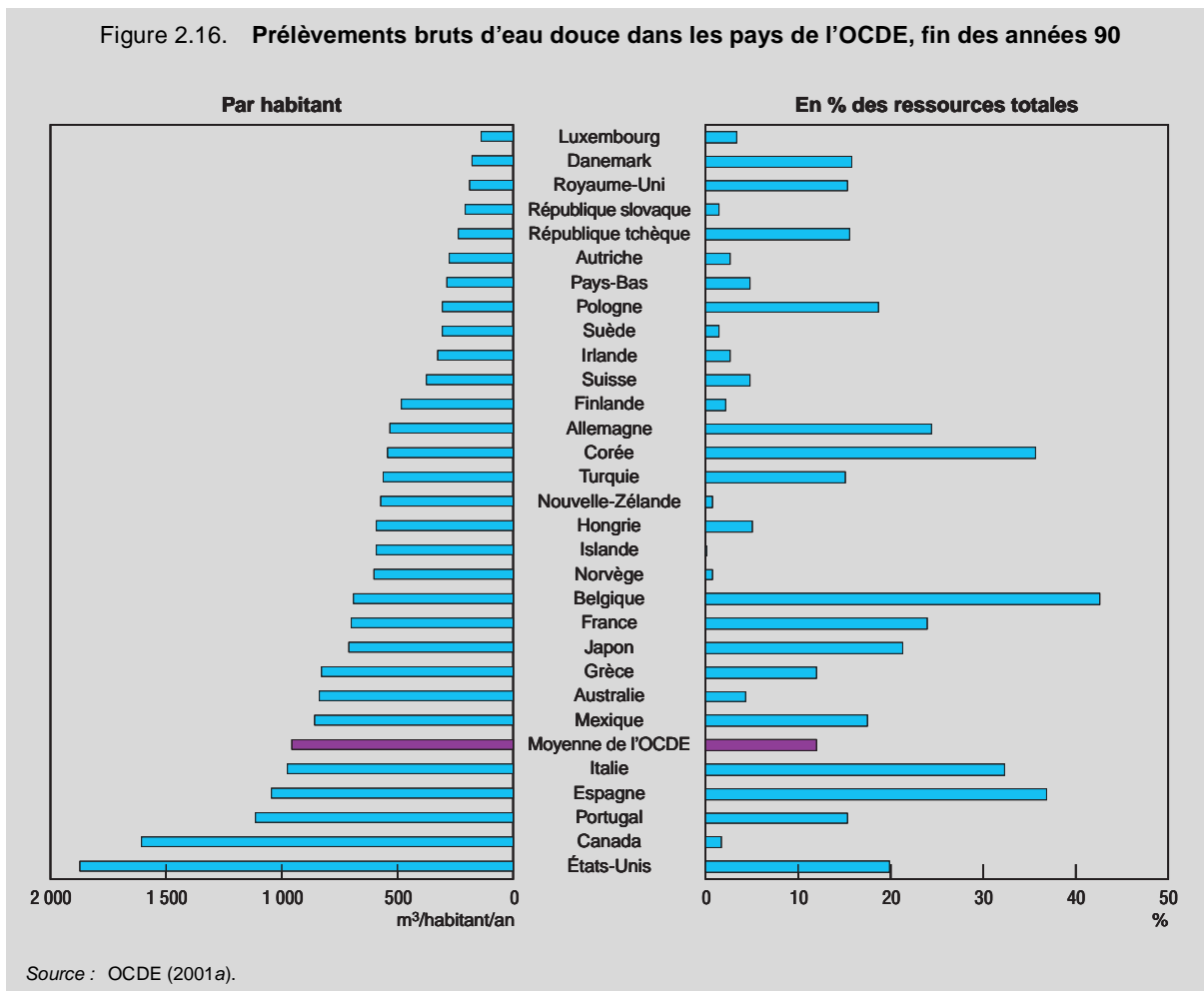
La consommation d'eau s'est stabilisée dans la plupart des pays de l'OCDE, mais certaines régions connaissent une situation de stress hydrique. L'eau douce est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la vie et au bien-être, ainsi qu'au développement économique. En outre, les ressources en eau douce sont source d'importants avantages récréatifs et esthétiques. Si les ressources en eau douce disponibles abondent à l'échelle mondiale, elles peuvent diminuer sous l'effet de la pollution des cours d'eau et des lacs, et lorsque les prélèvements dans les eaux souterraines dépassent la capacité de réalimentation des aquifères. Par ailleurs, l'aménagement inadapté des zones côtières, l'étalement des villes et le développement de l'infrastructure ont aggravé les inondations dans les pays de l'OCDE.

La plupart des pays de l'OCDE possèdent au niveau national des ressources en eau douce confortables (figure 2.16). Cependant, la disponibilité d'eau de bonne qualité varie sensiblement d'un pays à l'autre et, à l'intérieur d'un même pays, d'une région à l'autre. Si certains pays utilisent une part importante des ressources qu'ils possèdent, le volume total des prélèvements reste dans la plupart des pays de l'OCDE nettement inférieur au niveau synonyme de stress hydrique. Cependant, même lorsque la demande d'eau demeure dans les limites des ressources disponibles au niveau national, certaines régions connaissent une situation de stress hydrique.

La gestion des ressources en eau s'est améliorée dans les pays de l'OCDE, où la consommation d'eau par habitant a diminué de 6 % depuis 1980. Cette évolution s'explique principalement par la multiplication des systèmes de tarification de l'eau qui incitent les usagers, en particulier les entreprises et les ménages, à une utilisation plus rationnelle de la ressource, ainsi que par la diffusion de technologies économes en eau. Le recul de certaines industries grosses consommatrices d'eau y a également contribué, tout comme l'amélioration du rendement d'utilisation de l'eau dans l'industrie. Malgré cette diminution globale, certains pays de l'OCDE, notamment parmi ceux qui ont connu une croissance économique rapide, ont vu leur consommation d'eau par habitant augmenter durant les années 90.

La qualité des eaux de surface s'est améliorée, mais pas partout. Si la qualité de l'eau de nombreux aquifères superficiels a connu une amélioration spectaculaire depuis dix ans, la plupart des pays de l'OCDE ne parviennent toujours pas à respecter les normes de qualité des eaux de surface qu'ils ont fixées. En outre, les eaux souterraines sont de plus en plus menacées par des problèmes de pollution et par des prélèvements qui dépassent leur capacité de réalimentation. Un problème de pollution répandu qui touche bon nombre de cours d'eau, de lacs et d'eaux côtières est lié aux apports excessifs de matières nutritives, en particulier le phosphore et les nitrates. Des concentrations trop élevées de nitrates affectent également les eaux souterraines. Les matières nutritives favorisent la prolifération d'algues qui, en privant l'eau d'oxygène, provoquent la mort des poissons et d'autres organismes aquatiques. Les polluants organiques proviennent notamment du déversement d'eaux usées insuffisamment

Figure 2.16. Prélèvements bruts d'eau douce dans les pays de l'OCDE, fin des années 90



Source : OCDE (2001a).

traitées des stations d'épuration et des fosses septiques, du ruissellement des engrais et des effluents d'élevage à partir des exploitations agricoles, ainsi que des dépôts de polluants atmosphériques.

Depuis une vingtaine d'années, la plupart des pays de l'OCDE ont investi massivement dans les stations d'épuration des eaux usées urbaines et industrielles, ce qui a contribué à atténuer les répercussions de la croissance économique et de l'évolution de l'utilisation des sols sur la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Malheureusement, ces mesures n'ont pas suscité d'amélioration sensible de la qualité de l'eau, car la diminution des rejets des sources de pollution ponctuelles a été compensée par l'augmentation de ceux provenant de sources diffuses : véhicules à moteur, eaux pluviales urbaines, exploitations agricoles, etc.

La quantité de déchets solides produits progresse toujours. Des déchets sont produits à tous les stades des cycles de production et de consommation. Dans les pays de l'OCDE, quelque 25 % des déchets proviennent actuellement de l'industrie manufacturière, 21 % de l'agriculture et du secteur forestier, 24 % des industries extractives, 14 % des activités de construction et de démolition, 14 % de sources municipales et le reste d'autres sources. Les volumes de déchets produits dépendent du rendement d'utilisation des ressources dans les processus de production et des quantités de matières produites et consommées. Dans les pays de l'OCDE, la collecte et l'élimination finale des déchets posent d'importantes difficultés aux collectivités locales, lesquelles consacrent aujourd'hui un tiers environ de leurs ressources à la lutte contre la pollution et à la gestion des déchets solides.

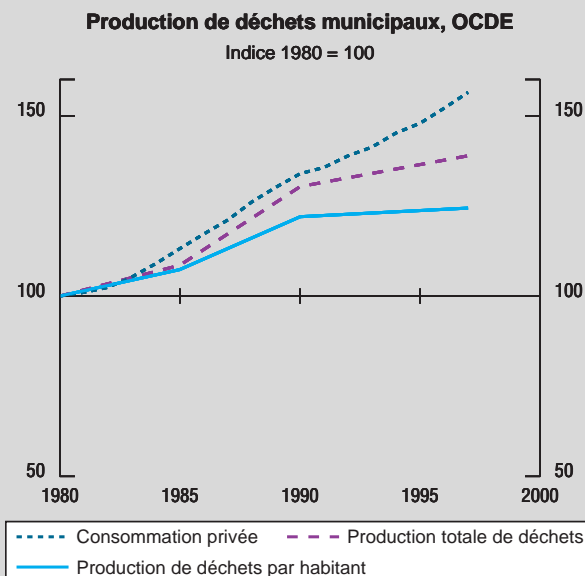
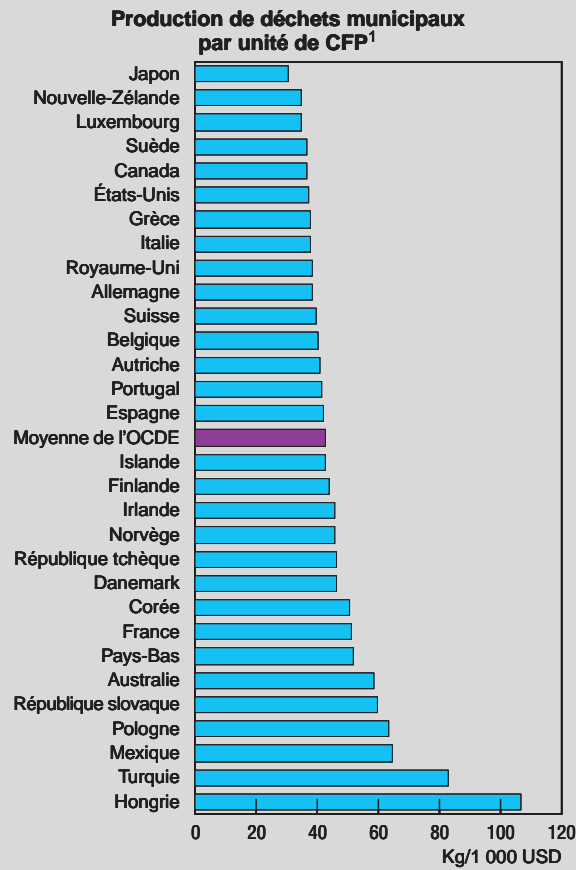
Durant les années 90, la production totale de déchets dans les pays de l'OCDE n'a pas diminué malgré une légère baisse de la quantité de déchets produite par unité de consommation finale privée (figure 2.17). Au cours de cette décennie, les flux de résidus urbains ont crû en moyenne d'environ 1 % par an dans les pays de l'OCDE, ce qui marque un net ralentissement par rapport aux 3 % par an enregistrés dans les années 80. Compte tenu de la croissance démographique, de la hausse des revenus et de l'évolution des modes de vie (avec, par exemple, la diminution de la taille des ménages et la progression de leur nombre), on prévoit que la production annuelle de déchets solides dans les pays de l'OCDE augmentera encore de 40 % entre 1995 et 2020 pour atteindre 770 millions de tonnes (OCDE, 2001*b*). Cela étant, les déchets sont de mieux en mieux gérés. D'après les prévisions, la part des résidus urbains recyclés augmentera pour s'établir à 33 % en 2020 contre 18 % actuellement. En outre, les normes environnementales applicables aux décharges (qui accueillent aujourd'hui 64 % des résidus urbains) et aux incinérateurs (18 % des résidus urbains) ont été améliorées dans la plupart des pays de l'OCDE.

Plusieurs problèmes d'environnement imposent une action d'urgence

Dans certains domaines, en particulier ceux qui coïncident avec des problèmes d'environnement de dimension mondiale, les progrès accomplis sont plus modestes encore. Ainsi, il importe tout particulièrement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'assurer une gestion durable des pêcheries, d'enrayer la destruction et le morcellement des écosystèmes essentiels, et de ralentir le recul des espaces verts sous l'effet de l'étalement des villes. A l'échelle mondiale, le recul de la diversité biologique se poursuit à un rythme alarmant et menace la pérennité d'écosystèmes essentiels et des services qu'ils fournissent (OCDE, 2001*b*). En outre, la présence massive de substances chimiques dans l'environnement suscite des préoccupations grandissantes au sujet de leurs effets potentiels sur les écosystèmes et la santé humaine (encadré 2.2).

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. D'après des observations scientifiques récentes, le réchauffement planétaire causé par l'homme est un phénomène bien réel (GIEC, 2001*a*). Le réchauffement de la planète est lié à une série d'activités humaines, en particulier la combustion et la production de combustibles fossiles, la conversion de forêts à d'autres usages, les pratiques agricoles non viables et la mise en décharge de déchets. Le troisième rapport d'évaluation du GIEC indique que le changement climatique est déjà en cours et présente des éléments montrant que la majeure partie du réchauffement observé depuis cinquante ans est imputable aux activités humaines (GIEC, 2001*a*). Celles-ci devraient continuer de modifier la composition de l'atmosphère tout au long du XXI^e siècle, avec pour conséquence une hausse des températures moyennes de la planète et une élévation du niveau des mers.

Figure 2.17. Production des déchets municipaux dans les pays de l'OCDE, fin des années 90



1. Consommation finale privée calculée aux prix et PPA de 1995.
Source : OCDE (2001a).

Encadré 2.2. Substances chimiques dans l'environnement

Dans les pays de l'OCDE, la production, la consommation et le commerce des substances et des produits chimiques augmentent constamment et cette croissance devrait se poursuivre jusqu'en 2020, à peu près au même rythme que le PIB. En revanche, la structure de la production dans les pays de l'OCDE devrait évoluer, la part des ingrédients chimiques de base fabriqués en grandes quantités diminuant au profit des spécialités et des produits issus des sciences du vivant. D'après les prévisions, la production augmentera plus vite dans les pays non membres que dans les pays Membres de l'OCDE, dans la mesure où les premiers reprennent une grande partie de la production d'ingrédients chimiques de base des seconds. L'industrie chimique des pays de l'OCDE a réalisé des progrès considérables en matière de réduction des rejets polluants dans l'environnement au cours de la fabrication, grâce en grande partie aux inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes et aux réglementations.

A l'heure actuelle, les inquiétudes concernent les répercussions sur l'environnement et la santé humaine des substances chimiques contenues dans quasiment tous les produits manufacturés. Nombre de ces substances ont été détectées dans l'environnement, où elles peuvent causer des problèmes particuliers lorsqu'elles présentent un caractère persistant, bio-accumulable ou toxique. C'est ainsi que les produits chimiques qui perturbent le système endocrinien et persistent dans l'environnement suscitent des préoccupations croissantes.

Les efforts visent en priorité à combler l'énorme manque de connaissances au sujet des produits chimiques mis sur le marché. Le Conseil international des associations chimiques conduit un programme d'essai des substances chimiques produites en grandes quantités dont les résultats sont partagés avec l'OCDE. Une démarche scientifique reposant sur des règles suppose que les décisions de gestion des risques s'appuient sur des informations relatives aux effets des produits chimiques et de l'exposition à ces produits. Toute une gamme d'instruments – incitations économiques, approches volontaires et réglementations – peuvent être utilisés pour encourager une meilleure information sur les produits chimiques. En l'absence de ces informations, de plus en plus de pays appliquent le principe de précaution. En outre, les gouvernements encouragent l'industrie à faire de la sûreté un critère aussi important que l'efficacité dans la formulation des produits chimiques, le but étant de parvenir à une « chimie durable ».

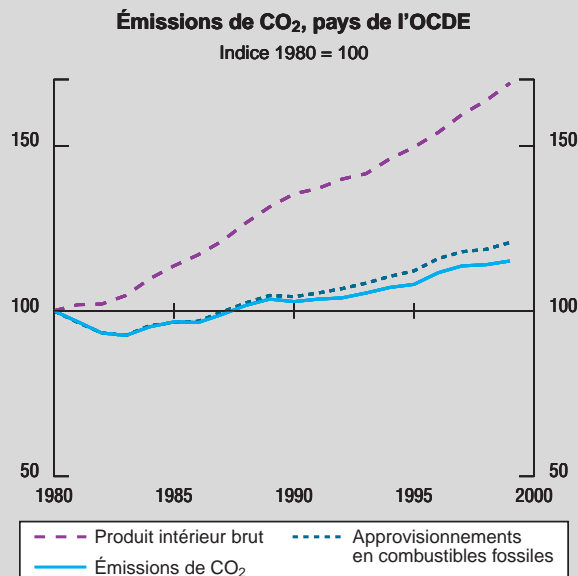
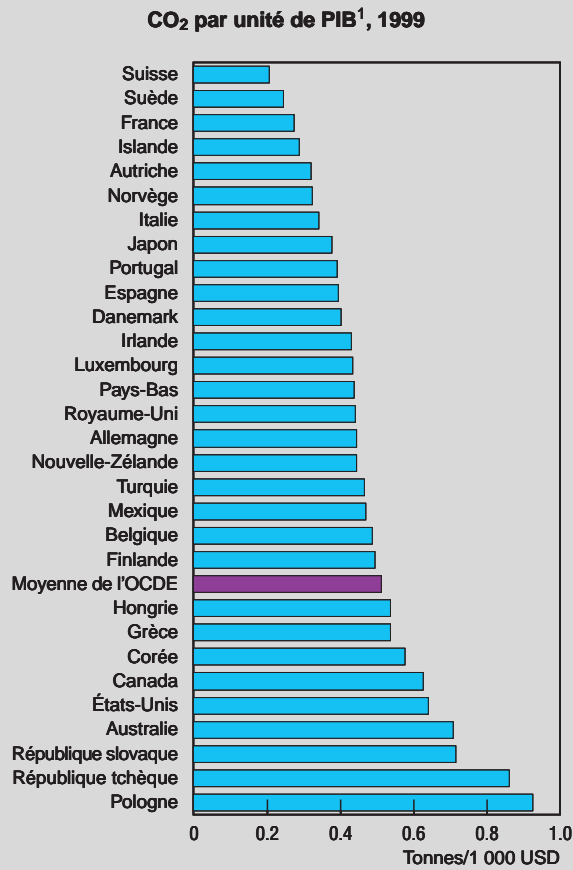
Source : OCDE (2001g).

Avec une part de 81 % des émissions des pays de l'OCDE, le dioxyde de carbone (CO₂) est de loin le principal gaz à effet de serre. Viennent ensuite le méthane (10 %) et l'oxyde nitreux (7 %). Bien que les pays de l'OCDE aient réduit de 30 % leurs émissions de CO₂ par unité de PIB depuis 1980, les émissions totales ont progressé de 9 % entre 1990 et 1998 (figure 2.18). Cette hausse absolue s'explique avant tout par l'augmentation nettement plus forte des émissions en Amérique du Nord (plus 11 % entre 1990 et 1998), que l'on peut attribuer à la forte croissance économique et démographique, aux modes de production et de consommation d'énergie et à leur évolution, ainsi qu'au faible niveau des prix réels de l'énergie au cours des années 90.

L'emploi de combustibles dans les installations fixes est responsable de 59 % des émissions de gaz à effet de serre dans les pays de l'OCDE. Viennent ensuite les transports (21 %), l'agriculture, les procédés industriels, les déchets et la production de combustibles et de carburants. C'est dans les transports – en particulier l'aviation – que l'on relève la plus forte progression des émissions de gaz à effet de serre : entre 1990 et 1999, cette hausse a atteint 15 % dans les pays de l'OCDE.

A l'heure actuelle, les pays de l'OCDE sont à l'origine d'environ 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 53 % de celles de dioxyde de carbone (hors fixation du carbone liée à l'affectation des terres et aux forêts) (figure 2.19)⁴. Cependant, cette part est en recul dans la mesure où les pays non membres de l'OCDE connaissent une croissance économique plus rapide. Selon certaines prévisions, les émissions de CO₂ des pays de l'OCDE pourraient augmenter de 33 % entre 1995 et 2020, tandis que celles des pays non membres pourraient progresser de 100 % (OCDE, 2001b). Fait

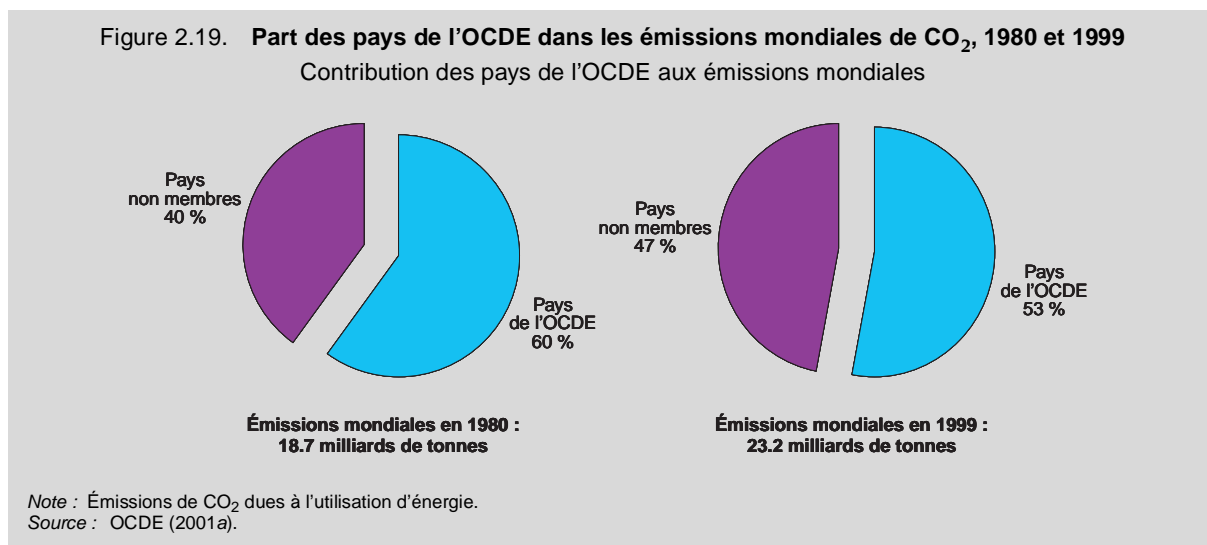
Figure 2.18. Émissions de dioxyde de carbone dans les pays de l'OCDE



Notes : Émissions de CO₂ dues à l'utilisation d'énergie uniquement ; exclut les soutages maritimes et aériens internationaux.

1. Aux prix et PPA de 1995.

Source : OCDE (2001a).

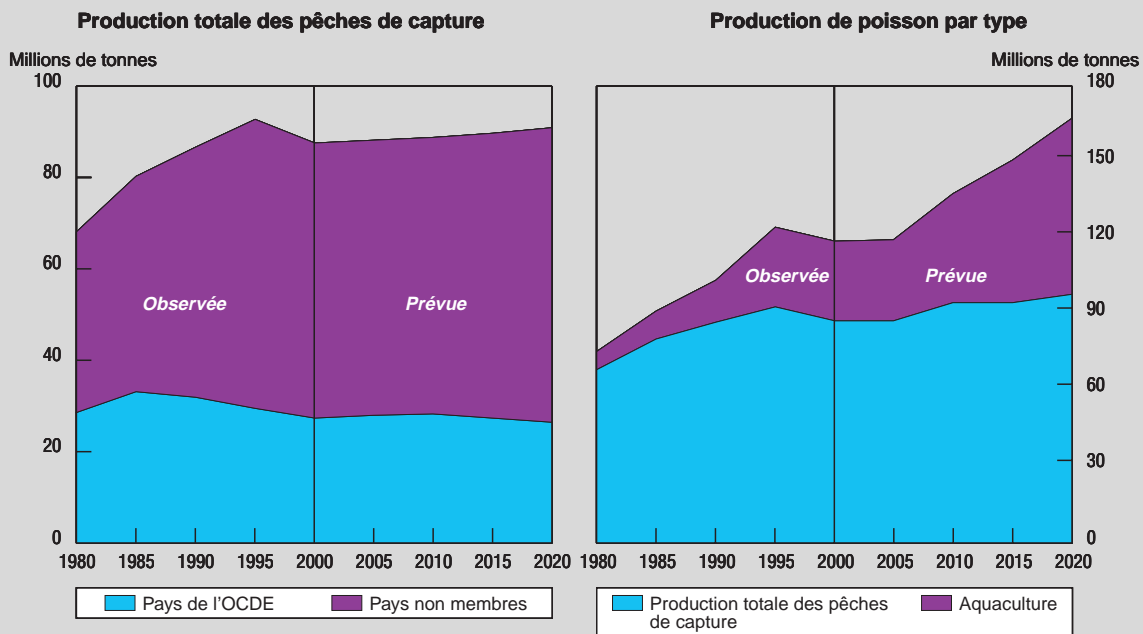


encourageant, une avancée importante et positive est entreprise par la majorité des pays de l'OCDE avec la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, qui fixe des objectifs et des échéances juridiquement contraignants. Pour traiter à plus long terme le problème de l'évolution du climat mondial, il faudra que les pays de l'OCDE mènent une action résolue et coopèrent étroitement avec les pays non membres. Dans le passé, ceux-ci ont moins contribué au problème du réchauffement planétaire, mais ils devront probablement en supporter une part disproportionnée des répercussions, des dommages et des coûts d'adaptation (encadré 4.1). Limiter l'ampleur du changement climatique et ses effets les plus graves à plus long terme nécessitera que tous les pays agissent pour maîtriser leurs émissions au cours des prochaines décennies.

La gestion actuelle de certains stocks de poissons n'est pas viable. Les stocks de poissons constituent une ressource renouvelable qui peut donner lieu à une exploitation durable et constituer une source d'aliments et de revenu à long terme. A l'heure actuelle, la façon dont sont gérés un certain nombre d'entre eux n'est cependant pas viable, et les stocks de nombreuses espèces importantes ont considérablement diminué ces dernières années. Autre motif de préoccupation, il se pourrait que les stocks de poissons existants soient nettement plus restreints qu'on le pensait auparavant en raison, entre autres, de l'évolution de l'état de l'environnement, de la pêche illégale et de la notification de chiffres de prises erronés par certains pays. Si cela se vérifie, des mesures d'urgence s'imposeront pour rétablir des stocks de poissons sains.

Si les prises mondiales de poissons ont augmenté durant la majeure partie des années 80, elles ont depuis diminué. Les prises réalisées par les pays de l'OCDE ont baissé en volume après avoir culminé au milieu des années 80 (figure 2.20).⁵ Aussi, la part des pays de l'OCDE dans les prises mondiales est passée de 42 % en 1980 à 31 % en 1999. La production des pêches de capture des pays de l'OCDE a reculé pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, un facteur important a été l'établissement, dans les années 70 et 80, de zones économiques exclusives couvrant des lieux de pêche jusqu'alors exploités par des navires battant pavillon de pays de l'OCDE. En outre, de nombreux stocks présents dans les zones de pêche les plus proches des pays de l'OCDE (Atlantique Nord et certaines régions du Pacifique) étaient déjà tombés à un niveau dangereusement bas à la suite de nombreuses années de surexploitation. Peu à peu, il a fallu pour les mêmes raisons réduire fortement – voire interrompre – les activités de pêche commerciale dans certaines de ces zones. L'augmentation de la production du secteur des pêches maritimes nécessitera que l'on permette la reconstitution des stocks aujourd'hui surexploités et que l'exploitation des stocks actuellement peu mis à contribution devienne plus rentable. Cependant, il ne pourra s'agir que d'une augmentation modeste, dans la

Figure 2.20. Évolutions passées et prévues de la production halieutique mondiale par région et type de production, 1980-2020



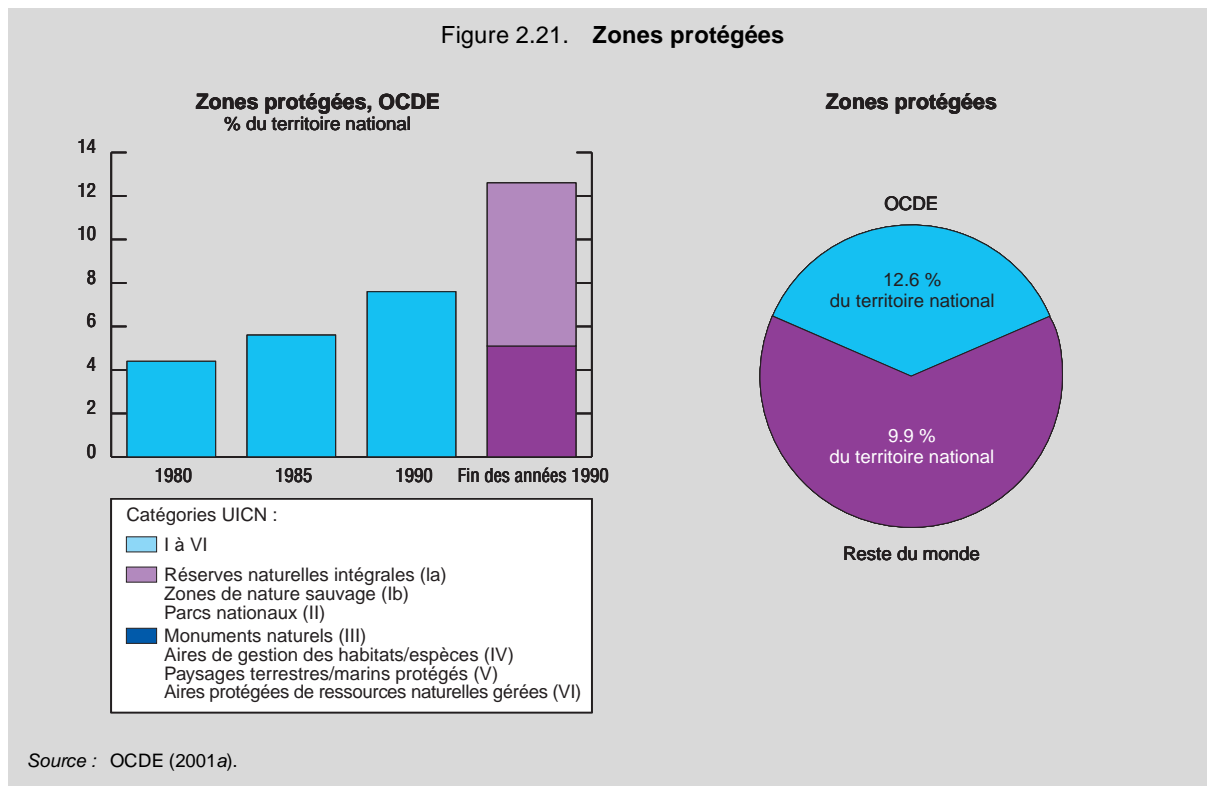
mesure où le niveau actuel de la production mondiale est déjà proche de la limite jugée soutenable par les scientifiques.

Aujourd'hui, les trois quarts environ des poissons commercialisés dans les pays de l'OCDE viennent des captures et le reste de l'aquaculture. Contrairement aux captures marines, la production aquacole a augmenté de 3 % par an durant les années 90 dans les pays de l'OCDE. Dans le même temps, elle a progressé de 10 % par an au niveau mondial. A l'avenir, l'aquaculture sera sans doute à l'origine de la majeure partie de l'expansion de la production de poisson, si bien que sa part dans la production totale devrait dépasser les 40 % d'ici à 2020 (figure 2.20). Dans ces conditions, il importe de veiller attentivement à maîtriser, dès le départ, certains effets négatifs que l'aquaculture intensive peut avoir localement sur l'environnement, dont l'enrichissement organique, l'accumulation d'antibiotiques, la dégradation des habitats et le recul de la diversité spécifique.

Les écosystèmes et la biodiversité sont menacés. Les écosystèmes et la biodiversité marins et terrestres subissent une influence non négligeable des activités humaines. La principale menace qui pèse sur eux dans les pays de l'OCDE vient des changements d'affectation des sols et du morcellement qui vont de pair avec la croissance démographique et l'évolution des modes de vie. L'exploitation non viable des espèces sauvages, des produits de la forêt et de l'eau, de même que la pollution et l'introduction d'espèces exotiques, constituent d'autres menaces. Sous l'effet de ces pressions, beaucoup d'écosystèmes naturels ont été détériorés ou détruits, de sorte que les nombreux services importants qu'ils rendent ont fortement diminué.

Pourtant, malgré les pressions considérables exercées sur les écosystèmes et la biodiversité, on relève certaines évolutions favorables. Ainsi, le nombre d'aires protégées augmente dans beaucoup de pays de l'OCDE, et certains pays renforcent la protection des parcs. Dans l'ensemble, les zones bénéficiant de mesures de protection couvrent désormais 13 % du territoire des pays de l'OCDE (figure 2.21). Par ailleurs, des mesures ont été prises pour prévenir la chasse aux espèces menacées et

Figure 2.21. Zones protégées

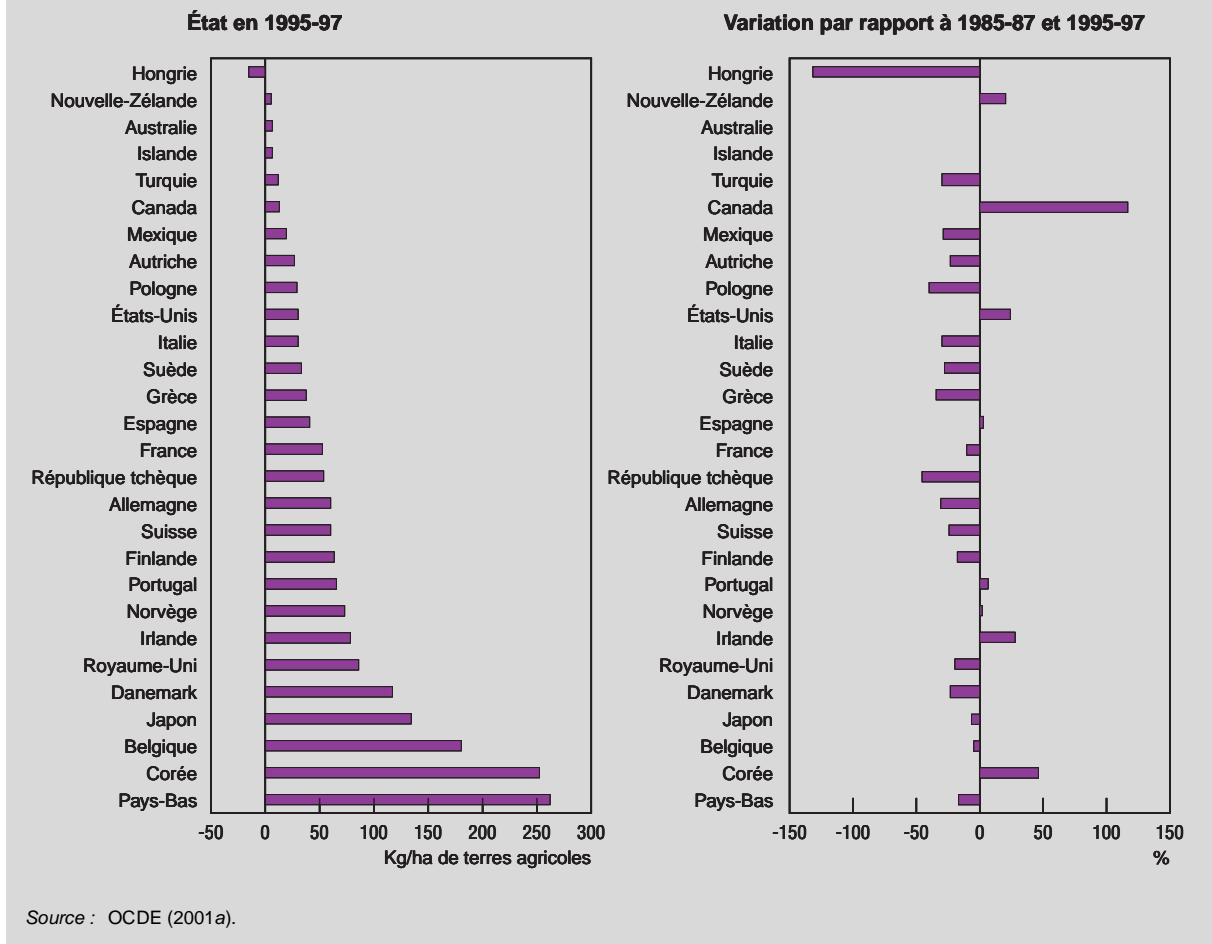


la destruction de leurs habitats, si bien que certaines ont vu leurs populations se stabiliser, voire progresser. Néanmoins, 20 % des mammifères et des amphibiens des pays de l'OCDE entrent dans la catégorie des espèces menacées ou vulnérables. Dans certains pays comme la Nouvelle-Zélande, l'élaboration de stratégies de la biodiversité a contribué à enrayer le recul de la diversité biologique. Dans la plupart des pays, des efforts accrus s'imposent toutefois pour découpler de la croissance économique les pressions exercées sur les écosystèmes essentiels et la biodiversité.

Les ressources en eau sont de plus en plus touchées par les pollutions d'origine agricole. On estime que l'agriculture est à l'origine de 40 % des émissions d'azote et de 30 % de celles de phosphore dans les eaux de surface des pays de l'OCDE (figure 2.22). Elle constitue la principale source de pollution des eaux superficielles et souterraines (OCDE, 2001h). Par ailleurs, les émissions de méthane et d'oxyde nitreux produites par les activités d'élevage et la riziculture contribuent au réchauffement planétaire. L'utilisation de pesticides et leur accumulation dans les eaux souterraines et superficielles mettent en danger la santé des populations et les espèces sauvages. Les nappes souterraines sont de plus en plus menacées de pollution et de surexploitation du fait de prélèvements dépassant leur capacité de réalimentation.

L'aide à l'amélioration de la gestion environnementale dans les pays en développement demeure faible. La majeure partie des espèces animales et végétales de la planète et des écosystèmes dont elles dépendent est située dans les pays non membres de l'OCDE. De fortes pressions s'y exercent du fait de la croissance démographique, du développement économique et de l'évolution du climat. Ces espèces et écosystèmes se trouvent certes sur le territoire d'États souverains, mais il s'agit de ressources mondiales qui sont importantes pour l'humanité tout entière. De même, tout un chacun est concerné par le changement climatique, indépendamment de l'endroit où il vit. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 à Rio de Janeiro, les pays se sont engagés à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que (par la suite) la Convention sur la lutte contre la désertification. A l'image du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds multilatéral du

Figure 2.22. Bilan azoté de l'agriculture dans les pays de l'OCDE



Protocole de Montréal, il existe certains mécanismes ou institutions qui apportent aux pays un soutien financier ou autre pour les aider à respecter les accords multilatéraux sur l'environnement, mais le niveau global des transferts à l'appui de la gestion environnementale demeure faible.

Les pays de l'OCDE réalisent certains progrès sur la voie de l'amélioration de la gouvernance à l'appui du développement durable

L'une des contributions les plus importantes que les générations actuelles peuvent apporter au développement durable est la mise en place d'institutions qui assurent un fonctionnement stable des sociétés et des économies, encouragent l'innovation et la créativité et constituent le cadre dans lequel tous les citoyens pourront réaliser leurs potentialités. Cela suppose avant tout des modes de gouvernance qui favorisent la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et qui encouragent l'intégrité, la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques. Beaucoup de pays de l'OCDE ont pris des initiatives importantes dans ce sens au cours des années 90.

Intégrité, transparence et responsabilisation sont indispensables à une bonne gouvernance

L'État doit, pour assurer un cadre de vie économique, environnemental et social fiable et efficace à ses citoyens, respecter des principes fondamentaux d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

Les citoyens attendent des fonctionnaires qu'ils servent loyalement l'intérêt général et qu'ils gèrent correctement les ressources publiques au quotidien. Les pays de l'OCDE ont œuvré en coopération pour promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur public comme dans le secteur privé, notamment au travers d'initiatives récentes de l'OCDE comme la Recommandation de 1998 sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public, la Convention de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de gouvernement d'entreprise.

L'évolution rapide des conditions socio-économiques, en particulier l'exigence croissante de transparence, impose aux États de revoir et d'ajuster les mécanismes qui leur permettent de mettre les comportements en conformité avec les attentes du public, dans le respect de la culture et des structures politico-administratives de chaque pays. Une infrastructure de l'éthique forte et cohérente qui assure des normes de conduite élevées suppose les éléments clés suivants :

- *L'orientation*, qui est donnée par un engagement fort des dirigeants politiques ; par un énoncé des valeurs sous la forme de codes de conduite par exemple ; par des activités visant à l'intégration professionnelle, comme l'éducation et la formation.
- *La gestion*, qui est réalisée par le biais de la coordination, assurée par un organe spécial ou un organisme central existant déjà, et par le biais des conditions d'emploi dans la fonction publique, des politiques et des pratiques en matière de gestion.
- *Le contrôle*, qui est assuré principalement grâce à un cadre juridique qui permet des enquêtes et des poursuites indépendantes, à des mécanismes de reddition de comptes et de contrôle efficaces, à la transparence, à la surveillance par le public et à son implication.

Un défi majeur pour l'État est d'adapter la mission du service public aux besoins actuels et de veiller à ce que ces valeurs et ces normes fondamentales répondent à l'évolution rapide des attentes du public. Un ensemble moderne de valeurs fondamentales devra conjuguer des valeurs « traditionnelles », comme l'impartialité, la légalité et l'intégrité, et des valeurs « nouvelles » telles qu'une responsabilisation et une transparence accrues. Pour traduire ces valeurs dans la pratique, il faut que soient inscrites dans la loi certaines normes de conduite, concernant en particulier l'utilisation des informations et des ressources publiques, l'acceptation de cadeaux ou d'avantages, et le travail extérieur. Les domaines sensibles où existe un plus grand risque potentiel de conflits d'intérêts, comme la justice, la fiscalité et les douanes, ainsi que l'interface politico-administrative, appellent de même la mise en place de normes spéciales. Les nouvelles technologies peuvent être mises à profit pour informer les citoyens sur les normes à respecter par les agents publics et pour contrôler leurs performances réelles.

La bonne gouvernance par la primauté du droit appelle des efforts pour faire respecter et appliquer la loi

Le respect des lois et règlements adoptés pour protéger l'environnement est un élément indispensable de tout effort engagé au niveau national pour parvenir à un développement durable. L'efficacité des lois et règlements relatifs à l'environnement est tributaire d'un programme permettant d'assurer concrètement leur respect et leur application en réglementant le comportement des acteurs visés et en décourageant le non-respect de ces lois et règlements, y compris en réduisant ou éliminant les avantages que peut procurer le non-respect.

Un tel programme peut faire appel à de nombreuses méthodes de surveillance et de détection. Parmi les techniques couramment utilisées dans les pays de l'OCDE pour évaluer le respect figurent les inspections, l'autosurveillance et la notification par les intéressés eux-mêmes, ainsi que les plaintes déposées par les citoyens. Les inspections sont conduites par des inspecteurs appartenant à l'administration ou par des organismes indépendants intervenant pour le compte des autorités. Dans le cas de la notification par les intéressés, ceux-ci évaluent eux-mêmes leur respect des lois et règlements relatifs à l'environnement et communiquent les résultats de cette évaluation aux autorités compétentes. Pour compléter ces techniques, les citoyens peuvent être encouragés à signaler les activités illicites ou les infractions. Dans les pays de l'OCDE, l'application relève certes en premier lieu des pouvoirs publics,

mais les actions en justice engagées par les citoyens dans le but de faire appliquer les lois et règlements relatifs à l'environnement peuvent y apporter une contribution capitale.

Les possibilités de participation des citoyens se développent

Dans tous les pays de l'OCDE, les systèmes de gouvernance sont fondés sur des principes de démocratie représentative. Des élections libres et justes, des assemblées représentatives, des dirigeants responsables et une administration publique politiquement neutre sont autant d'éléments d'une démocratie représentative qui doit garantir que l'État représente bien les citoyens. Le renforcement des mécanismes de participation des citoyens à l'élaboration des politiques améliore la qualité, la crédibilité et la légitimité des décisions. Cela permet au gouvernement d'appuyer ses décisions sur des idées, informations, points de vue et projets de solution variés. En même temps, cela contribue à renforcer la démocratie et la confiance du public dans l'État. En réponse à la demande du public, on voit apparaître dans les pays de l'OCDE de nouvelles formes de représentation et de participation, tandis que les anciennes sont modernisées. Un très large accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) donne aux citoyens des possibilités nouvelles d'influer sur les décisions qui les touchent.

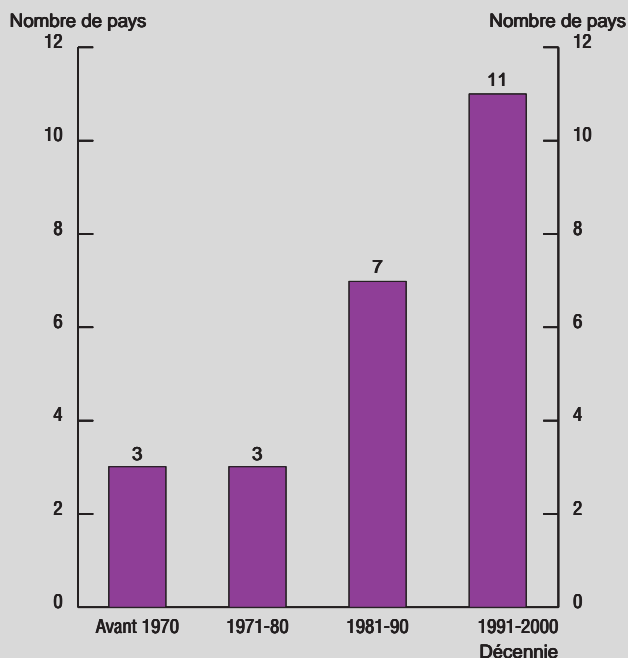
Les mesures visant à renforcer cette participation se rangent en trois catégories, selon le degré d'implication des citoyens. La première est celle des flux unidirectionnels d'informations, qui englobe les annonces officielles, les campagnes publiques d'information ou simplement la fourniture d'informations à la demande. La deuxième catégorie est celle de la consultation – relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens fournissent un retour d'information à l'administration : il peut s'agir d'enquêtes d'opinion ou de groupes de discussion, ou encore de formules plus interactives telles qu'auditions publiques et sollicitation de commentaires des citoyens. Les pouvoirs publics définissent les questions à soumettre à la consultation, formulent les questions et gèrent le processus, et les citoyens sont invités à faire part de leurs points de vue et de leurs opinions. La troisième catégorie est celle de la participation active – relation basée sur un partenariat avec le gouvernement, dans lequel les citoyens sont activement engagés dans les processus décisionnels et l'élaboration des politiques. Citoyens et pouvoirs publics sont alors sur un pied d'égalité pour fixer les questions à l'ordre du jour, proposer des options et orienter le dialogue sur les politiques, même si la décision finale appartient au gouvernement (OCDE 2001i).

Si la plupart des pays de l'OCDE ont une longue tradition d'implication des citoyens dans la prise de décision, tous ont entrepris dans les années 90 de rapprocher l'administration du public. Cette évolution est illustrée par l'important instrument international qu'est la Convention de la CEE-ONU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus de 1998). Entrée en vigueur le 3 octobre 2001, cette convention a été signée par 40 pays et ratifiée par 17 d'entre eux. Son but est de renforcer l'implication des citoyens dans les dossiers concernant l'environnement, notamment par la reconnaissance obligatoire du droit de chaque individu à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière d'environnement ; par la définition de normes minimales d'accès à l'information environnementale ; et par l'obligation de donner suite sans tarder aux demandes d'informations environnementales.

L'information du public est aujourd'hui un objectif commun à tous les pays de l'OCDE. Les lois fixant les droits d'accès à l'information – et les mécanismes institutionnels d'application de ces droits – sont des éléments de base de la transparence et de la responsabilisation des administrations. La portée, la quantité et la qualité des informations fournies par les gouvernements des pays de l'OCDE à leurs citoyens ont considérablement augmenté au cours des années 90. Si certains de ces pays ont adopté depuis quelques décennies des lois garantissant l'accès des citoyens aux informations, près de 40 % l'ont fait les dix dernières années (figure 2.23). Presque tous ont aujourd'hui mis en place une législation sur la liberté de l'information.

La consultation se développe, quoique lentement. La plupart des pays de l'OCDE ne reconnaissent que depuis peu l'importance d'une consultation régulière des citoyens, et la plupart n'ont pas achevé la mise en place du cadre juridique, politique et institutionnel nécessaire. Des différences importantes demeurent entre les pays qui ont derrière eux une longue tradition de consultation et ceux qui

Figure 2.23. Décennie d'entrée en vigueur de la première législation garantissant l'accès à l'information dans les pays de l'OCDE



Source : OCDE (2001).

commencent tout juste à ouvrir les processus publics aux citoyens. Il existe par ailleurs de grandes différences d'un pays à l'autre en matière d'équilibre entre les financements public et privé des campagnes électorales et d'encadrement des activités de lobbying.

Au cours des années 90, conformément à la recommandation du Conseil de l'OCDE de 1995 concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle, plusieurs pays ont adopté des mesures obligeant les pouvoirs publics à consulter les citoyens sur les réglementations nouvelles. De nombreux pays, de même que l'Union européenne, ont adopté des lois sur l'évaluation des impacts environnementaux qui donnent au public un rôle majeur dans les décisions relatives aux projets ou réglementations qui risquent d'avoir des effets nuisibles sur l'environnement. Certains ont mis en place des organes permanents ou *ad hoc* où sont représentées des organisations de la société civile et qui sont chargés de donner des avis au gouvernement sur des questions particulières.

La participation active est encore rare. Les citoyens peuvent apporter une contribution active et originale à l'élaboration des politiques lorsque leur relation avec l'État est fondée sur le principe du partenariat. Dans les pays Membres de l'OCDE, les initiatives visant à faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques en tant que partenaires à part entière restent rares et généralement purement expérimentales, et elles se limitent à très peu de pays. Si dans les années 90, quelques-uns ont entrepris de mettre au point des mesures destinées à engager plus activement les citoyens dans les processus de décision, la plupart se sont bornés à recueillir des exemples de bonnes pratiques, mener des activités de sensibilisation et établir des principes directeurs pour la participation. La participation active est d'autant plus propice à une bonne gouvernance sur le plan intérieur que les citoyens ont la possibilité de former des recours administratifs et judiciaires contre les actions des pouvoirs publics ou du secteur privé qui risquent de les affecter.

La participation du public peut favoriser une plus grande transparence de la prise de décision et une responsabilisation accrue en permettant au public d'exercer un contrôle, accroître la confiance des citoyens dans les institutions et améliorer la qualité du contenu des décisions. Par ailleurs, en favorisant la communication et en instaurant des relations entre les divers participants, elle les aide à mieux comprendre leurs objectifs et points de vue respectifs. Enfin, l'implication du public peut aider à réduire les oppositions et faciliter la mise en œuvre des décisions.

La mise en place de mécanismes de participation répondant à ces objectifs soulève toutefois des questions majeures. Vaut-il mieux organiser des enquêtes ou des débats publics ? Comment savoir si ce sont les aspirations et les intérêts de l'ensemble du public qui sont pris en compte ou seulement ceux des groupes de pression ? Comment peut-on résoudre les divergences d'appréciation des risques et des priorités entre les experts et les profanes ? Combien de temps et de ressources faut-il consacrer à des processus participatifs portant sur des questions particulières ? Comment peut-on mesurer l'impact de ces processus ? Ce sont autant de questions que les pays de l'OCDE commencent tout juste à explorer, et les réponses ne sont pas encore claires.

De nouvelles approches se dessinent en matière de gouvernance internationale

Aujourd'hui, beaucoup de problèmes qui se traitaient naguère au niveau national sont devenus mondiaux. Sur un certain nombre de dossiers – comme la régulation du réseau Internet, la prévention des bulles financières, la lutte contre le changement climatique, contre l'extension des épidémies telles que le SIDA, contre le terrorisme –, une action mondiale est essentielle, mais il importe de la compléter par des mesures régionales, nationales et locales. Apporter de véritables réponses à ces problèmes passe par des systèmes nouveaux qui permettent de les traiter au niveau international. Les pays Membres de l'OCDE ont activement soutenu au cours des années 90 la mise en place de meilleures structures de gouvernance internationale, et ils en font une de leurs grandes priorités pour l'avenir.

3

SURMONTER LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien du niveau de vie élevé dont bénéficient les citoyens des pays Membres de l'OCDE, tout en prenant en compte les préoccupations de la collectivité et en améliorant la gestion de l'environnement sont autant de défis qu'il importe de relever. Cela nécessite la réforme des politiques du passé, l'élaboration de politiques nouvelles et l'amélioration de la mise en œuvre de celles connues pour être efficaces. Les principales conditions cadres nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les différents pays sont notamment les suivants :

- *Faire en sorte que les marchés œuvrent en faveur du développement durable* : Il convient de réformer le système des prix afin d'encourager les différents agents à intégrer dans leurs décisions l'intégralité des coûts de la dégradation de l'environnement et des incidences sociales. Il s'agit notamment de prendre en compte les externalités environnementales et sociales et les défaillances du marché par un usage accru des taxes, redevances et permis négociables, et de remédier aux défaillances de l'action publique par des réformes des programmes de soutien qui sont préjudiciables pour l'environnement, inefficaces sur le plan économique et/ou ont des effets redistributifs régressifs sur le plan social.
- *Renforcer le processus de décision en faveur du développement durable* : les pouvoirs publics doivent réformer leurs processus de décisions pour pouvoir adopter des approches intégrant mieux tout l'éventail des conséquences de leurs politiques. Il s'agit notamment d'améliorer la capacité d'intégration des politiques au profit du développement durable et d'améliorer la transparence et la participation du public à tous les niveaux d'administration.
- *Encourager le développement durable à travers la science et la technologie* : il importe de faire appel aux politiques en matière de technologie pour aider à découpler la détérioration de l'environnement et la croissance économique. Il convient notamment d'offrir des incitations permanentes à l'innovation et à la diffusion de technologies qui contribuent aux objectifs du développement durable, de soutenir les efforts à long terme dans la recherche fondamentale et la recherche qui est clairement dans l'intérêt de la collectivité par un financement et des actions visant à renforcer les capacités, et de prendre en compte les conséquences sociales et environnementales imprévues de la technologie.

Le renforcement de la contribution des systèmes internationaux d'échange et d'investissement au développement durable partout dans le monde est une autre condition cadre essentielle (voir le chapitre 4).

Les pays de l'OCDE ont avancé dans la mise en place de ces conditions cadres et dans l'identification de la panoplie d'instruments d'action susceptible d'aider à obtenir simultanément des améliorations dans ces trois dimensions du développement durable. La panoplie des instruments d'action nécessaire pour s'attaquer à un problème spécifique ou adaptée aux conditions d'un pays donné sera fonction des

circonstances, mais les conditions esquissées dans les sections suivantes définissent le cadre essentiel à l'intérieur duquel adopter des politiques appropriées.

Très souvent cependant, d'importants obstacles – aussi bien politiques que dus à un manque d'informations adéquates – ont ralenti ou même bloqué la mise en œuvre de politiques appropriées. Pour surmonter ces obstacles et assurer un développement durable il convient d'intégrer la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans les politiques économiques et sectorielles. Cette intégration nécessite toutefois des institutions et des structures de gouvernance qui arbitrent entre les objectifs parfois contradictoires correspondant aux différentes dimensions du développement durable.

Faire en sorte que les marchés œuvrent en faveur du développement durable

Les pays Membres de l'OCDE sont depuis toujours intervenus sur les marchés intérieurs et internationaux par le biais de diverses mesures, notamment des subventions, des taxes, des réglementations, des obstacles aux échanges ou des contrôles des prix. La plupart des pays Membres de l'OCDE ont engagé depuis une décennie des réformes de leurs politiques pour élargir le rôle des marchés dans l'allocation des ressources, de manière à accroître l'efficacité et la flexibilité de leurs systèmes économiques et d'internaliser les coûts sociaux et environnementaux externes, bien que de nombreuses distorsions subsistent encore. De nombreux pays ont réformé leurs systèmes fiscaux, diminué les impôts sur les revenus et accru la part des taxes à la consommation dans le total des recettes fiscales. Un certain nombre ont pris des mesures pour réduire ou réformer les aides, abaisser les barrières aux échanges et éliminer les contrôles des prix, et ont adopté d'autres mesures pour déréglementer les marchés. Quelques-unes des réformes les plus marquantes ayant des répercussions pour le développement durable sont décrites ci-après, de même que les limitations des réformes mises en œuvre à ce jour.

L'utilisation des taxes et redevances liées à l'environnement se développe

Plusieurs pays Membres de l'OCDE ont introduit des taxes liées à l'environnement ou en ont étendu l'usage au cours des années 1990, en liaison avec la tendance générale en faveur d'une réforme écologique de la fiscalité (voir par exemple l'encadré 3.1).⁶ Les taxes environnementales constituent une incitation directe auprès des consommateurs ou producteurs pour qu'ils modifient leurs choix qui ont une incidence négative sur l'environnement, tout en laissant à ces derniers le maximum de souplesse quant aux modalités. Si ces taxes sont conçues avec soin, elles peuvent être efficaces sur le plan économique et efficaces sur le plan environnemental. Un certain nombre de pays Membres de l'OCDE ont utilisé le surcroît de recettes procuré par les taxes liées à l'environnement pour financer les réductions d'autres taxes, telles que les cotisations de sécurité sociale ou les impôts sur les revenus (OCDE, 2001j). En déplaçant le poids de la fiscalité du travail vers la pollution, certains escomptent combiner un développement de l'emploi avec une amélioration de l'environnement (effet dit du double dividende), bien que les indications d'un tel effet ne soient pas encore probantes.

Si certains pays Membres de l'OCDE ont augmenté les parts de leurs taxes liées à l'environnement dans le total de leurs recettes fiscales au cours de la décennie écoulée, d'autres les ont réduites (figure 3.1). Les recettes procurées dans les pays Membres de l'OCDE par les taxes liées à l'environnement ont représenté 7 % du total des recettes fiscales de la zone de l'OCDE, soit 2.5 % du PIB en 1997. Les taxes liées à l'environnement dans les pays Membres de l'OCDE sont fortement concentrées sur les carburants et les véhicules à moteur, les recettes provenant de ces sources représentant plus de 90 % du total. Les taxes sur la collecte, l'élimination et le traitement des déchets, sur les prélèvements d'eau, sur l'extraction des minerais, sur la pollution et sur les emballages constituent les 10 % restants – dans l'idéal, les taxes devraient être conçues de manière à refléter l'intégralité des coûts sociaux et/ou environnementaux externes des décisions de consommation et de production, de manière à induire l'internalisation de ces coûts externes dans les décisions, en plus des coûts privés. Pour le transport, par exemple, les coûts externes comprennent notamment les effets de la pollution sur les écosystèmes et la santé, les émissions de gaz à effet de serre, les coûts des accidents de la route et les coûts des

Encadré 3.1. Réforme fiscale écologique : l'exemple de l'Allemagne

Un exemple récent de politique fiscale écologique est fourni par la réforme fiscale réalisée par l'Allemagne en 1999, qui comprenait une hausse des droits sur les huiles minérales et des taxes sur l'électricité. Le surcroît de recettes est utilisé pour diminuer les cotisations d'assurance-vieillesse de 0.8 point de pourcentage (réparti pour moitié sur les contributions des employeurs et pour moitié sur les contributions des salariés), dans le cadre d'une réforme d'ensemble visant à obtenir un « double dividende ». Dans une deuxième phase de la réforme, la taxe sur les huiles minérales est augmentée de 0.06 DM par litre, et celle sur l'électricité de 0.005 DM par kWh chaque année entre 2000 et 2003. Les cotisations d'assurance-vieillesse sont diminuées parallèlement de 01 % en 2000 puis ensuite de 0.3 % par an jusqu'en 2003, soit une réduction totale de 1 %.

Cette réforme fiscale représente une politique explicite de réorientation fiscale, conçue pour réduire à la fois les émissions de CO₂ et le chômage. Outre les réductions des cotisations d'assurance-vieillesse, une partie des recettes perçues est utilisée dans un programme d'incitations par le marché en faveur des énergies renouvelables. Les premières études indiquent que la réforme fiscale a entraîné une baisse de la consommation de carburant en Allemagne et encouragé les marchés à se tourner vers des véhicules moins préjudiciables pour l'environnement et vers le transport ferroviaire.

Source : D'après OCDE (2001j).

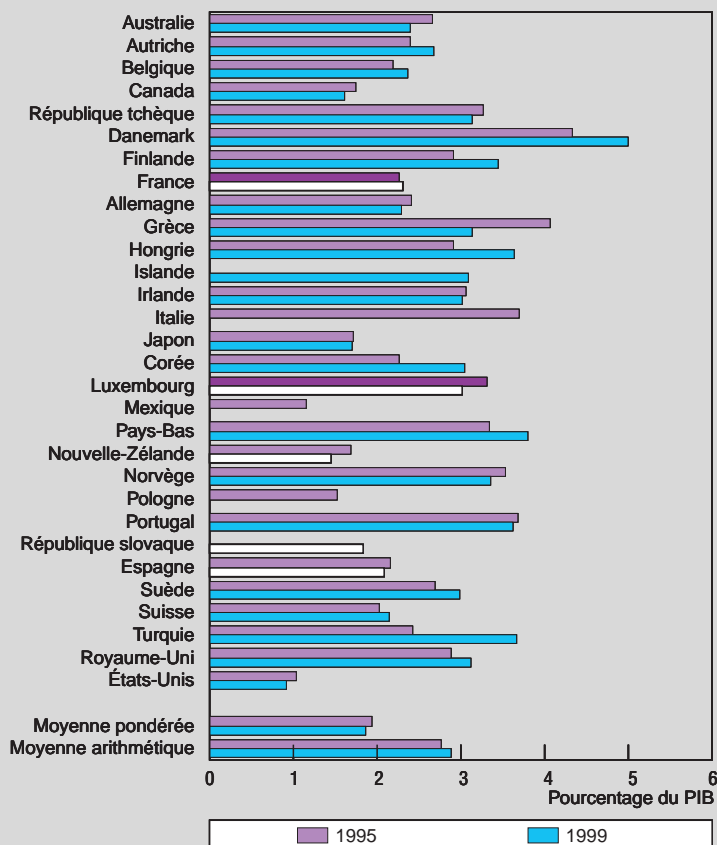
encombrements. Des taxes devraient être appliquées à l'ensemble des sources d'énergie – combustibles fossiles, énergie nucléaire, énergies renouvelables, etc. – à des niveaux prenant intégralement en compte les coûts et avantages sociaux et environnementaux externes associés à leur utilisation, de manière à assurer le niveau optimal d'utilisation de l'énergie et d'équilibre entre ces sources d'énergie.

Toutefois, rares sont les taxes environnementales dans les pays de l'OCDE qui ont été fixées sur la base d'une évaluation explicite des coûts externes. Parfois, les taxes frappant des produits en concurrence (par exemple différentes sources d'énergie) sont fixées à des niveaux tels que c'est l'option la plus polluante qui est la moins taxée, au contraire de ce qu'il faudrait. Ainsi, les pays Membres de l'OCDE n'imposent aucune taxe ou des taxes très faibles sur le charbon ou le coke, alors que leur combustion entraîne des émissions beaucoup plus importantes de carbone, de soufre et de particules que des sources d'énergie de substitution, plus lourdement taxées, comme le gaz naturel. De la même manière, la plupart des pays ont imposé des taxes beaucoup plus élevées sur l'essence que sur le gazole alors que d'un point de vue environnemental le gazole a toujours été un carburant plus polluant que l'essence, notamment en ce qui concerne les particules fines.

De plus, la plupart des taxes environnementales appliquées dans les pays Membres de l'OCDE frappent les consommateurs alors que les producteurs – notamment les industries grosses consommatrices d'énergie – bénéficient d'exonérations fiscales et de réductions d'impôt importantes. Ces exonérations et réductions limitent sensiblement l'efficacité de ces taxes pour la réduction au moindre coût des émissions et des autres pressions sur l'environnement. De façon générale, ces réductions et exonérations sont accordées de manière à réduire les incidences négatives potentielles des taxes sur la compétitivité de l'industrie en cause, quand ses concurrents internationaux ne sont pas soumis aux mêmes taxes. Mais il existe des solutions de remplacement susceptibles de préserver les incitations au changement de source d'énergie, tout en maintenant des conditions égales pour la concurrence dans le secteur (voir pages 61-64).

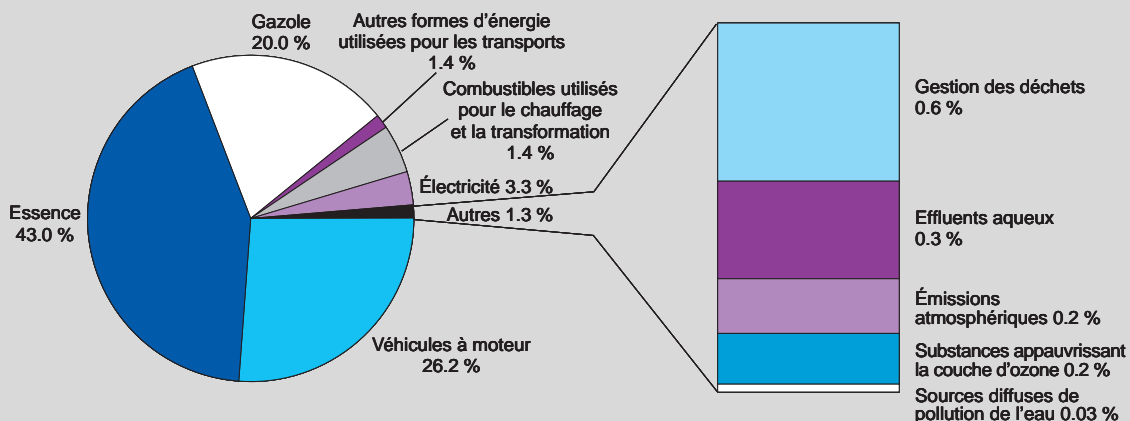
L'utilisation des taxes et redevances environnementales semble avoir été efficace pour la réalisation d'un certain nombre d'objectifs environnementaux. Au Danemark, le tonnage de batteries au cadmium rapportées pour être éliminées dans des conditions sans danger a triplé dans les 12 mois qui ont suivi l'introduction en 1996 d'un dispositif de crédit d'impôt sur ces batteries. A Brisbane, en Australie, la demande d'eau a diminué de 20 pour cent au cours des deux années suivant l'adoption

Figure 3.1. Recettes provenant des taxes liées à l'environnement en pourcentage du PIB



Note : L'ensemble des données pour le Luxembourg, la France, la République slovaque et les données de 1999 pour l'Espagne et la Nouvelle-Zélande sont des estimations basses calculées par le Secrétariat.

Ventilation des recettes par matière imposable, pays de l'OCDE¹, 1995



1. Données portant sur 21 pays Membres de l'OCDE.
Source : OCDE/CE, base de données sur les taxes liées à l'environnement.

Encadré 3.2. Les systèmes de tarification de l'eau se diffusent dans les pays Membres de l'OCDE

Au cours des années 1990, un grand nombre de pays Membres de l'OCDE ont mis en place des systèmes globaux de tarification de l'eau. Ceux-ci étaient conçus de manière à transférer du contribuable vers le consommateur le coût du financement des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. De plus en plus, les pays Membres de l'OCDE conçoivent leurs systèmes de tarification de l'eau de manière à encourager une utilisation plus efficace de ressources en eau rares, en introduisant la tarification au volume, de préférence aux systèmes de tarification forfaitaire de la consommation d'eau. C'est dans les systèmes municipaux d'approvisionnement en eau et les redevances de prélèvement d'eau industrielle que les progrès les plus importants ont été réalisés pour ce qui est du paiement de l'eau à son véritable coût. Au cours des années 1990, les ménages dans la quasi-totalité des pays Membres de l'OCDE ont dû faire face à des augmentations en termes réels de leurs factures d'eau. Dans 5 des 20 pays pour lesquels des données sont disponibles, la hausse en termes réels a dépassé 6 % par an.

Les progrès ont été moins marquants dans la réforme des systèmes de tarification de l'eau d'irrigation. Dans la plupart des pays Membres de l'OCDE, les tarifs d'utilisation de l'eau pour l'agriculture continuent d'être calculés d'après les superficies irriguées. De plus, les agriculteurs ne paient en général que les coûts de fonctionnement de l'approvisionnement en eau, tandis que les contribuables financent les coûts d'investissement. Dans certains pays Membres de l'OCDE, l'eau d'irrigation est totalement gratuite pour les agriculteurs.

Source : OCDE (1999c).

d'un système de tarification de l'eau au volume en 1995-1996 (OCDE, 2001j). Les taxes beaucoup plus lourdes frappant le carburant et les véhicules en Europe par rapport à la situation aux États-Unis, de même que les différences dans la géographie et l'infrastructure expliquent notamment pourquoi la consommation de carburant pour les transports en Europe est par habitant inférieure d'un tiers à ce qu'elle est aux États-Unis. Par ailleurs, les hausses générales des prix de l'eau pour les ménages dans les pays de l'OCDE se sont traduites par des réductions de la consommation d'eau par habitant dans pratiquement la moitié de l'ensemble des pays Membres de l'OCDE (encadré 3.2). Toutefois, l'efficacité des taxes liées à l'environnement dépend d'un grand nombre de facteurs, comme l'existence de produits de substitution pouvant raisonnablement remplacer les produits taxés (par exemple batteries au lithium) et le fait que le taux de fiscalité appliqué soit suffisant pour induire des modifications des comportements.

Les pays Membres de l'OCDE réforment leurs dispositifs d'aide, mais le rythme est lent et inégal

De nombreux pays Membres de l'OCDE se sont engagés à réduire leur aide à la production d'énergie ou de combustible (comme le charbon) ou à diminuer et restructurer leurs aides à certains secteurs (par exemple à l'agriculture) de manière à réduire les effets négatifs sur les échanges, l'économie et l'environnement. Mais les progrès ont été lents (tableau 3.1). Les aides à la production d'énergie dans les pays Membres de l'OCDE, qui visent principalement à protéger les producteurs nationaux et à maintenir l'emploi dans ces branches, s'élèvent à environ 20 milliards de dollars par an selon les estimations (AIE, 2001). Un tiers de ces aides à l'énergie va au soutien de la production de charbon, bien que les aides à la production houillère dans les pays Membres de l'OCDE aient baissé de 55 % entre 1991 et 2000 (AIE, 2001)⁷. La production subventionnée devrait encore baisser au cours des prochaines années, plusieurs pays Membres de l'OCDE se proposant de supprimer les aides qui subsistent.

Tableau 3.1. Évolution dans les niveaux des aides dans les pays de l'OCDE

	Millions USD		Comparaison
	1990	Données les plus récentes [date]	
Agriculture	351	311 [2001]	Équivalent à 1.3% du PIB Équivalent à 18% de la valeur des prises débarquées
Secteur des pêches maritimes	..	6 [1999]	
Production de charbon	11	6 [1998]	
Industrie	44	..	

Notes : Les données ne sont pas comparables entre les différents secteurs. Agriculture : estimation du total des aides à l'agriculture. Comprend les soutiens des prix sur le marché et les aides aux services généraux. Pêche : transferts financiers publics au secteur des pêches maritimes, ne comprennent pas les soutiens des prix sur le marché. Les estimations pour 1999 ne comprennent pas les chiffres pour l'Australie, la Belgique, le Canada, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie. Production de charbon : équivalent soutien à la production dans certains pays Membres de l'OCDE (Allemagne, Japon, Espagne, Turquie, RU). Industrie : chiffres notifiés des dépenses publiques nettes consacrées à l'industrie.

Source : OCDE (2001i ; 2001k ; 2002c).

Les transferts financiers publics au secteur des pêches maritimes dans les pays de l'OCDE se sont élevés à environ 6 milliards de dollars en 1997, soit 18 % en valeur du total des quantités débarquées (OCDE, 2000k). La majeure partie des transferts va désormais aux services généraux consacrés à l'infrastructure de la pêche et aux dépenses consacrées aux activités destinées à assurer la pérennité de l'exploitation des stocks de poissons et de l'écosystème aquatique. Au fil des ans, toutefois, certains de ces transferts ont contribué à l'apparition de capacités excédentaires dans les flottilles de pêche et à la surexploitation de certaines pêcheries. Nombre de ces transferts perdurent, et empêchent ou freinent les ajustements structurels nécessaires. Au cours des années récentes, les pays Membres de l'OCDE ont de plus en plus orienté leurs transferts vers le déclassement de capacités. En 1997, ils ont consacré 350 millions de dollars au déclassement de navires et au retrait de licences (OCDE, 2000c). En l'absence de moyens adéquats de contrôle des prises, cependant, les paiements visant à réduire l'effort de pêche n'ont pas contribué à rendre plus durable l'exploitation de la ressource dans la mesure où les navires qui restent en service sont à la fois plus performants dans la capture des poissons et sont employés pendant un plus grand nombre d'heures. Le fait de veiller à la cohérence entre les politiques en matière de transferts et les politiques de gestion de la ressource peut réduire les incidences négatives sur l'environnement de certains types de transferts. De plus, certaines incitations au déclassement de navires dans les pays de l'OCDE ont conduit à une exportation de cette capacité d'exploitation excédentaire vers des pays non membres, ce qui contribue à la surexploitation des ressources des pêcheries de ces pays.

Les aides à l'agriculture restent irréductiblement élevées. En 2001, le total des aides à l'agriculture s'est élevé selon les estimations à 311 milliards de dollars (OCDE, 2002c), soit 1.3 pour cent du PIB des pays de l'OCDE. Si au cours des années 90 un grand nombre de pays Membres de l'OCDE ont commencé à prendre des mesures pour réduire et restructurer leurs aides afin de décourager la surproduction, de réduire les distorsions dans les échanges et d'encourager une exploitation des terres, des sols et de l'eau plus respectueuse de l'environnement, les aides demeurent élevées dans de nombreux pays Membres de l'OCDE et pour certains produits, ce qui a de lourdes conséquences sur l'environnement. En 2001, le total des aides aux producteurs agricoles a été estimé à 31 % en valeur des recettes des exploitations agricoles, contre 38 % en 1986-98.

Certains pays Membres de l'OCDE ont restructuré leurs systèmes d'aide à l'agriculture afin de réduire les distorsions dans la production et les échanges qui découlent du soutien des prix sur le marché, en remplaçant les aides par des paiements directs. Néanmoins, en 2001, le soutien des prix sur le marché et les paiements à la production représentaient encore près de 70 % des soutiens aux producteurs, bien que ceux-ci soient en recul par rapport à leur niveau de plus de 80 % en 1986-88. Dans la mesure où un soutien est nécessaire, l'aide fournie par des mesures budgétaires ciblées est préférable au soutien des prix ou aux aides liées à l'utilisation d'intrants. Les premières sont généralement plus transparentes, moins

susceptibles de créer des distorsions sur les marchés de produits, et moins préjudiciables pour l'environnement, et elles peuvent être ciblées plus efficacement. En mettant en œuvre l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, les pays Membres de l'OCDE ont également commencé à élargir l'accès à leurs marchés intérieurs et à réduire les aides à l'exportation pour les produits agricoles.

Les aides ne sont pas toutes préjudiciables pour l'environnement. Certaines contribuent à faciliter l'apparition de retombées positives sur l'environnement. Les pays de l'OCDE lient de plus en plus les paiements de soutien agricole à l'adoption par les agriculteurs de mesures destinées à améliorer les performances environnementales de l'agriculture. Certains pays rémunèrent les agriculteurs qui consomment moins d'intrants préjudiciables pour l'environnement, tels que certains engrais et pesticides, ou ceux qui utilisent des techniques d'agriculture biologique. D'autres aident les agriculteurs à planter des arbres afin de limiter l'érosion par ruissellement du fait de l'agriculture et d'aménager des habitats pour la vie sauvage, à mettre en jachère les terres marginales et à créer ou restaurer des zones humides, ce qui réduit l'érosion des sols et offre des habitats pour la vie sauvage. Il existe également dans des pays de l'OCDE d'importants programmes de mise en valeur et d'exploitation de sources d'énergie renouvelable. Toutefois ces aides sont plus élevées que celles qui seraient autrement nécessaires, dans la mesure où elles sont utilisées pour compenser des dommages environnementaux provoqués par d'autres politiques destinées à stimuler la production, et nombre d'entre elles ne sont pas très bien ciblées pour avoir des effets spécifiques sur l'environnement.

Malgré certaines évolutions dans l'action des pouvoirs publics, beaucoup plus reste encore à faire pour réformer le système des aides dans les pays Membres de l'OCDE. Les aides à l'agriculture demeurent fortes, et la plupart sont fournies sous une forme qui protège les producteurs des évolutions sur les marchés mondiaux et qui encouragent la surproduction des produits même qui se vendent déjà à bas prix sur les marchés mondiaux (OCDE, 1998). Certaines nuisent à la fois aux consommateurs (qui ne bénéficient pas des prix mondiaux plus bas) et aux contribuables des pays de l'OCDE. De plus, la plupart des programmes d'aide sont inefficaces, jusqu'à trois quarts des aides à l'agriculture n'allant pas véritablement au bénéficiaire prévu (l'agriculteur), du fait dans une large mesure des dépenses supplémentaires consacrées aux intrants (OCDE, 1995). Par ailleurs, la plupart des paiements de soutien à l'agriculture vont aux gros agriculteurs relativement aisés, plutôt qu'aux nombreux petits et moyens producteurs qui peuvent avoir davantage besoin d'un soutien de leur revenu.

Le soutien à la production maintenu par les barrières commerciales dans les pays de l'OCDE nuit également aux producteurs de pays non membres, qui ont plus de difficultés pour accéder aux marchés mondiaux. Ainsi, on estime que les soutiens à l'agriculture associés aux restrictions à l'importation dans les pays de l'OCDE entraînent une perte annuelle de bien-être de 9.8 milliards de dollars pour les pays en développement (ce qui équivaut environ à 25 % du montant annuel de l'aide publique au développement) (Banque mondiale, 2001). De ce fait, ils entament sensiblement la capacité des pays en développement à mobiliser les ressources nécessaires pour un développement environnemental et social durable.

L'intérêt porté à l'utilisation des permis négociables croît, mais l'expérience pratique reste limitée

L'utilisation de permis négociables pour limiter la pollution de l'air et de l'eau et améliorer la gestion des ressources naturelles s'est développée rapidement aux États-Unis au cours des années 1990, mais beaucoup moins dans les autres pays Membres de l'OCDE. Récemment toutefois, un certain nombre d'autres pays Membres ont introduit des systèmes de permis négociables et d'autres encore ont commencé à étudier de tels systèmes. Un tout petit nombre de pays utilisent maintenant des permis négociables pour contrôler les émissions de SO_x, NO_x et composés organiques volatils (COV), réduire les rejets de polluants aquatiques, limiter la surpêche et améliorer la gestion des ressources en terre et en eau (OCDE, 2001*m*). En 2000, plusieurs pays Membres de l'OCDE, l'Union européenne et les pays de la région de la mer Baltique soit avaient adopté soit préparaient des dispositifs pour l'échange de droit d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois certains pays ont indiqué qu'ils ne rendraient pas leur système opérationnel tant que le Protocole de Kyoto ou des

accords analogues à l'échelle régionale ne seraient pas entrés en vigueur (AIE, 2001). La Commission européenne a présenté une proposition de Directive sur les échanges de droits.

Les systèmes de permis négociables fonctionnent en fixant une limite à l'accès global à une ressource (par exemple volume d'émissions autorisé dans une région donnée, ou total des prises autorisé sur une zone de pêche), puis en allouant des droits d'accès à la ressource aux différents usagers, qui peuvent soit les utiliser soit les transférer à d'autres. Comme avec d'autres instruments basés sur le marché, les permis négociables devraient permettre la réalisation d'objectifs environnementaux spécifiques aux coûts les plus bas, en donnant aux pollueurs ou exploitants de ressources naturelles, l'incitation et la souplesse nécessaires pour mettre en œuvre des solutions au moindre coût. La conception et l'utilisation des permis négociables soulèvent un certain nombre de questions, notamment pour ce qui est de se mettre d'accord sur l'allocation initiale des permis et leur prix de départ (s'ils sont vendus ou mis aux enchères), de la mise en place des mécanismes de négociation, du contrôle du respect des règles et de la prise en compte des pointes temporaires de demande de permis.

Les éléments disponibles montrent que les systèmes de permis négociables ont donné d'excellents résultats en permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques de façon efficace et économique. Ainsi, l'évaluation du programme d'échange pour les émissions de dioxyde de soufre mis en place aux États-Unis en 1995 a montré que non seulement les objectifs ont été réalisés dans les délais et sans recours excessifs devant les tribunaux, mais aussi que ces objectifs ont été atteints à un coût beaucoup plus bas que ce n'aurait été le cas avec des solutions contraignantes et normatives (OCDE, 2001*m*). Aux États-Unis, l'utilisation de systèmes de permis négociables a également conduit à des réductions rapides des émissions de substance détruisant la couche d'ozone et de l'utilisation de l'essence au plomb. Ces systèmes ont été un peu moins efficaces en ce qui concerne la réduction de la pollution aquatique, peut-être du fait des spécificités de ces ressources. Des chercheurs dans les pays de l'OCDE et ailleurs s'efforcent maintenant de comprendre pourquoi les permis négociables fonctionnent mieux dans certaines circonstances que dans d'autres, et de tirer les enseignements fournis par ces expériences pour améliorer la conception des programmes futurs. L'OCDE a déjà élaboré des Principes directeurs stratégiques pour guider les décideurs dans la conception et la mise en œuvre de mécanismes de permis négociables.

Les approches volontaires se sont développées rapidement au cours des années 1990

Les approches volontaires jouent un rôle de plus en plus grand dans les efforts des pays Membres de l'OCDE en tant qu'instrument permettant de réaliser des objectifs environnementaux et sociaux. Au cours des années récentes, plus de 300 accords négociés ont été identifiés dans l'Union européenne, de même que plus de 30 000 accords locaux de lutte contre la pollution au Japon et plus de 40 programmes volontaires gérés par le gouvernement fédéral aux États-Unis (OCDE, 1999*d*). A la différence des approches réglementaires ou même fondées sur le marché, les approches volontaires sont en général populaires parmi ceux qui sont directement affectés par ces instruments, et elles peuvent donc être utilisées pour s'attaquer aux problèmes dans des domaines dans lesquels d'autres instruments pourraient susciter une vive opposition politique.

Les approches volontaires couvrent un large éventail d'activités intéressant aussi bien les producteurs que les consommateurs. Les producteurs peuvent négocier des normes de comportement avec les autorités publiques, avec d'autres entreprises du même secteur d'activité ou avec des groupes privés, et permettre ensuite à des tiers de contrôler le respect des engagements pris. Dans ces accords, les entreprises s'engagent à se conformer à un niveau de performances environnementales ou de responsabilités vis-à-vis de la collectivité qui va au-delà de leurs obligations légales. Les retombées des approches volontaires pour les différentes entreprises et pour la collectivité peuvent être importantes. Les entreprises peuvent ainsi réduire leurs frais juridiques, rehausser leur image et améliorer leurs relations avec la collectivité et leurs actionnaires (OCDE, 2001*n*). La collectivité y gagne également dans la mesure où les entreprises traduisent les objectifs en des pratiques commerciales concrètes et persuadent d'autres entreprises de suivre leur exemple.

Pour faire en sorte que les approches volontaires atteignent leurs objectifs, les pouvoirs publics précisent cependant souvent qu'ils introduiront des réglementations ou des instruments fondés sur le marché, si les entreprises ne tiennent pas leurs engagements. Jusqu'à présent, il ressort des éléments disponibles que les mesures volontaires jouent un rôle positif mais limité dans la panoplie des mesures mises en œuvre pour assurer le développement durable. Les accords volontaires doivent être conçus avec soin pour faire en sorte qu'ils conduisent à des actions supplémentaires par rapport à celles qui se seraient concrétisées en l'absence de ce type d'accord, que les coûts de transaction et de surveillance soient limités, et qu'ils constituent les instruments les plus efficaces par rapport aux coûts pour s'attaquer aux problèmes spécifiques visés.

Bien qu'il s'agisse d'accords volontaires, les entreprises qui participent à ces instruments peuvent être soumises à de très fortes pressions pour y adhérer. Les Principes directeurs révisés de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales adoptés en 2000 sont un bon exemple de ce type d'initiative volontaire (encadré 3.3). Grâce à l'investissement direct international, les entreprises multinationales peuvent générer d'importantes retombées pour leur pays d'origine et leurs pays d'accueil en contribuant à l'utilisation efficiente des ressources en capital, en technologie et en main-d'oeuvre et donc jouer un rôle important en faveur du bien-être économique et social. Toutefois, certains redoutent que les entreprises multinationales tirent avantage des conditions réglementaires moins restrictives dans certains pays d'accueil pour diminuer leurs performances sur le plan environnementale et social. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales offre un instrument par lequel les entreprises, les pouvoirs publics et les parties prenantes peuvent nouer un dialogue sur les normes caractérisant un comportement responsable et sur les moyens de les faire appliquer.

Outre les accords négociés, les entreprises peuvent également adopter de façon unilatérale des codes de conduite applicables à leurs activités à l'échelle mondiale, souvent en réponse à des

Encadré 3.3. **Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales visent à maximiser les retombées de l'investissement direct étranger**

Par le biais de l'investissement direct étranger, les entreprises multinationales peuvent apporter d'importantes retombées tant à leur pays d'origine qu'à leurs pays d'accueil. Le but collectif des pays Membres est d'encourager les contributions positives que les entreprises multinationales peuvent apporter au progrès économique et social et de limiter le plus possible ou d'éliminer les difficultés auxquelles leurs diverses activités peuvent donner lieu.

Les Principes directeurs sont des recommandations, à l'intention des entreprises multinationales opérant dans ou depuis les pays participants, sur la conduite à tenir dans des domaines comme les normes du travail, l'environnement, les droits de l'homme, la protection du consommateur et la lutte contre la corruption. Les Principes directeurs comportent également des recommandations sur l'information par les entreprises et la transparence de manière à tenir compte des *Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE* et d'encourager la responsabilisation sociale et environnementale. Tous les pays Membres de l'OCDE et six pays non membres (Argentine, Brésil, Chili, Estonie, Lituanie et Slovaquie) ont approuvé les recommandations, qui font partie d'un ensemble plus vaste d'instruments sur l'investissement (Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales).

Bien que les Principes directeurs ne soient pas contraignants pour les entreprises multinationales, les gouvernements se sont engagés à promouvoir leur application. A cet effet, chaque gouvernement a établi un point de contact national qui est chargé de promouvoir l'utilisation des Principes directeurs et d'examiner les questions soulevées par la conduite des entreprises multinationales en liaison avec les Principes directeurs. Les points de contact nationaux soumettent chaque année un rapport au Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE, qui est chargé de clarifier la signification des Principes directeurs et de vérifier leur efficacité.

Source : OCDE (2000d).

préoccupations des consommateurs. Au cours des années 90, de nombreuses entreprises basées dans des pays de l'OCDE ont poursuivi des politiques visant à promouvoir le développement social et améliorer la gestion environnementale de leurs activités. Ainsi, plusieurs chaînes de restaurant achètent maintenant leur café exclusivement auprès de coopératives de petits producteurs et la plupart des fabricants de produits chimiques se sont volontairement engagés à respecter des normes spécifiques de performance en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, dans le cadre du programme Responsible Care (OCDE, 1999d).

Les approches volontaires dans les pays Membres de l'OCDE s'adressent également aux consommateurs, en s'appuyant sur leurs préoccupations en matière de santé, de conditions de travail et de qualité de l'environnement. Des initiatives comme les programmes d'étiquetage et les campagnes d'information du public qui donnent aux consommateurs des informations sur les origines ou les caractéristiques des produits sont susceptibles de mieux sensibiliser les consommateurs aux incidences environnementales, sociales et sanitaires de leurs décisions de consommation. Les gouvernements des pays Membres de l'OCDE ont reconnu qu'ils avaient la responsabilité particulière de montrer la voie dans la réorientation des modes de consommation, par exemple avec l'élaboration de pratiques plus écologiques en matière de marchés publics et l'examen des incidences environnementales des projets d'infrastructure⁸.

Le fait de diffuser des informations sur l'utilisation efficiente des véhicules ou des appareils, sur les options d'élimination des déchets et sur un grand nombre d'autres sujets peut encourager les consommateurs à modifier volontairement leur comportement et à agir d'une façon qui débouche sur des modes de consommation plus durables (voir encadré 3.4). L'étiquetage énergétique est un exemple à cet égard. Au cours des années 90, la plupart des pays Membres de l'OCDE ont promulgué des législations imposant aux constructeurs d'appareils d'apposer sur leurs produits des étiquettes indiquant la

Encadré 3.4. **Pour des modes de consommation durables**

Parmi les modes de consommation qui prévalent dans les pays Membres de l'OCDE, beaucoup ne sont pas ou ne seront pas viables à long terme, du fait des pressions qu'ils provoquent sur les ressources naturelles et de la pollution et des déchets qu'ils produisent. L'énergie, les transports et les déchets sont autant de domaines de préoccupation à cet égard. Des politiques sont nécessaires pour modifier la structure de la consommation et de la production – sans diminuer nécessairement la consommation totale – de manière à réduire les incidences sur l'environnement et à assurer un accès plus équitable aux ressources disponibles.

Les mesures disponibles pour encourager des modes de consommation durables sont notamment les instruments économiques (tels que taxes et redevances permettant l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux externes des produits et l'encouragement de la mise au point de technologies bénéfiques pour l'environnement), les limitations ou normes réglementaires (par exemple normes d'isolation des bâtiments, normes en matière de produit) les instruments sociaux et les approches volontaires (telles que campagnes d'information, les dispositifs d'éco-étiquetage). En règle générale, les travaux de l'OCDE montrent que ces mesures devraient :

- Distinguer entre les différents types de consommation, au lieu d'être appliquées à la consommation globale.
- Modifier à la fois les produits et l'infrastructure et l'attitude des consommateurs.
- S'inscrire dans un dispositif intégré de mesures.
- Chaque fois que possible, les interventions devraient s'effectuer en amont dans le processus de production, au niveau des producteurs, des fournisseurs ou de l'extraction des matières premières.

Source : OCDE (2002d).

consommation d'énergie, qui donnent aux consommateurs des informations sur l'efficacité énergétique et les coûts d'exploitation de produits de substitution, pour les aider à faire des choix éclairés. L'étiquetage énergétique a également encouragé les fabricants à améliorer la conception de leurs produits.

Il existe également d'autres formes d'éco-étiquetage, pour les aliments ou d'autres produits obtenus dans des conditions qui protègent l'environnement ou encouragent le traitement sans cruauté des animaux, qui attirent les consommateurs attachés à ces valeurs. Pour être efficace, l'information fournie doit être pertinente, scientifiquement validée, concise, intelligible et crédible. Les gouvernements, groupes d'industries et organisations non gouvernementales de plusieurs pays Membres de l'OCDE élaborent actuellement des normes pour la production, la manipulation et le traitement de divers produits (par exemple produits de l'agriculture biologique), afin que les étiquettes fournissent aux consommateurs des informations cohérentes sur les incidences environnementales, sociales ou sanitaires de ces produits. Il faut veiller à ce que ces dispositifs aient un caractère volontaire et qu'ils encouragent l'innovation. Ils ne doivent pas créer d'obstacles aux échanges, notamment pour les petits producteurs, ou aux importations en provenance de producteurs de pays en développement. Dans certains cas, des conseils et une assistance technique peuvent être nécessaires pour aider les petits producteurs et les exportateurs des pays en développement à s'adapter aux normes nationales du pays de consommation.

Renforcer le processus de décision en faveur du développement durable

Un point faible des cadres de gestion des affaires publiques dans les pays de l'OCDE est l'incapacité à assurer la cohérence entre divers domaines d'action, condition nécessaire pour parvenir au développement durable. Outre les cadres de gouvernance rationnels mentionnés dans le chapitre 2, la concrétisation du développement durable nécessite également des approches spécifiques à l'égard de la prise de décisions qui renforcent la cohérence entre divers domaines d'action, c'est-à-dire qui intègrent mieux les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans les politiques et tiennent compte des préoccupations à long terme (OCDE, 2002e).

La cohérence et l'intégration des politiques s'améliorent

Les systèmes de gouvernance dans les pays Membres de l'OCDE sont souvent mal adaptés pour assurer la cohérence entre domaines d'action ou permettre l'adoption de perspectives à long terme quant aux conséquences des décisions des pouvoirs publics. Cela s'explique par le fait que les politiques destinées à réaliser les objectifs économiques sociaux et environnementaux sont élaborées par des ministères ou organismes différents, en ne tenant guère compte des politiques élaborées par d'autres entités. Ces politiques poursuivies pour réaliser un objectif peuvent parfois entrer en conflit avec celles adoptées pour en réaliser d'autres. Ainsi, des politiques qui soutiennent ou protègent la production agricole dans les pays Membres de l'OCDE peuvent être en contradiction avec l'objectif d'une réduction de la pollution des eaux superficielles et souterraines liée au ruissellement des produits chimiques agricoles. De plus, le rythme des cycles électoraux et les difficultés pour évaluer les tendances à long terme font que parfois les gouvernements ont des problèmes pour envisager les conséquences à long terme de leurs décisions.

Bien que l'expérience reste limitée, certains pays Membres de l'OCDE ont pris des mesures au cours de la dernière décennie pour mieux intégrer les diverses dimensions du développement durable dans leurs politiques et concilier les besoins des générations actuelles avec ceux des générations futures. Ainsi, certains pays Membres ont créé des organismes interministériels centrés sur le développement durable, comme la Commission présidentielle pour le développement durable créée en Corée, le Sous-Comité du Cabinet sur le développement durable en Australie et le Conseil national pour le développement durable en Allemagne. Bien que les attributions précises de ces organismes varient, tous sont chargés de mieux sensibiliser au développement durable le grand public et les responsables gouvernementaux, de faire le point des progrès accomplis sur la voie du développement durable et de créer un consensus sur les actions nécessaires pour continuer de progresser. Bien que ces organismes soient de création récente, ils offrent la promesse d'une meilleure cohérence de l'action publique.

Encadré 3.5. **Approches institutionnelles holistiques en faveur du développement durable : l'expérience du Royaume-Uni**

Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises au Royaume-Uni pour développer le cadre institutionnel en faveur du développement durable et les rôles des différents acteurs à cet égard, à savoir :

- *Administration centrale* : La stratégie de développement durable adoptée en 1999 par le Royaume-Uni a mis en évidence l'importance d'une remise en question des approches traditionnelles autocentrées (« en silo ») dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions. La notion de réflexion interdisciplinaire est encouragée, bien qu'elle soit difficile à mettre en œuvre. Une Commission d'étude parlementaire, l'Environmental Audit Committee a été créée ; les mandats du Cabinet Committee et du Comité interministériel des ministres « verts » ont été renforcés, et un organisme consultatif intersectoriel, la Commission du développement durable, a été créé. Il s'agit de mettre le développement durable davantage au centre de l'élaboration des politiques au sein du gouvernement et de la prise de décisions dans les autres secteurs.
- *Administration régionale* : Après la décentralisation, des progrès significatifs ont été obtenus au pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord. En Angleterre, des structures régionales pour le développement durable ont été mises en place dans toutes les régions. Celles-ci ont été entérinées par un ensemble d'organismes régionaux travaillant en partenariat et comprenant des services gouvernementaux, des agences régionales de développement, des administrations locales ainsi que des entreprises et des associations bénévoles. Elles serviront à focaliser de façon stratégique l'action de la région et à articuler la politique nationale et la politique locale.
- *Administration locale* : Celle-ci a de nouvelles responsabilités et possibilités à prendre en main, par des initiatives telles que le New Deal for Communities (lutte contre l'exclusion sociale), Best Value (amélioration des services des autorités locales) et les stratégies communautaires préparées par les partenariats stratégiques locaux, qui associent des représentants locaux aux choix des priorités (en s'appuyant sur l'Initiative Action locale 21).

Source : OCDE (2002e).

Outre l'intégration des politiques entre secteurs, les gouvernements des pays de l'OCDE travaillent aussi au renforcement de la cohérence des politiques entre les différents niveaux d'administration (voir par exemple l'encadré 3.5) (OCDE, 2001*o*). Au niveau infranational, les administrations ont souvent la responsabilité principale de la mise en œuvre des politiques élaborées à l'échelon national, notamment les politiques concernant les services d'éducation et de santé, le développement économique, la gestion des déchets et l'approvisionnement en eau. Pour être efficaces, elles doivent être en mesure d'infléchir l'élaboration des politiques au niveau national, et participer aux décisions sur la façon dont celles-ci devraient être mises en œuvre, et notamment sur la façon dont les coûts de mise en œuvre sont répartis. Il est également essentiel de renforcer la cohérence de la gestion des affaires internationales en faveur du développement durable, et notamment faire en sorte que la libéralisation des échanges et de l'investissement contribuent mutuellement à la réalisation d'objectifs environnementaux et sociaux partagés par le plus grand nombre (voir également le chapitre 4).

Avec des niveaux d'urbanisation dans les pays Membres de l'OCDE qui approchent 80 pour cent, la capacité des municipalités à intégrer leurs politiques en faveur du développement durable doit également être renforcée. L'expérience de l'OCDE en ce qui concerne la réforme des systèmes de gestion des villes montre que les structures de gestion urbaine actuellement en place sont souvent dépassées et mal adaptées à la solution de problèmes tels que l'étalement des villes, l'insécurité, les encombrements, la revitalisation des vieux quartiers et la dégradation de l'environnement, qui affectent la qualité de la vie et les possibilités économiques de toute la région environnante (OCDE, 2001*o*). Mais il n'est pas facile d'assurer la cohérence entre les objectifs et les ressources au niveau local

avec ceux au niveau régional ou national. L'enjeu est de créer des systèmes de gouvernance qui facilitent la planification entre juridictions.

Les progrès sur la voie du développement durable doivent être mesurés

Le suivi et la notification des performances sont des étapes importantes de tout système de gestion interne. Ce suivi fournit un retour utile sur les progrès réalisés en direction des objectifs et il facilite les ajustements des politiques nécessaires pour faire en sorte que leur mise en œuvre s'effectue toujours dans la bonne direction. Le suivi est également un élément important de responsabilisation. La responsabilisation repose elle-même sur la qualité de l'information et de l'analyse et sur une disposition à modifier les priorités, lorsque les circonstances évoluent. La transparence dans la notification des résultats de ce suivi est donc importante, comme le sont les incitations pour que les participants améliorent leurs performances. Ces incitations aident également à convaincre les tiers de la crédibilité du système en place. Des insuffisances à n'importe lequel de ces niveaux amènent le public à s'interroger sur l'efficacité des politiques gouvernementales.

Un petit nombre de pays Membres de l'OCDE ont créé de nouvelles institutions autonomes chargées de suivre et faire connaître les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment le Royaume-Uni et le Canada (encadré 3.6). L'OCDE apporte également un appui à ses pays Membres en procédant à un suivi des progrès nationaux dans la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple à l'occasion de ses examens réguliers des performances environnementales, des politiques énergétiques et des politiques économiques des pays (voir également l'annexe I).

Le suivi des progrès sur la voie du développement durable et l'information du public et des autres parties prenantes sur les résultats obtenus, nécessitent également des indicateurs appropriés. Un certain nombre de pays Membres de l'OCDE ont élaboré des indicateurs du développement durable au cours des années 90 et ils les utilisent pour planifier, programmer, spécifier les objectifs et priorités d'action, budgétiser, évaluer les performances et communiquer avec le public. L'OCDE mène actuellement une action pour trouver avec les pays un consensus sur des indicateurs qu'elle pourrait utiliser pour rendre compte des progrès des pays sur la voie du développement durable, et elle élabore un cadre pour l'utilisation de ces indicateurs dans ses procédures d'examen par les pairs.

Encadré 3.6. Institutions nationales chargées de suivre les progrès sur la voie du développement durable : l'expérience du Canada

Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de regrouper l'ensemble des informations relatives aux tendances économiques, sociales et environnementales pour une compréhension complète de l'évolution en direction du développement durable. L'analyse indépendante des résultats joue un rôle important dans l'identification du décalage entre les buts et les actions, dans la sensibilisation et dans l'élaboration de recommandations au gouvernement, pour action future. C'est dans cet esprit que le Canada a créé la fonction de Commissaire à l'environnement et au développement durable. La Commissaire, qui est indépendante du gouvernement, est chargée de veiller au respect par le gouvernement de ses engagements d'« écologisation » de ses politiques, activités et programmes. La Commissaire examine notamment les stratégies ministérielles en faveur du développement durable, elle suit et fait connaître les progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable et elle entreprend des études sur les problèmes d'actualité liés à l'environnement et au développement durable. La Commissaire soumet au Parlement un rapport annuel, consultable sur Internet.

Source : OCDE (2001).

Pour un développement durable, la prise de décisions doit s'inscrire dans une perspective à long terme

Si au cours des années 90 un certain nombre de pays Membres de l'OCDE ont commencé à créer des institutions visant à encourager l'intégration, et à réformer les pratiques de fonctionnement à l'intérieur des gouvernements en vue de surmonter les problèmes posés par la segmentation traditionnelle, les actions ont été moins nombreuses s'agissant d'améliorer la capacité à prendre en compte de façon systématique les conséquences des actions actuelles pour les générations futures. Il est impératif dans la plupart des pays de l'OCDE d'améliorer la capacité d'analyse pour des études intégrées à long terme, qui permettraient d'évaluer de façon approfondie les interactions du développement environnemental, social et économique.

Les structures institutionnelles dans la plupart des pays sont telles que les incidences à long terme, communes à de nombreux aspects du développement durable, ne sont pas prises en compte comme il le faudrait dans la prise de décision. Le rythme des cycles électoraux, l'optique à court terme de la plupart des programmes d'action économique et les difficultés inhérentes à l'évaluation des tendances à long terme sont autant d'éléments qui posent problème. Dans certains cas – comme lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité économique des personnes âgées et limiter le changement climatique – cela s'est souvent traduit par une incapacité à inscrire dans une approche à long terme les décisions de politique courante. De façon générale, on constate l'absence d'une prise en compte suffisante des incertitudes quant aux répercussions à long terme des actions du moment. En outre, l'adoption d'une approche à plus long terme dans les politiques gouvernementales est souvent gênée par le fait que la préférence normale – que ce soit pour les personnes ou pour les gouvernements qui les représentent – privilégie souvent les priorités du moment plutôt que les besoins futurs.

Un petit nombre de pays Membres ont entrepris des recherches sur les incidences à long terme des décisions sur le développement durable, mais les efforts ont été jusqu'à présent limités. On peut citer comme exemples positifs la recherche sur les incidences intégrées à long terme au plan environnemental et économique de secteurs comme l'agriculture, l'idée étant de générer des informations utiles pour l'action gouvernementale et de renforcer les liens entre les décideurs et les scientifiques.

Encourager le développement durable grâce à la science et à la technologie

Les nouvelles connaissances scientifiques et les nouvelles technologies font partie des héritages importants que les populations peuvent laisser aux générations futures pour assurer la pérennité du développement. Les progrès scientifiques et l'évolution technologique sont également les principaux moteurs de la croissance économique, de la création de richesses et du bien-être social (OCDE, 2001*p*). Les nouveaux progrès scientifiques et technologiques ont entraîné des gains spectaculaires dans l'espérance de vie aussi bien dans les pays Membres de l'OCDE que dans les pays en développement, ils ont contribué à notre compréhension de la façon dont fonctionnent les systèmes nécessaires à la vie sur Terre et ils ont aidé à focaliser l'attention sur des problèmes naissants qui appellent une attention immédiate, comme le changement climatique mondial.

Les nouvelles technologies permettent d'extraire de façon rentable davantage de minerai des résidus miniers, de purifier davantage les effluents liquides pour améliorer encore leur qualité et de réduire la pollution due à la combustion des énergies fossiles. La science et la technologie peuvent contribuer à la solution d'autres problèmes clés d'environnement, grâce par exemple à des techniques de production plus propres, à la biodépollution et à la lutte contre les parasites et les mauvaises herbes. De nouvelles technologies spécifiques devraient permettre d'améliorer la durabilité et les performances, notamment dans les domaines de la biotechnologie, des technologies de production d'énergies de substitution, de la biosurveillance et du diagnostic.

L'élaboration et la diffusion de nouvelles connaissances et technologies – aussi bien à l'intérieur de la zone de l'OCDE qu'au-delà – nécessitent des politiques qui protègent les droits de propriété intellectuelle et encouragent l'investissement dans l'innovation. Les priorités sont notamment de maintenir un cadre macroéconomique stable, de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance et d'investir dans l'éducation et l'infrastructure. En faisant en sorte que les externalités environnementales

soient prises en compte dans les coûts de production et dans les prix des biens et services, les gouvernements peuvent contribuer à stimuler le développement et l'adoption de technologies nouvelles et moins polluantes par le secteur privé. Il est également important que des politiques encouragent des partenariats entre les pouvoirs publics, l'industrie et l'université afin de mobiliser des ressources financières pour la R-D et de faire en sorte que les connaissances créées soient largement partagées. Des initiatives particulières peuvent être nécessaires pour faire en sorte que les déshérités puissent bénéficier de progrès importants, comme les médicaments pour le traitement du VIH/SIDA. Enfin, l'ouverture aux échanges et aux investissements directs étrangers joue un rôle clé dans le soutien de l'innovation, en exposant les entreprises locales à un large éventail d'idées et de connaissances nouvelles et en leur procurant des incitations pour améliorer leurs propres produits.

Les programmes gouvernementaux de recherche, de développement et de diffusion de nouvelles technologies doivent être conçus avec soin pour ne pas se substituer aux efforts du secteur privé ou soutenir le développement de produits susceptibles d'être inférieurs sur le plan environnemental ou économique à d'autres produits de substitution. Mais l'aide publique à la R-D peut être nécessaire pour remédier aux défaillances du marché en matière de développement scientifique et technologique. C'est notamment le cas du financement public de la recherche fondamentale de même que du développement de technologies susceptibles de vastes retombées pour la collectivité mais pour lesquelles il existe un risque de sous-investissement par le secteur privé. Pour prendre en compte les préoccupations liées au développement durable, la politique technologique doit être plus étroitement intégrée avec les politiques environnementales, et les programmes gouvernementaux en faveur de la technologie devraient être davantage tournés vers les objectifs environnementaux et sociaux (OCDE, 2002f). On peut citer à cet égard la mise au point de traitements pour prévenir et guérir le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria, les recherches destinées à accroître la productivité de cultures vivrières importantes pour les pays en développement, comme le manioc et la patate douce, et la recherche fondamentale sur de nouvelles formes d'énergie plus durables.

Le progrès technologique a parfois des conséquences imprévues sur les plans économique, social et environnemental. Les innovations destinées à régler un problème (par exemple l'amiante pour prévenir la propagation des incendies) peuvent créer des problèmes nouveaux (par exemple cancer pulmonaire). Les gouvernements peuvent améliorer leur capacité de gestion des risques en faisant en sorte que leurs propres experts soient informés des nouvelles évolutions scientifiques et technologiques. Ils peuvent communiquer régulièrement avec des experts de divers domaines sur les avantages et risques technologiques potentiels et rester davantage ouverts aux préoccupations de la collectivité à l'égard des nouvelles technologies. Afin de prévenir les conflits d'intérêt possibles, les organismes gouvernementaux chargés de protéger la collectivité en matière de santé, de sécurité et d'environnement doivent être capables d'évaluer et (si nécessaire) réglementer les technologies, indépendamment des groupes ou organismes qui cherchent à promouvoir leur adoption.

Surmonter les obstacles à la réforme des politiques

Il existe des possibilités considérables de gains durables en matière économique, sociale et environnementale grâce à de meilleures politiques et technologies dans les pays Membres de l'OCDE. Toutefois, il existe aussi des obstacles significatifs à l'adoption ou à la mise en œuvre complète d'un grand nombre de ces options, notamment des obstacles politiques et des lacunes dans les connaissances et l'information. L'OCDE procède actuellement à des travaux pour mieux comprendre la façon dont les pays peuvent surmonter les obstacles à la mise en œuvre de politiques de développement durable appropriées, comme l'ont demandé les ministres en 2001. Un certain nombre d'enseignements préliminaires pouvant être dégagés de ces travaux et d'analyses intérieures de l'OCDE sont présentés ci-après.

Les obstacles politiques peuvent être surmontés

Les entreprises et les individus qui bénéficient des politiques en vigueur s'opposent souvent aux réformes, même lorsque ces réformes sont susceptibles de procurer des avantages nets à l'ensemble de la collectivité. Comme les avantages des réformes des politiques sont souvent plus largement répartis

que les inconvénients – bénéficiant généralement aux consommateurs ou aux contribuables dans leur ensemble, plutôt qu'à un groupe spécifique de revenus dans la collectivité – ceux qui auraient à perdre de la réforme ont davantage de raisons de s'y opposer que ceux qui en bénéficieraient. Dans ces conditions, les intérêts lésés ont en général une influence politique disproportionnée. Même ceux qui sont susceptibles d'en retirer des avantages s'opposent souvent aux réformes et soutiennent des politiques qui accordent des privilèges particuliers à certains groupes, tels que les agriculteurs, les pêcheurs ou les mineurs. Nombreux sont ceux qui dans le grand public soutiennent les objectifs qui sont fréquemment cités pour justifier ces programmes, notamment stimulation du développement économique régional ou rural, élargissement de l'accès des pauvres à des produits de base, maintien de la compétitivité et de l'emploi d'entreprises ou branches spécifiques, réduction de la dépendance à l'égard des importations de produits essentiels et protection de l'environnement.

Du point de vue des pouvoirs publics, les décisions d'engager des réformes devraient s'appuyer sur une évaluation de l'intégralité des coûts et avantages de la politique en vigueur, et des autres politiques envisageables pour réaliser les mêmes objectifs à moindre coût pour la collectivité. Ceux-ci doivent s'attacher à mettre en œuvre une approche coordonnée à l'égard de la politique économique, sociale et environnementale, et les aspects sociaux et environnementaux doivent être pris en compte de façon adéquate dans les politiques nationales. Reconnaissant que nombre de politiques en vigueur sont inefficaces, coûteuses et potentiellement préjudiciables pour l'environnement, les pays Membres de l'OCDE ont pris des initiatives pour réduire leurs subventions préjudiciables, introduire des taxes liées à l'environnement et adopter d'autres mesures destinées à améliorer leurs performances économiques et environnementales. Toutefois, comme on l'a vu dans les pages 51-53, les progrès dans la mise en œuvre de ces réformes des politiques ont été lents du fait des importants obstacles rencontrés.

Les actions à mener en priorité pour réformer les subventions sont les suivantes :

- éliminer progressivement les subventions préjudiciables pour l'environnement et conditionner celles qui subsistent à la réalisation d'objectifs environnementaux spécifiques ;
- réduire les disparités dans les aides intérieures qui ne sont pas justifiées par les biens publics que peuvent fournir différents secteurs ;
- mieux identifier et chiffrer les différents types de subventions et leurs effets ;
- aider ceux qui subissent les conséquences négatives de la réforme par des mesures de transition destinées à faciliter l'ajustement à la nouvelle situation en matière d'emploi et à améliorer leurs qualifications et leur employabilité ;
- encourager la création de marchés efficients pour la fourniture de services environnementaux.

L'expérience des pays Membres de l'OCDE a mis en évidence quelques stratégies susceptibles d'aider à surmonter ces barrières politiques, et notamment d'obtenir la coopération de la population et des collectivités qui ont le plus à perdre des réformes, de surmonter les inquiétudes concernant la perte de compétitivité et de mobiliser le soutien du grand public.

Obtenir la coopération de la population et des collectivités qui ont le plus à perdre des réformes. La réforme des politiques nécessite souvent la coopération des personnes et collectivités qui auront le plus à perdre de l'introduction des nouvelles politiques. Des consultations approfondies avec ces personnes et communautés et leur association à l'élaboration des programmes afin de les aider dans la phase de transition peuvent être capitales pour réduire l'opposition politique à la réforme. S'agissant des employés des entreprises dont l'activité est menacée, les programmes de transition peuvent notamment comprendre des services de formation professionnelle et de reclassement. Pour les agriculteurs habitués à ne pas payer leur eau d'irrigation ou n'acquitter qu'un prix modeste, le dispositif peut comprendre l'attribution de droits négociables d'accès à l'eau. Pour les plus pauvres et les plus vulnérables, l'assistance peut consister à fournir des aides directes au revenu, ou des crédits d'impôt sur le revenu. Pour les collectivités, ce peut être un soutien financier pour attirer de nouvelles entreprises ou susciter de nouvelles créations d'emploi. Des stratégies de développement territorial peuvent aider les collectivités à s'adapter aux réductions des subventions en identifiant et exploitant des ressources locales de développement inemployées. La consultation peut ne pas nécessairement

déboucher sur des mesures de transition. Le simple fait de faire connaître les objectifs et les retombées escomptées des réformes peut également contribuer à réduire l'opposition au changement. Des personnes sont susceptibles d'accepter une situation qui peut sembler menacer leurs intérêts personnels ou les traiter de façon inéquitable, si elles considèrent que celle-ci est le résultat d'un processus équitable ou élaboré en tenant dûment compte de tous les intérêts, dans le cadre d'un pacte social élargi. L'annonce préalable des réformes et leur introduction progressive selon un calendrier convenu peut donner aux personnes et collectivités le temps nécessaire pour s'adapter au changement, et renforcer le soutien en faveur des réformes.

Surmonter les préoccupations concernant la perte de compétitivité internationale. Cet aspect s'est révélé particulièrement problématique pour les pays Membres de l'OCDE et il explique pourquoi certains continuent d'allouer des aides aux producteurs de charbon et d'exonérer des taxes sur l'énergie de grands consommateurs d'énergie. Un moyen de surmonter ce problème serait que tous les grands partenaires commerciaux introduisent simultanément les changements de leur politique. Des organisations comme l'OCDE ont un rôle important à jouer à cet égard. Par exemple, l'OCDE aide les pays à coordonner les réductions des aides agricoles en suivant et notifiant les évolutions des politiques et en fournissant un lieu d'échanges où les ministres de l'Agriculture peuvent périodiquement débattre du problème. Des experts de l'OCDE en matière de fiscalité et d'environnement se sont mis d'accord pour étudier l'élaboration d'un cadre qui permettrait de prendre en compte les préoccupations de compétitivité liées aux taxes sur l'environnement. En mettant en lumière la question des exonérations fiscales et des aides dans ses examens des performances économiques et environnementales, l'OCDE aide les gouvernements à renforcer leurs défenses contre les puissants lobbies nationaux. L'Agence internationale de l'énergie joue un rôle analogue en aidant ses membres à coordonner leurs politiques énergétiques.

Obtenir le soutien du grand public. C'est généralement le grand public qui sera le gagnant potentiel des réformes, car il paye pour les avantages consentis à un petit nombre. Souvent, il est mal informé de ce que coûtent les aides, exonérations fiscales et autres mesures et de l'identité des bénéficiaires. Le suivi des coûts et avantages liés aux privilèges spécifiques et la diffusion de cette information peuvent accroître le soutien de la collectivité en faveur des réformes. Par exemple, la sensibilisation du public au fait que les aides à l'agriculture sont souvent inefficaces pour aider les agriculteurs visés a contribué à accroître dans certains pays le soutien en faveur de la réforme de ces aides. Il est également possible de mieux sensibiliser le public en associant davantage au processus de consultation les autres acteurs et le public intéressé, de même que par des campagnes ciblées menées par des organisations non gouvernementales.

L'enseignement peut-être le plus important qui se dégage de l'expérience des pays Membres de l'OCDE est qu'une action politique énergique et souvent coordonnée est nécessaire pour réformer les aides, exonérations fiscales et autres privilèges spéciaux. Les privilèges sont beaucoup difficiles à supprimer qu'à créer, et les pays devraient donc éviter en premier lieu d'accorder de telles aides. L'expérience montre que lorsqu'ils accordent des privilèges, les gouvernements devraient les cibler sur un groupe clairement défini et ne les accorder que pour une durée limitée. Les lents progrès accomplis par les pays Membres de l'OCDE au cours de la décennie écoulée dans la réforme de leurs systèmes de subventions et de taxes montrent qu'il y a encore beaucoup à apprendre sur la façon de surmonter les obstacles aux réformes. Dans le cadre de ses travaux sur le développement durable, l'OCDE consacrera un nouveau programme de recherche aux stratégies permettant de surmonter les obstacles à la réforme des aides préjudiciables pour l'environnement.

Les lacunes en matière de connaissance et d'information doivent être comblées

On ignore beaucoup de choses concernant la durabilité des systèmes économiques, sociaux et environnementaux et leurs interactions. Des indicateurs de performances dans les trois aspects du développement durable sont indispensables pour le suivi des progrès et pour le succès des politiques en faveur du développement durable. Or, les indicateurs existants sont souvent peu satisfaisants et les données de base manquent ou sont incomplètes. Malgré la progression constante de l'information et

du savoir, la science ne peut pas répondre à un grand nombre de questions importantes sur le type et la nature des dangers auxquels nous sommes confrontés. Les experts ne peuvent pas non plus prédire avec précision les incidences économiques et sociales de l'adoption de certaines mesures. Cette incertitude sur l'avenir est l'une des raisons pour lesquelles les personnes s'opposent aux réformes des politiques ou à l'introduction de nouvelles technologies. Par exemple, l'incertitude quant à la rapidité et à l'ampleur du réchauffement mondial et aux coûts et incidences des politiques proposées pour prévenir le changement climatique ont rendu difficile l'élaboration d'un accord international en la matière.

Si l'incertitude ne pourra jamais être totalement éliminée, les décideurs dans les pays Membres de l'OCDE s'appuient de plus en plus sur des outils tels que les études d'impact sur le développement durable, l'analyse des incidences de la réglementation, l'évaluation intégrée ou l'évaluation et l'analyse des risques pour améliorer la qualité de leurs décisions politiques et administratives. L'analyse des incidences de la réglementation ou l'évaluation intégrée consiste à évaluer de façon systématique les avantages et coûts potentiels d'une initiative gouvernementale. L'évaluation et l'analyse des risques – utilisées comme contribution à l'analyse des incidences de la réglementation – peuvent indiquer les avantages (tels que réduction des effets préjudiciables sur la santé ou dans d'autres domaines) escomptés de l'adoption d'une nouvelle mesure réglementaire et identifier les principaux dangers. Les décideurs et le public peuvent utiliser les résultats de ces analyses pour comparer différentes options de gestion, et donc être à même de prendre des décisions mieux éclairées sur la gestion des risques. L'utilisation de ces instruments aide aussi à rendre les décisions plus transparentes, en faisant apparaître clairement les hypothèses sur lesquelles elles reposent.

L'expérience dans les pays Membres de l'OCDE montre que des instruments comme l'évaluation des incidences de la réglementation, lorsqu'ils sont correctement conçus et utilisés, peuvent contribuer à améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence des décisions gouvernementales (OCDE, 1997). Leurs résultats ne suffisent toutefois pas en soi pour disposer d'une base suffisante pour décider. Une analyse complète des conséquences des options disponibles peut éclairer la prise de décisions mais, lorsque celle-ci met en évidence des intérêts ou des objectifs antagonistes, elle peut aussi fournir une base pour réévaluer les priorités afin d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives. De plus, non seulement les experts sont incapables d'apporter des réponses à des questions d'ordre scientifique, mais ils ne peuvent pas non plus répondre à des questions comme le fait de savoir quel niveau de risque le public est prêt à tolérer. Les pays de l'OCDE ont reconnu que la notion de précaution a un rôle à jouer dans la conception de politiques en faveur de la durabilité environnementale (OCDE, 2001*g*). Les décisions devraient résulter d'un processus de débat ouvert au cours duquel le public, informé dans toute la mesure du possible grâce aux éléments scientifiques disponibles, peut exprimer ses valeurs et ses préférences.

4

RENFORCER LES PARTENARIATS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN MONDE INTERDÉPENDANT

Le développement durable, un objectif commun pour les pays développés et en développement

La circulation accrue des biens, des services, des capitaux, des technologies, des idées et des personnes à l'échelle de la planète – autrement dit la mondialisation – ouvre la perspective d'un renforcement de la croissance économique et de la productivité, avec l'amélioration des niveaux de vie qu'on peut en escompter. Elle pourrait aussi contribuer à rehausser l'efficacité avec laquelle sont utilisées les ressources mondiales (y compris les ressources environnementales) dès lors que les économies nationales tirent le meilleur parti de leurs avantages comparatifs respectifs et des économies d'échelle possibles. La mondialisation est porteuse de bienfaits, mais aussi de coûts. Les premiers excéderont toutefois très vraisemblablement les seconds dès lors que rien ne vient empêcher les forces du marché de générer la croissance économique et le recul de la pauvreté qu'appelle le développement durable. Le bénéfice net de la mondialisation sera en outre d'autant plus important que seront mises en œuvre des politiques environnementales et sociales appropriées, ce qui nécessite une étroite coordination, à la fois au niveau des gouvernements et entre ces derniers et les acteurs privés.

Pays développés et pays en développement ont un grand rôle à jouer, individuellement et collectivement, pour faire en sorte que ce résultat se concrétise. Les pays Membres et non membres de l'OCDE collaborent depuis longtemps déjà au service du développement durable, dans le cadre des nombreux accords multilatéraux ou régionaux auxquels participent les uns et les autres. Au plan économique, en attestent les divers accords administrés par l'Organisation mondiale du commerce, de même que la multitude de traités bilatéraux sur l'investissement visant à faciliter l'accès aux investissements étrangers. Dans le domaine de l'environnement, les pays développés et en développement s'emploient tous activement à donner suite aux accords destinés à lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la perte de diversité biologique, la désertification, la dispersion des polluants organiques persistants, la surpêche, etc. Le Fonds pour l'environnement mondial accorde en outre des dons et des prêts assortis de conditions de faveur aux pays en développement pour les aider à remédier à certains problèmes transfrontières d'environnement (changements climatiques, perte de diversité biologique, appauvrissement de la couche d'ozone, gestion des eaux internationales). Au niveau social, l'exemple le plus connu est la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée sous l'égide de l'Organisation internationale du travail. Un autre exemple en est fourni par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé en 2001 grâce à l'action conjuguée de donateurs du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, de fondations, de gouvernements nationaux et d'organisations intergouvernementales.

Une attention considérable a été portée ces dernières années aux moyens d'assurer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre de ces divers accords. En effet, des inquiétudes se manifestent parfois à propos des retombées environnementales des accords de libéralisation des échanges ou, à l'inverse, des répercussions sur les échanges des accords multilatéraux concernant l'environnement. Sont pareillement source de préoccupations les interrelations entre échanges, compétitivité, croissance économique et normes fondamentales du travail. L'OCDE se penche depuis plusieurs années déjà sur ces questions, et d'autres qui en découlent.

Cœuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté est peut-être le meilleur moyen qu'ont les pays développés et en développement de coopérer à l'instauration d'un développement durable. Il ne saurait en effet y avoir de développement durable sans une amélioration des perspectives d'avenir des pauvres. Malgré un recul de la pauvreté dans certaines régions, à l'échelle du monde une personne sur cinq doit encore vivre avec moins d'un dollar par jour (Banque mondiale, 2000b). En Afrique, la proportion est même d'une personne sur deux. Faire refluer la pauvreté est une entreprise complexe. La croissance économique y est indispensable, mais elle ne suffit pas. Il y faut également, entre autres éléments essentiels, des investissements dans l'éducation, la santé, les systèmes de protection sociale et la gestion rationnelle de l'environnement – autant de facteurs décisifs pour l'instauration d'un développement durable. Il est particulièrement impératif de mettre en place des structures de gouvernance qui favorisent la croissance économique, la stabilité sociale et la préservation des écosystèmes vitaux. Cela implique, notamment, d'atténuer la vulnérabilité des pauvres et de leur donner des moyens d'influer réellement sur le processus de changement (OCDE, 2001r ; OCDE, 2001s).

Les pays ont souscrit à tout un éventail d'objectifs économiques et sociaux à l'occasion des diverses réunions et des différents sommets organisés à l'échelon international au cours des années 90. Un certain nombre de grands objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable ont été regroupés et actualisés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies en septembre 2000. Ces objectifs, avec les cibles et indicateurs qui y sont associés, constituent ce qu'il est désormais convenu d'appeler les objectifs du millénaire pour le développement (voir l'annexe II). Ceux-ci s'articulent autour de cibles ambitieuses et leur concrétisation représente un formidable défi. Ils sont libellés comme suit :

- 1) Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
- 2) Assurer une éducation primaire pour tous.
- 3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- 4) Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.
- 5) Améliorer la santé maternelle.
- 6) Combattre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies.
- 7) Assurer un environnement durable.
- 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le Consortium PARIS 21 – qui associe des décideurs et des statisticiens de pays Membres et non membres de l'OCDE – s'applique à renforcer les capacités des pays en développement (et en particulier des plus pauvres d'entre eux) ainsi qu'à assurer un suivi des progrès accomplis vers les objectifs du millénaire pour le développement au travers d'indicateurs de la réduction de la pauvreté et du développement. Cette initiative bénéficie du soutien de l'OCDE, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, des Nations Unies et des donateurs bilatéraux.

L'aptitude des pays à adapter les principes et politiques convenus au niveau régional et mondial à la situation économique et sectorielle locale sera déterminante pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement. Pour les pays en développement, cela implique de privilégier sans conteste les approches qui contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs à la fois. En sont un exemple les efforts tendant à préciser (et à légaliser) les droits communaux traditionnels sur les forêts et la terre, afin d'encourager des modes durables d'exploitation de ces ressources tout en protégeant les droits des citoyens les plus pauvres, souvent tributaires de ces dernières pour leur subsistance. Un

Encadré 4.1. Adaptation au changement climatique et politique de développement – Quelles synergies ?

Le changement climatique ne figure pas encore aux premiers rangs des priorités de nombreux pays en développement, encore que les choses commencent à changer sous l'effet de plusieurs facteurs. En effet, les pays en développement risquent d'être les plus vulnérables aux conséquences à long terme des changements climatiques (propagation de maladies infectieuses, augmentation du niveau des mers ou phénomènes météorologiques extrêmes, notamment). Compte tenu de leurs répercussions sur des ressources aussi essentielles que l'eau et la diversité biologique, les modifications du climat causeront de plus en plus de dommages aux ressources mêmes dont les pays en développement sont tributaires pour leur développement économique. C'est ainsi que, d'après certains experts, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, la productivité agricole devrait diminuer au siècle prochain sous l'effet du changement climatique, d'où le risque d'un accroissement du nombre de victimes potentielles de la faim (IPCC, 2001*b*).

Face aux préoccupations liées aux modifications du climat, une occasion s'offre donc aux pays en développement comme aux pays développés d'inscrire leurs stratégies respectives de développement dans une perspective nouvelle. Œuvrer à la réalisation des objectifs de développement (et notamment de réduction de la pauvreté) au moyen de réformes tendant à favoriser une amélioration du rendement énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables ou des modes durables d'exploitation des terres ou d'agriculture sera souvent bénéfique aussi pour la réalisation des objectifs poursuivis dans le domaine du changement climatique. Cela pourrait en outre générer au plan local des avantages additionnels, liés aux transferts de technologies et d'autres ressources opérés au service de ces mêmes objectifs. Les stratégies de lutte contre la pauvreté offrent donc une occasion sans équivalent d'intégrer des initiatives d'adaptation aux modifications du climat et de prendre en compte d'autres problèmes de durabilité écologique dans l'action engagée à l'appui de la réduction de la pauvreté.

L'OCDE est convaincue que rechercher ce genre de solutions « gagnantes à tous égards » pourrait se révéler profitable, sur le long terme, aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Elle s'applique à recenser les principaux canaux de raccordement entre changement climatique et réduction de la pauvreté, en concentrant plus particulièrement son attention sur les défis soulevés par la gestion des ressources naturelles sensibles au climat et les problèmes en rapport avec la santé humaine (propagation des maladies, par exemple). Elle étudie comment associer aux stratégies de lutte contre la pauvreté des mesures, de portée purement locale, nationale ou internationale, d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de leurs effets qui soient efficaces par rapport à leur coût. L'idée est en l'occurrence de cerner les principaux domaines dans lesquels les choix de développement contribuent grandement à élargir ou rétrécir la marge de manœuvre pour l'adoption d'options respectueuses du climat.

autre exemple en est fourni par les mesures de lutte contre la pauvreté et de promotion d'objectifs liés à l'environnement local qui facilitent parallèlement l'adaptation au changement du climat à l'échelle mondiale (encadré 4.1).

L'accès au marché s'améliore mais des obstacles majeurs subsistent

Les courants mondiaux d'échange et d'investissement impliquant des pays en développement se sont notablement intensifiés ces dernières années (voir le chapitre 2). Au cours des années 90, les mouvements de capitaux privés à long terme des pays Membres du Comité d'aide au développement (CAD) vers les pays en développement se sont en outre considérablement accrus par rapport à l'aide publique au développement (APD).

Les échanges et les investissements internationaux alimentent la croissance économique, l'emploi et le développement, autant d'éléments essentiels pour faire reculer la pauvreté et dégager des ressources à investir dans le développement social et la protection de l'environnement. Les pays en développement qui sont parvenus à participer pleinement au système commercial mondial ont

généralement connu une croissance plus rapide, et davantage progressé dans la voie de la réduction de la pauvreté, que ceux qui sont restés plus isolés (OCDE, 2001t). Au cours des années 90, le taux de croissance par habitant a atteint 5 % par an dans les pays en développement les plus ouverts aux échanges et à l'IDE (Banque mondiale, 2002). En revanche, le revenu par habitant a diminué de 1 % par an dans le reste du monde en développement.

Bien que beaucoup des pays en développement parmi les plus pauvres aient peu tiré profit de la mondialisation, car les apports d'IDE sont restés concentrés sur un nombre limité de destinations (voir les pages 18-22), ceux qui en ont le plus bénéficié sont en général ceux qui avaient les structures de gouvernance les plus solides, les politiques économiques les plus ouvertes et le meilleur accès aux marchés de la zone de l'OCDE. Les pays de l'OCDE sont d'ailleurs conscients de la nécessité de collaborer étroitement avec les nations en développement à l'amélioration de la situation dans ces trois domaines.

Les accords conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay constituent à cet égard une avancée importante. Pour les pays en développement, leur vertu première tient aux engagements contraignants contenus dans l'Engagement unique, lequel veut qu'à peu près tous les points à négocier soient considérés comme parties d'un tout indivisible et qu'aucun ne puisse faire l'objet d'un arrangement séparé. Les accords d'Uruguay ont aussi assujéti aux règles de l'OMC un certain nombre de produits pour lesquels les pays en développement possèdent un avantage comparatif.

C'est ainsi qu'avec l'abolition de l'Arrangement multifibres – système de contingents d'importation résultant de négociations bilatérales antérieures entre certains pays de l'OCDE et les pays fournisseurs – les textiles et vêtements relèvent désormais du régime général. Cela dit, le nouvel accord prévoit une période de transition relativement longue, et certains pays industrialisés ont, comme ils y sont autorisés, repoussé la libéralisation des produits les plus sensibles jusqu'à la date limite, en 2005. En conséquence, nombre des avantages que peuvent escompter les pays en développement de la libéralisation des échanges dans ce secteur ne se sont pas encore pleinement matérialisés.

Un autre domaine qui intéresse tout spécialement les pays en développement est l'agriculture sachant que la totalité des pays membres de l'OMC à l'exception des moins avancés appliquent des droits consolidés sur la plupart des produits. L'Accord sur l'agriculture contient aussi des engagements concernant la réduction des subventions à l'exportation, l'amélioration de l'accès aux marchés et la limitation des mesures de soutien intérieur de nature à fausser les échanges. Si ces engagements constituent un grand pas vers une réforme des échanges agricoles et l'ouverture des marchés, les niveaux de soutien et de protection n'en demeurent pas moins particulièrement élevés dans ce secteur. Un abaissement encore plus important des droits de douane (ou une augmentation des quantités admises avec des droits réduits), associé à un effort d'atténuation des obstacles non tarifaires, sera indispensable pour améliorer notablement l'accès des pays en développement aux marchés.

Le Programme de Doha pour le développement appelle à de nouvelles réductions des obstacles tarifaires, de l'utilisation des subventions à l'exportation et des aides intérieures faussant les échanges dans le secteur agricole. A long terme, l'objectif est d'obtenir une diminution substantielle des barrières à l'entrée et des aides intérieures et l'élimination des subventions à l'exportation. Ces évolutions profiteront aux pays qui fondent leur compétitivité sur la qualité et le prix de leurs produits et non sur la générosité de leurs subventions. Ces derniers seront pour la plupart des pays en développement, lesquels jouissent souvent d'un avantage comparatif sur les produits auxquels les pays développés appliquent les taux de protection les plus élevés. D'après les estimations de la Banque mondiale, si les nations industrialisées supprimaient leurs obstacles à l'entrée et leurs subventions à l'exportation, les recettes des pays en développement pourraient s'en trouver accrues de 43 milliards de USD par an (Banque mondiale, 2002). A l'évidence, une amélioration de l'accès des produits des pays en développement aux marchés de la zone de l'OCDE ouvrirait à ces pays de grandes perspectives de croissance économique et de développement.

Dans le Programme de Doha pour le développement, il est aussi stipulé que les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) peuvent et doivent être exploités pour

appuyer des objectifs nationaux de santé publique, notamment en matière d'accès aux médicaments et de recherche et développement. L'Accord sur les ADPIC impose aussi aux pays industrialisés d'aider les nations en développement à donner suite à ses dispositions et d'encourager leurs entreprises et institutions à faire profiter les pays les moins avancés des progrès de la technologie.

Dans la Déclaration de Bruxelles, les gouvernements qui ont participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (tenue en mai 2001) manifestent clairement leur volonté d'améliorer l'accès préférentiel à leurs marchés pour les pays les moins avancés (PMA) et se donnent pour objectif d'assurer l'accès de tous les produits des PMA, en franchise de droits et de contingents, aux marchés des nations industrialisées. Les pays de l'OCDE ont par ailleurs pris, dans un cadre national ou régional, des mesures unilatérales pour élargir l'accès des produits des pays les plus pauvres du monde à leur marché, en franchise de droits et de contingents. C'est ainsi qu'en avril 2000 le Canada, les États-Unis, le Japon et l'UE ont annoncé leur intention d'ouvrir l'accès en franchise de douane de leur marché à pratiquement tous les produits des PMA. Parmi les autres initiatives récentes importantes à cet égard, on citera l'Africa Growth and Opportunity Act des États-Unis, l'Initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne et les modifications apportées aux Systèmes généralisés de préférences (SGP) appliqués par le Japon et par l'UE. D'autres mesures dans le domaine de l'accès au marché seront examinées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et un suivi en sera assuré au titre du huitième des objectifs du millénaire pour le développement.

Au cours des années 90, les entreprises sont devenues plus nombreuses que jamais, dans un éventail de plus en plus vaste de secteurs et de pays, à étendre le champ de leurs activités par des investissements directs. Plus de la moitié des filiales étrangères sont aujourd'hui implantées dans des pays en développement. La progression de l'investissement international présente une étroite corrélation avec les mesures que prennent les gouvernements pour atténuer les obstacles à l'investissement, réduire les subventions discriminatoires, réformer les régimes réglementaires et privatiser des secteurs clés comme l'électricité, le gaz, l'eau et les télécommunications. Sur le millier à peu près de modifications apportées aux régimes de l'IDE dans le monde au cours des années 90, 94 % visaient à instaurer un environnement plus favorable à l'IDE (OCDE, 2001*u*). Loin de tenter de s'y opposer, de nombreux pays s'emploient maintenant à attirer l'IDE en recourant à des mesures d'incitation telles que les exonérations temporaires d'impôt, l'accès préférentiel au crédit (de sources publiques), les subventions ou l'application de droits réduits à l'importation.

Bien qu'il n'existe pas de dispositif multilatéral global de réglementation de l'investissement international valant pour l'ensemble des secteurs, les pays de l'OCDE de même qu'un certain nombre de pays non membres se sont engagés, en souscrivant aux Codes de libération établis à l'OCDE, à appliquer un traitement non discriminatoire aux investissements directs de l'étranger et aux flux financiers connexes. Les 36 pays signataires de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales ont en outre pris l'engagement politique d'appliquer aux investisseurs directs étrangers en place le même traitement qu'aux entreprises nationales, de promouvoir l'adoption volontaire de normes de bonne conduite par les entreprises multinationales, d'encourager la modération et la retenue dans l'utilisation des subventions à l'investissement et d'éviter d'imposer, par leur réglementation, des exigences contradictoires aux entreprises multinationales. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales contiennent par ailleurs diverses recommandations des 33 gouvernements qui y adhèrent, concernant le respect des droits de l'homme, des travailleurs et des consommateurs, et la protection de l'environnement. Dans la perspective plus générale du développement, la libéralisation des régimes d'échange et d'investissement doit s'accompagner de mesures dans tout un éventail d'autres domaines – par exemple l'éducation, la stabilité macroéconomique, la bonne gestion des affaires publiques ou la protection de l'environnement.

La Déclaration issue de la Conférence internationale sur le financement du développement (qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002) est porteuse de grandes promesses quant à un effort conjoint de tous les pays pour mettre la mondialisation au service du développement durable. Entre autres choses, il y est reconnu que si c'est à chaque pays qu'il revient au premier chef d'œuvrer à son propre développement économique et social, l'orientation des politiques intérieures

n'en est pas moins étroitement dépendante du contexte économique mondial, notamment des possibilités d'exploiter les échanges et l'investissement pour favoriser un recul de la pauvreté.

La capacité de tirer parti de la mondialisation doit être renforcée

Le niveau élevé des obstacles aux échanges et à l'investissement n'explique qu'en partie pourquoi la libéralisation n'a pas été aussi bénéfique qu'on le pensait pour certains pays. Cette situation résulte aussi d'un autre facteur important, à savoir que les gouvernements et les entreprises privées de nombreux pays en développement ne disposent pas des connaissances, des compétences techniques, des infrastructures et des ressources financières voulues pour se plier aux impératifs complexes du système commercial multilatéral et aux multiples exigences découlant des accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Afin de contribuer à combler ces lacunes, de nombreux pays de l'OCDE et organismes internationaux ont mis en place des programmes destinés à aider les pays partenaires à renforcer leur capacité d'échange, améliorer leur performance commerciale et participer pleinement à l'élaboration des règles et mécanismes institutionnels qui façonnent l'économie mondiale (voir l'encadré 4.2).

Des contraintes identiques se font sentir dans le domaine de l'investissement. En deçà d'un certain seuil d'instruction et de développement des infrastructures, les pays ne parviennent pas à tirer tout le profit qu'ils pourraient de la présence étrangère. Comment par exemple exploiter les transferts de technologie lorsqu'il n'existe pas d'ingénieurs ou de scientifiques capables d'adapter cette

Encadré 4.2. Renforcer les capacités d'échange

Aider les pays en développement partenaires à se doter des capacités voulues pour satisfaire aux exigences qui suivent est un domaine qui mobilise de plus en plus l'attention des pays de l'OCDE. C'est aussi une des principales priorités du Programme de Doha pour le développement.

Renforcer les capacités dans le domaine des échanges rend les décideurs, les entreprises et les acteurs de la société civile des pays partenaires mieux à même de :

- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie du développement des échanges qui soit intégrée dans une stratégie plus générale de développement national.
- Renforcer la politique et les institutions commerciales – en tant que base de réforme des régimes d'importation, d'accroissement du volume et de la valeur ajoutée des exportations, de la diversification des produits et marchés d'exportation et de l'accroissement des investissements étrangers.
- Participer aux institutions, aux négociations et aux processus qui façonnent la politique commerciale nationale ainsi qu'aux règles et pratiques du commerce international, de même qu'en tirer parti.

Même s'il n'est pas possible de décrire le cadre d'action idéal de nature à promouvoir les échanges, les efforts déployés récemment pour renforcer les capacités mettent en évidence certaines caractéristiques qui semblent avoir favorisé le succès :

- Une stratégie commerciale cohérente intégrée à la stratégie globale de développement du pays.
- Des mécanismes de consultation efficaces entre les différents groupes d'acteurs (pouvoirs publics, secteur des entreprises et société civile).
- Une stratégie visant à améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse des informations dans le domaine des échanges.
- Des réseaux pour l'élaboration de la politique commerciale, soutenus par des organismes de recherche locaux, et des réseaux d'établissements œuvrant à la promotion des échanges.
- Des stratégies régionales d'ouverture.

Source : OCDE (2001v).

technologie étrangère aux besoins locaux ? De même, les pays dont les marchés financiers ne sont pas parfaitement rodés ou suffisamment développés ont du mal à tirer pleinement parti de l'IDE.

Une plus grande ouverture aux mouvements internationaux de capitaux peut aussi rendre les économies en développement plus vulnérables aux chocs extérieurs. Or, les apports internationaux de capitaux aux pays en développement se sont considérablement accrus au cours des années 90. Cette évolution s'explique notamment par la déréglementation, l'intégration régionale et les progrès des technologies de l'information. Si elle a procuré à certains pays en développement des capitaux bien nécessaires, elle a aussi accentué l'instabilité des flux financiers.

Les échanges et l'investissement ont des retombées sur l'environnement et au plan social, induites le plus souvent par l'expansion de l'activité économique, la réorientation de la production et de la consommation et le développement et la diffusion des technologies qui en résultent. Une plus grande ouverture aux échanges peut se révéler bénéfique au plan environnemental car elle tend à accroître la valeur des ressources naturelles ce qui incite à les gérer de façon plus durable. D'un autre côté, lorsque les droits de propriété sur ces ressources naturelles ne sont pas clairement définis, ou lorsque les réglementations régissant leur exploitation sont peu ou mal respectées, l'accroissement de la demande induit par la libéralisation des échanges risque d'accélérer des modes d'exploitation déjà excessifs. Une grande préoccupation est donc de savoir si l'augmentation de la production liée à l'expansion des échanges ne menace pas d'exacerber les problèmes d'environnement.

Dans certains cas, la libéralisation des échanges et de l'investissement peut aussi avoir des répercussions sur les normes en matière d'environnement et de travail, incitant soit à assouplir les normes en vigueur ou à témoigner d'un certain laxisme dans leur application (d'où l'apparition de « refuges pour pollueurs ») soit à les laisser relativement permissives au départ afin de limiter les coûts de production (effet dit de « gel de la réglementation »). L'observation ne tend cependant guère à confirmer l'existence de tels phénomènes. Elle montre par exemple que le risque de redéploiement des ressources productives vers les pays où les normes environnementales sont plus tolérantes n'est pas très élevé. Le plus souvent en effet, quel que soit à peu près le secteur d'activité considéré, les coûts induits par le respect des réglementations environnementales ne représentent qu'une fraction tout à fait minime des coûts totaux. L'observation tend également à montrer que l'expansion de l'activité économique s'accompagne d'un accroissement de l'attention portée à la qualité de l'environnement et à la protection sociale mais aussi d'une augmentation des ressources financières susceptibles d'être investies dans ces domaines. De même, les pays où les normes fondamentales du travail sont relativement lâches ne semblent pas, d'une manière générale, obtenir de meilleurs résultats à l'exportation que ceux où ces normes sont strictes (OCDE, 2000e).

Veiller à la qualité des politiques environnementales et sociales et rehausser l'efficacité avec laquelle les institutions publiques sont à même de faire respecter les réglementations est probablement le meilleur moyen de faire en sorte que les objectifs poursuivis en matière de libéralisation des échanges et de l'investissement, d'une part, et d'environnement et de protection sociale, d'autre part, se renforcent mutuellement. Le Programme de Doha pour le développement adopté dans le cadre de l'OMC constitue à cet égard une avancée importante. Il ouvre la voie au lancement de négociations sur les liens existants entre les règles actuelles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords multilatéraux concernant l'environnement, ainsi que sur les procédures d'échange régulier d'informations entre les secrétariats des Conventions mondiales sur l'environnement et les comités intéressés de l'OMC. Nombre de mesures – par exemple l'élimination des subventions qui faussent les échanges en même temps qu'elles ont des effets dommageables sur l'environnement – peuvent produire des résultats positifs à tous égards dès lors qu'elles s'accompagnent de dispositions appropriées au plan environnemental et social à l'échelon national.

Une évaluation plus systématique des retombées environnementales et sociales de la libéralisation des échanges et de l'investissement permettrait des décisions mieux informées et un meilleur ordonnancement des réformes. Plusieurs pays de l'OCDE ont en conséquence entrepris de réexaminer dans la perspective de l'environnement, ou du développement durable, les règles de l'OMC et les accords commerciaux régionaux et bilatéraux afin de repérer les mesures commerciales qui risquent le plus

d'exacerber les pressions environnementales et sociales ainsi que les domaines où une libéralisation a le plus de chances de se révéler bénéfique.

Dans le même esprit, il est également essentiel d'écartier toute considération de protectionnisme de la conception des politiques environnementales et sociales et de s'assurer que les régimes en vigueur en matière d'échanges et d'investissement n'interdisent pas l'application non discriminatoire des réglementations nationales. Dans les années 90, on a commencé à s'interroger sur les répercussions que pouvaient avoir sur les exportations des pays en développement les réglementations et autres mesures environnementales adoptées par les pays de l'OCDE. Ces dispositions font en effet intervenir un large éventail d'instruments allant de prescriptions techniques (exigences concernant la composition du produit) à des règles sanitaires et phytosanitaires en passant par des normes obligatoires ou volontaires en matière d'étiquetage, de conditionnement et de recyclage. Nombreux sont les pays en développement qui éprouvent souvent de réelles difficultés pour se conformer systématiquement à ces dispositions (OCDE, 2001*t*). Les exportateurs appréhendent mal les exigences auxquelles ils doivent satisfaire, n'ont pas les moyens techniques voulus pour procéder aux essais requis ou ne disposent pas des capitaux nécessaires pour se procurer les équipements indispensables. De leur côté, les gouvernements ne possèdent pas les systèmes de suivi, les informations ou les agents qualifiés que nécessite la mise en œuvre de ces mesures. Aider les partenaires de pays en développement à se doter des moyens dont ils ont besoin pour satisfaire aux exigences découlant de ces mesures est donc un domaine sur lequel les pays de l'OCDE pourraient à l'avenir concentrer leurs efforts à l'appui du renforcement des capacités.

L'APD reste primordiale pour l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale

Dans la lutte contre la pauvreté, l'APD joue un rôle essentiel pour compléter et catalyser les ressources intérieures et l'investissement étranger. Ces dernières années, l'APD a été, en moyenne, à l'origine du tiers environ des apports totaux de ressources du monde industrialisé aux pays en développement. Elle revêt une importance toute particulière pour les pays les plus pauvres qui ont du mal à attirer l'investissement international. Dans ces derniers, elle peut représenter jusqu'à 25 % du revenu national brut (RNI), et une proportion bien plus élevée encore des dépenses publiques.

Les dépenses d'APD des pays de l'OCDE n'ont cessé de diminuer, au cours de la décennie écoulée, rapportées aussi bien au RNB qu'au nombre d'habitants (figure 4.1). En 2000, l'APD n'a représenté que 0.22 % du revenu national de ces pays, contre 0.33 % en 1992 et sachant que l'objectif fixé en 1970 par les Nations Unies était de 0.7 %. Dans certains cas, cette situation s'explique par des problèmes budgétaires. Se manifeste par ailleurs le sentiment que, souvent, l'aide n'apporte pas une contribution efficace au développement, et ce en dépit des récents travaux de recherche et d'évaluation qui mettent en évidence un rendement de plus en plus positif de l'aide. Cela dit, à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002), la plupart des principaux donateurs de la zone de l'OCDE ont exprimé l'intention d'accroître substantiellement leur aide. Dès lors que les apports d'APD, même s'ils augmentent, restent soumis à des contraintes importantes, il est impératif d'utiliser les ressources disponibles de façon aussi efficiente et efficace que possible pour promouvoir la croissance et faire refluer la pauvreté. Des études récentes montrent que l'efficacité de l'aide est assujettie à certaines conditions (Banque mondiale, 2002). Parmi ces dernières, les plus importantes sont les suivantes :

- Bonne gestion des affaires publiques.
- Existence d'un cadre général et institutionnel propice à l'investissement privé (stabilité macroéconomique et politique, respect des droits de l'homme et de l'État de droit).
- Niveau minimum d'investissement dans le capital humain (éducation, santé, alimentation, protection sociale).
- Politiques et institutions garantes d'une saine gestion de l'environnement.

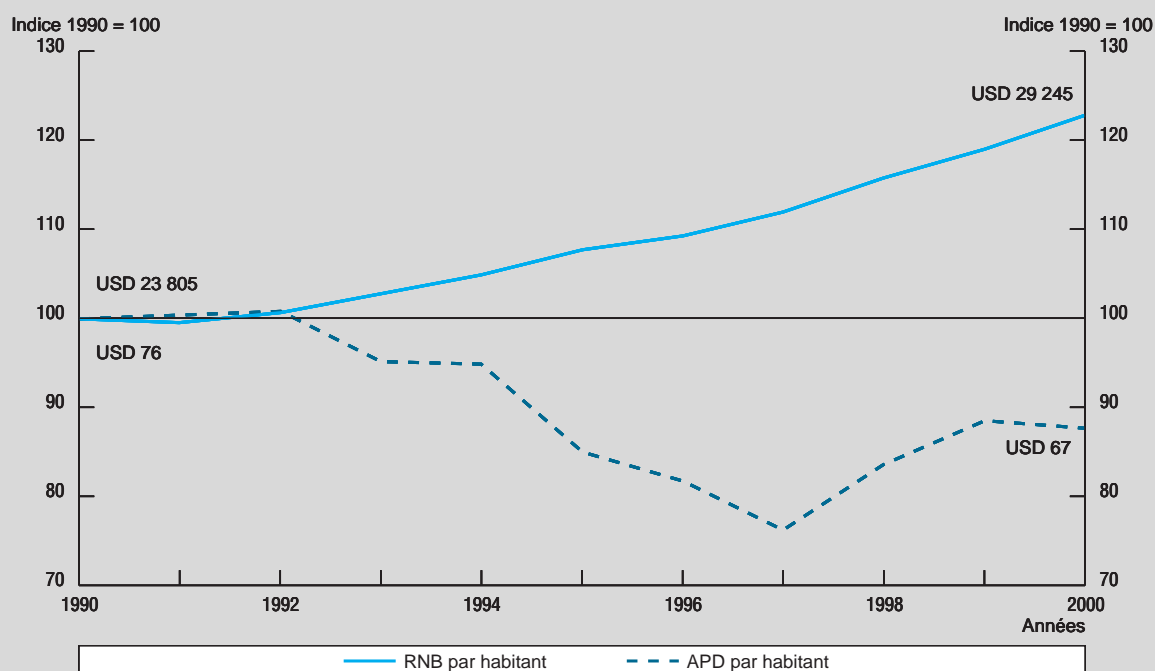
Des progrès considérables ont été accomplis dans la voie de l'amélioration de l'efficacité de l'aide. A notamment été déterminant à cet égard le renforcement des partenariats pour le développement. Dans leur principe, ces partenariats visent de plus en plus à aider les gouvernements et les

populations des pays en développement à se donner des moyens accrus de prendre en main la conduite de leur propre développement. Ils impliquent souvent une collaboration avec des organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, le monde universitaire et d'autres acteurs, en reconnaissance du rôle essentiel que peuvent jouer ces divers intervenants pour appuyer le développement durable. En résumé, l'approche fondée sur le partenariat admet l'importance d'un secteur privé dynamique, de l'appropriation locale et de la participation de la société civile.

Un des objectifs du millénaire pour le développement appelle à l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux. L'élaboration d'une stratégie de développement durable permet à un pays d'affronter de façon cohérente et dynamique les défis. Il n'existe toutefois pas, en la matière, de solution universelle. C'est à chaque pays de définir sa propre stratégie, en fonction de ses priorités sociales et économiques, de ses valeurs culturelles, de ses institutions, de ses structures politiques, et de ses caractéristiques géographiques et écologiques. Les stratégies de développement durable peuvent donc prendre des formes très diverses. Celles menant au succès présentent néanmoins un certain nombre de caractéristiques communes :

- La conduite en est assurée par le pays intéressé et elles suscitent l'appropriation locale.
- Elles sont ancrées sur un projet de développement à long terme qui reflète le passé et les valeurs fondamentales du pays considéré.
- Elles ont été élaborées dans la transparence avec la large participation de multiples intervenants (notamment de représentants des pouvoirs publics, des milieux d'affaires, du monde du travail et de la société civile).
- Elles se fondent sur des objectifs réalistes et se prêtent facilement à un suivi, assortis de priorités budgétaires.

Figure 4.1. Indices du revenu par habitant et des apports d'APD par habitant dans les pays de l'OCDE



Note : Aux prix et taux de change de 1999.
Source : OCDE, Statistiques du CAD.

La formulation d'une stratégie de développement durable n'implique pas forcément la mise en place de nouveaux plans ou de nouvelles institutions. Les structures de planification stratégique existantes fournissent une bonne base à partir de laquelle œuvrer au développement durable. Les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), en particulier, offrent aux pays qui en sont dotés des moyens importants de s'orienter vers un développement durable. En théorie, ce sont des instruments conduits par les pays et conçus de manière transparente en concertation avec les institutions élues et les différentes parties prenantes, les principaux donateurs et les banques régionales de développement, et présentant un lien indiscutable avec les objectifs de développement adoptés au plan international. Les pays de l'OCDE apportent un soutien substantiel (et croissant) pour la mise en œuvre des SLP, par le biais de leur assistance bilatérale ainsi que de leurs contributions aux institutions multilatérales. Le succès des SLP appelle le respect, par les donateurs et les bénéficiaires, de leurs engagements respectifs. Pour les donateurs, cela implique de s'abstenir de diriger à l'excès les divers processus. Les Lignes directrices du CAD sur les stratégies de développement durable contiennent des conseils concernant les dispositions que peuvent prendre les organismes d'aide pour soutenir les objectifs de développement durable des pays partenaires et des suggestions pour le suivi des progrès accomplis vers ces objectifs (OCDE, 2001*w*). Pour les pays en développement partenaires, le défi sera de mobiliser tous les acteurs autour de stratégies à long terme de développement et de lutte contre la pauvreté soucieuses de durabilité sociale et environnementale. Il faudra, par exemple, veiller à ce que les plans d'action formulés dans le prolongement des Conventions sur la lutte contre la désertification, sur les changements climatiques et sur la diversité biologique soient pleinement intégrés aux efforts déployés au plan national pour faire reculer la pauvreté. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a entrepris d'élaborer, à l'intention des donateurs, des préceptes pour l'intégration de ces questions dans leur action de coopération pour le développement de telle sorte que celle-ci exploite au maximum les solutions « gagnantes à tous égards » (OCDE, 2002*g*).

Un autre moyen par lequel les pays de l'OCDE s'appliquent à rehausser la valeur de l'APD est le « déliement ». La liaison de l'aide accroît en effet le coût de nombreux biens et services. Elle alourdit aussi la charge de travail imposée à l'administration aussi bien des pays bénéficiaires que des pays donateurs, et tend à favoriser les projets nécessitant d'importants investissements en biens d'équipement importés ou des compétences qu'on ne peut trouver que dans les pays donateurs au détriment des projets de plus petite envergure davantage axés sur la pauvreté.

Les pays de l'OCDE ont fait un grand pas dans la voie du déliement de l'aide en adoptant (en avril 2001) une Recommandation sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés. En vertu de cet accord, les donateurs délieront leur aide aux pays les moins avancés dans tout un éventail de domaines (soutien à la balance des paiements et aide à l'ajustement structurel, remise de dette, aide-programme sectorielle et plurisectorielle, aide au titre de projets d'équipement, soutien des importations et aide sous forme de produits, contrats de services commerciaux et APD consentie à des organisations non gouvernementales pour des activités impliquant la passation de marchés). Certains pays de l'OCDE ont en outre indiqué qu'ils comptaient étendre la couverture de cet accord à d'autres catégories d'aide, ou à des pays en développement relevant de groupes de revenu plus élevés.

Depuis 1992, les règles de discipline prévues dans le domaine de l'aide liée par l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation mis en place sous les auspices de l'OCDE ont, elles aussi, contribué à atténuer les distorsions commerciales et à réorienter l'aide vers les secteurs qui ont un rôle particulier à jouer dans l'instauration d'un développement durable (santé, éducation et autres secteurs sociaux, notamment) et vers les pays en développement les plus pauvres, rehaussant ainsi l'efficacité de l'aide consentie aux pays où les besoins sont les plus importants (ceux dont le RNB par habitant est actuellement inférieur à 2 995 USD). Par ailleurs, 26 pays ont convenu d'appliquer une approche commune concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Une harmonisation des pratiques des donateurs peut également améliorer l'efficacité de l'APD en réduisant les doubles emplois et en allégeant la charge administrative imposée aux gouvernements donateurs et bénéficiaires. C'est ainsi que le CAD de l'OCDE, avec le concours des pays bénéficiaires, a

créé un Groupe d'étude sur les pratiques des donateurs, lequel a entrepris d'élaborer un ensemble de « bonnes pratiques » destinées à renforcer l'appropriation locale dans des domaines tels que l'analyse et le dialogue en amont, la gestion financière, le suivi et la notification, et les approches sectorielles.

Des efforts considérables sont par ailleurs déployés pour réduire la charge de remboursement des pays pauvres très endettés (PPTÉ), dont la plupart sont des pays moins avancés d'Afrique subsaharienne. Leur dette est issue, pour une large part, de créances d'institutions financières internationales, mais aussi de prêts d'APD, de prêts bancaires et de crédits à l'exportation qui leur ont été consentis par des pays de l'OCDE. L'Initiative en faveur des PPTÉ a expressément pour objet de ramener la dette à des niveaux gérables et, au bout du compte, de permettre aux pays visés de se ménager de façon durable un plus large accès aux marchés financiers internationaux. Elle est conçue de telle sorte que les allègements interviennent pour l'essentiel d'emblée, et prennent donc effet plus vite. Les pays de l'OCDE ont en outre souscrit à une Déclaration de principes tendant à décourager l'octroi de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour financer des dépenses improductives. Cette mesure vise à assurer que l'acquisition de biens et la réalisation de projets non essentiels, qui ne contribuent pas au développement économique et social des nations en développement les plus pauvres mais alourdissent leur dette extérieure, ne bénéficient d'aucun soutien de la part des gouvernements des pays de l'OCDE. Les allègements de dette consentis aux PPTÉ sont supposés venir compléter les apports annuels nets d'APD, non s'y substituer.

L'APD n'est que l'un des canaux par lesquels les pays de l'OCDE peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et à la concrétisation des autres objectifs de développement. La coopération pour le développement a un rôle essentiel à jouer, mais ne peut porter tous ses fruits si elle est laissée à elle-même, le contexte dans lequel elle s'inscrit ayant aussi son importance. La cohérence des politiques, dans les pays en développement comme dans les pays développés, est donc une question essentielle.

Encadré 4.3. **Soutenir la diffusion des technologies : enseignements de l'expérience**

- *La diffusion des technologies appelle un renforcement des capacités et ne se limite pas à la fourniture d'équipements.* Le principal obstacle à la diffusion des technologies existantes est l'insuffisance des capacités institutionnelles, techniques et de gestion indispensables pour assurer l'adaptation au changement.
- *Les institutions financières jouent un rôle fondamental.* Dans de nombreux pays, les défaillances des institutions financières et l'accès limité au crédit entravent le développement du secteur des entreprises. En outre, les institutions financières manquent souvent de moyens pour apprécier les avantages financiers des techniques et technologies moins polluantes.
- *Les politiques et réglementations nationales ont leur importance.* Si les prix d'intrants tels que l'énergie ou l'eau sont subventionnés ou si un certain laxisme se manifeste dans l'application des réglementations environnementales, l'industrie est d'autant moins incitée à mettre au point et utiliser de nouvelles technologies.
- *La pression de l'opinion publique est déterminante.* Mieux informer le public des effets, sur la santé notamment, de la dégradation de l'environnement peut susciter un effort collectif de protection de l'environnement et une demande, de la part des acteurs aussi bien publics que privés, d'amélioration de la performance environnementale.
- *Appuyer la diffusion des technologies est une entreprise de longue haleine.* Le renforcement des capacités est un processus qui demande du temps et dont les résultats doivent être absorbés et acceptés par toutes les composantes de la société. Cela nécessite souvent un effort persistant, s'inscrivant dans la durée. Une coopération technologique efficace peut exiger des engagements sur une période supérieure aux trois à cinq ans qui constituent l'horizon habituel des activités de planification, souvent de l'ordre de 10 à 20 ans.

Comme on l'a déjà souligné, les politiques en matière d'échange et d'investissement, par exemple, peuvent souvent avoir des retombées bien plus importantes. Les donateurs accroissent leur aide au renforcement des capacités dans le domaine des échanges mais, dans le même temps, continuent de restreindre l'accès des pays en développement à leurs marchés. Les cas d'« incohérence des politiques » de ce type ont souvent la vie dure, et leur trouver une solution qui satisfasse toutes les parties en présence ne va pas sans soulever certaines difficultés d'ordre politique. Au minimum, il faut veiller, lors de la définition des priorités, à tenir pleinement compte de leurs conséquences pour les autres acteurs et les objectifs poursuivis dans d'autres domaines, au plan aussi bien intérieur qu'extérieur.

Un domaine dans lequel la cohérence revêt une importance toute particulière est celui du développement et de la coopération technologiques. La diffusion de techniques et technologies plus propres à un éventail toujours plus grand d'utilisateurs aura vraisemblablement des retombées bénéfiques aux plans à la fois économique, environnemental et social – contribuant ainsi directement à l'instauration d'un développement durable. L'accès à des technologies respectueuses de l'environnement, notamment en matière de production et de consommation d'énergie, est généralement considéré comme un préalable important au développement durable. Or des droits de douane et autres obstacles viennent souvent restreindre les échanges de biens et services environnementaux. Le Programme de Doha pour le développement appelle en conséquence à la réduction voire, le cas échéant, à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges de biens et services environnementaux. L'essentiel, en l'espèce, est de veiller à ce que les mesures visant le développement et la diffusion des technologies aillent toutes dans le même sens (voir l'encadré 4.3).

NOTES

1. L'annexe I décrit le rôle spécifique de l'OCDE parmi les grandes institutions internationales qui œuvrent en faveur du développement durable. Cette annexe examine les travaux de réflexion sur les politiques et d'analyse de l'Organisation qui aident les pays à collaborer dans l'optique du développement durable.
2. S'il est clair que l'accumulation de capital est importante pour la croissance, l'impact des investissements selon les formes de capital est moins évident. Des analyses empiriques ont été entreprises afin de mettre en lumière l'impact de politiques et d'institutions particulières sur la croissance de la production dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2000a).
3. Le seuil de revenu en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre est déterminant dans la définition de la pauvreté. Dans ce rapport, on emploie un seuil de pauvreté *relative* pour les pays de l'OCDE ; sont ainsi considérés comme pauvres les individus dont l'ensemble des revenus sont très sensiblement inférieurs à ceux d'un habitant type du pays considéré. En revanche, l'examen de la pauvreté dans les pays en développement se fonde sur un seuil de pauvreté *absolue*, qui correspond au revenu minimum nécessaire pour garantir un niveau de vie déterminé.
4. Ces chiffres correspondent aux émissions produites sur le territoire des pays de l'OCDE et excluent celles provenant de la production, dans d'autres pays, de biens importés et consommés dans les pays de l'OCDE. En combinant la « teneur en carbone » estimée de la production nationale (déduction faite des exportations) et celle des biens importés, on pourrait obtenir une idée plus précise des émissions de dioxyde de carbone liées aux activités de consommation dans un pays donné. L'OCDE s'apprête à lancer un projet qui tentera d'établir de telles estimations pour une partie de ses pays Membres.
5. Selon des études récentes, il se pourrait que les prises mondiales notifiées aient été surévaluées (Watson et Pauly, 2001).
6. Les taxes liées à l'environnement sont des prélèvements sans contrepartie perçus sur les émissions ou rejets de polluants, sur l'élimination et le traitement de déchets et sur l'utilisation de produits préjudiciables pour l'environnement, tels que produits pétroliers, électricité, certains produits chimiques, etc. En coopération avec la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie, l'OCDE a élaboré une base de données en ligne des taxes liées à l'environnement dans les pays Membres de l'OCDE (voir www.oecd.org/env/tax-database/).
7. Calculs basés sur les équivalents subventions à la production.
8. Voir, par exemple, la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des marchés publics [C(2002)3] – (www.oecd.org).

ACTIVITÉS DE L'OCDE A L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'OCDE compte 30 pays Membres, tous fermement attachés à la démocratie et à l'économie de marché. Nombre de ses activités ont une portée d'envergure mondiale car impliquant une collaboration active avec quelque 70 autres pays, des organisations non gouvernementales et la société civile. L'Organisation offre aux gouvernements de ses pays Membres un cadre où débattre de tout un éventail de politiques publiques, les affiner et les améliorer. Ils y comparent leur expérience respective, y recherchent des solutions à des problèmes communs et s'y appliquent à coordonner et harmoniser leurs politiques intérieures et internationales. L'Organisation est, par essence, une instance pluridisciplinaire. Ses domaines de compétence englobent l'économie, les affaires sociales et l'environnement mais aussi la coopération pour le développement, les échanges, la fiscalité, la gestion publique, la politique scientifique et d'autres politiques sectorielles. Grâce à sa capacité pluridisciplinaire d'analyse et de dialogue sur les politiques à suivre, à son approche globale des problèmes et à son processus sans équivalent de renforcement des capacités par la mise en commun de pratiques exemplaires et un suivi des performances des pays fondé sur la pression des pairs, l'OCDE est particulièrement bien armée pour aider les gouvernements dans leur action au service du développement durable.

L'OCDE fait beaucoup pour promouvoir la croissance économique, le développement social, la gestion rationnelle de l'environnement et la bonne gestion des affaires publiques dans ses pays Membres, et aussi dans le cadre d'un programme de coopération qu'elle a instauré avec les pays en développement et d'autres économies non membres. En mettant en évidence les problèmes qui commencent à se faire jour et les options qui mènent au succès, elle aide les décideurs à formuler des orientations stratégiques pour leurs pays. L'OCDE est particulièrement réputée pour ses études et examens par pays, ainsi que pour ses activités de collecte de données et d'élaboration d'indicateurs. Les échanges de vues entre pays, à l'OCDE, débouchent parfois sur des instruments de portée internationale, sous forme par exemple de Décisions ou de Recommandations, dans des domaines où un accord multilatéral est indispensable pour permettre des avancées dans une économie mondialisée. Le dialogue, la recherche d'un consensus et la pression par les pairs sont les fondements mêmes des activités de l'OCDE.

Travaux analytiques et recommandations pratiques

L'OCDE est une instance de réflexion et de débat sur les politiques publiques, alimentés par des recherches et des analyses. Si ce rôle ne lui attire que rarement publicité, il n'en est pas moins essentiel. Le processus débute par la collecte de données et leur analyse puis s'ouvre sur un débat collectif. L'OCDE s'emploie à faciliter l'échange de données d'expérience entre pays, la mise au point de recommandations concrètes à partir de ces données d'expérience et d'un solide travail d'analyse. Elle offre aussi un cadre où repérer et examiner les problèmes qui se font jour. Elle a ainsi été une des premières à se pencher sur les opportunités et les défis liés aux biotechnologies modernes – accueillant, en 2000 et 2001, une série de conférences internationales multipartites sur les effets pour l'environnement et la santé des organismes vivants modifiés (OVM).

A côté des travaux réalisés dans le cadre de ses comités et de leurs organes subsidiaires, qui contribuent à l'étude des différentes questions relevant des divers aspects du développement durable, l'OCDE a lancé, en 1998, un exercice coordonné d'analyse associant tous les secteurs de l'Organisation et spécifiquement axé sur le développement durable. L'ensemble des travaux de recherche menés dans le cadre de ce projet horizontal étalé sur trois ans, et les recommandations d'action qui en sont ressorties, sont résumés dans le rapport de l'OCDE intitulé *Développement durable : quelles politiques ?* et ont été présentés aux ministres des Finances et de l'environnement des pays de l'OCDE lorsqu'ils se sont réunis au siège de l'Organisation en mai 2001 (OCDE, 2001l ; OCDE, 2001x). Outre qu'ils se sont félicités de ces résultats, les ministres ont demandé à l'OCDE de poursuivre ses travaux analytiques afin d'étayer leurs décisions, et plus spécialement de :

- élaborer des indicateurs convenus pour mesurer les progrès accomplis concernant les trois dimensions du développement durable, notamment le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement, afin de les intégrer aux processus d'examen par les pairs menés à l'Organisation dans les domaines économique, social et environnemental, et combler les lacunes des données statistiques et scientifiques ;

- déterminer les moyens de surmonter les obstacles aux réformes des politiques, en vue tout particulièrement de permettre une meilleure utilisation des instruments économiques et de réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, et d'approfondir ses travaux analytiques concernant ces instruments ;
- analyser plus avant les aspects sociaux du développement durable (notamment par des travaux sur le capital humain et social) ainsi que leur interaction avec ses dimensions économiques et environnementales ;
- formuler des orientations pratiques pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales.

Des travaux dans ces diverses directions ont été engagés à l'OCDE et ils se poursuivront dans les trois années qui viennent. Les principaux résultats en seront présentés aux ministres en 2004.

L'OCDE œuvre, de même, à la bonne gouvernance en examinant les effets des politiques en vigueur et proposées et en élaborant des recommandations et des instruments juridiques destinés à guider l'action dans ce domaine (voir les pages 81-83). Elle s'applique aussi à améliorer l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques, et a récemment publié un rapport et un manuel concernant le renforcement de l'interaction entre les pouvoirs publics et les citoyens (OCDE, 2001*i*). Elle s'intéresse aussi aux moyens d'améliorer la gouvernance au service du développement durable, notamment par le biais d'un séminaire international qu'elle a organisé en novembre 2001 et de la réalisation de cinq études de cas dont les résultats ont été publiés (OCDE, 2002*e*), et s'emploie maintenant à définir une liste concrète de conditions essentielles pour la cohérence et l'intégration des politiques au service du développement durable, destinée à inspirer les décideurs (OCDE, 2002*h*).

Afin de renforcer la cohérence et la coordination de ses propres travaux sur le développement durable, l'OCDE s'est dotée en 2001 d'un Groupe *ad hoc* de haut niveau sur le développement durable, chargé de superviser les activités de l'Organisation dans ce domaine. Parmi les membres du Bureau du Groupe, figurent les présidents des comités de l'OCDE s'occupant, respectivement, des politiques économique, sociale et environnementale.

Statistiques et indicateurs

Les échanges de vues entre les gouvernements des pays de l'OCDE s'appuient sur les informations et analyses que leur fournit le Secrétariat. Celui-ci recueille des données, surveille les tendances, analyse et anticipe les évolutions économiques et met en évidence les transformations sociales ou les changements qui se profilent dans les domaines des échanges, de l'environnement, de l'agriculture, de la technologie, de la fiscalité et d'autres encore. Une gamme complète de statistiques est ainsi produite pour aider les pays Membres à suivre les évolutions intervenant chez eux et à comparer les progrès entre pays, et leur fournir une base pour harmoniser leurs politiques et leurs réglementations. En outre, l'OCDE promeut et élabore des normes statistiques internationales et coordonne ses activités statistiques avec celles d'autres organisations internationales.

L'OCDE établit des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la voie d'un développement durable et recueille des données sur ces derniers, en particulier des indicateurs renvoyant aux trois dimensions du développement durable – l'économie l'environnement et la société. Pour étayer ses analyses économiques, elle gère des bases de données contenant de nombreuses statistiques sur des sujets tels que les comptes nationaux, la balance des paiements, les échanges, les prix et les flux financiers. Elle s'applique par ailleurs à mettre au point des pratiques optimales pour la mesure des variables économiques et des techniques pour l'évaluation de la productivité, du stock de capital, des activités de recherche et développement, et des prix. Elle a participé à l'effort d'élaboration d'indicateurs environnementaux entrepris depuis une dizaine d'années et a en particulier construit un corps central d'indicateurs d'environnement et plusieurs ensembles d'indicateurs sectoriels – concernant notamment l'agriculture, les transports et l'énergie – afin de faciliter la prise en compte des considérations d'environnement dans la formulation des politiques sectorielles. L'OCDE s'emploie aussi définir des techniques pour l'établissement de comptes de l'environnement et l'évaluation des actifs environnementaux. Elle avait en outre, dès le début des années 80, assemblé une première liste d'indicateurs sociaux et en 2001 elle a diffusé, à la demande des ministres des Affaires sociales et de la santé, une série d'indicateurs donnant une vue d'ensemble de la situation sociale dans les différents pays de l'OCDE et permettant d'évaluer l'efficacité des mesures prises à l'appui des objectifs sociaux (OCDE, 2001*a*). Elle recueille par ailleurs des données et des indicateurs concernant les conditions environnementales, sociales et économiques prévalant à l'échelon régional et local. Sa base de données contient des informations de cette nature pour 500 grandes régions et 2 500 régions de taille intermédiaire de la zone de l'OCDE.

Depuis quelques temps, une attention plus systématique est portée aux indicateurs du développement durable dans les examens par les pairs de l'OCDE (voir l'encadré A1) ; il a par ailleurs été entrepris d'affiner les indicateurs permettant de rendre compte du découplage des pressions environnementales et de la croissance économique.

Encadré A1. **Les indicateurs du développement durable et leur utilisation dans les examens par les pairs de l'OCDE**

En réponse au mandat sur le développement durable dont elle a été investie par la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres en mai 2001, l'Organisation a entrepris de définir, dans le cadre d'un processus consensuel, des indicateurs du développement durable susceptibles d'être utilisés dans ses examens réguliers par les pairs des politiques et performances de ses pays Membres. Dans un premier temps, a été établie une liste de questions importantes pour l'orientation de l'action publique, dans laquelle quelques domaines seront retenus pour chaque examen, domaines qui seront choisis en fonction de leur pertinence pour le pays considéré. Les travaux s'appuieront sur les conclusions d'un rapport spécial recensant les indicateurs permettant de rendre compte du découplage des pressions environnementales et de la croissance économique.

La deuxième étape sera l'utilisation de ces indicateurs dans les examens par les pairs à proprement parler. Il faudra compter environ deux ans pour couvrir l'ensemble des pays de l'OCDE faisant l'objet d'études économiques régulières. Une synthèse des principaux enseignements tirés de l'exercice sera établie pour la réunion 2004 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres.

Examens par les pairs

Les politiques des pays de l'OCDE qui ont les retombées les plus directes du point de vue du développement durable sont régulièrement passées en revue dans le cadre des études économiques de l'OCDE, des examens des performances environnementales, des examens par les pairs des programmes des membres du Comité d'aide au développement (CAD) en matière de coopération pour le développement, des examens des politiques énergétiques réalisés par l'AIE et des examens réguliers des évolutions des politiques nationales de la science et de la technologie. Le suivi des tendances, des politiques et des performances nationales, et le recours à la pression des pairs pour obtenir des améliorations sur ces différents points, sont une fonction essentielle de l'OCDE. Lors de chaque examen, il est procédé à une évaluation de l'efficacité des politiques en vigueur et à une analyse de différents indicateurs, et formulé des recommandations destinées à aider le pays examiné à consolider ses acquis et à faire mieux encore. Le processus a aussi été étendu à certains pays non membres.

Les études économiques sont centrées sur les politiques macroéconomiques et structurelles propres à améliorer durablement la performance économique. Dans chaque étude, un chapitre est consacré à l'analyse approfondie d'un sujet particulier. Pour les 13 pays examinés depuis 1998 le thème retenu a été « pour une croissance écologiquement viable » afin d'apporter une contribution au projet horizontal de l'OCDE sur le développement durable.

Les examens des performances environnementales réalisés à l'OCDE fournissent une appréciation des progrès accomplis vers les objectifs nationaux d'environnement et de développement durable ainsi que du degré de respect des engagements internationaux souscrits dans ce domaine. Maintenant qu'a été opéré un tour d'horizon de tous les pays Membres, un deuxième cycle d'examens a débuté en 2000, dans lequel une place privilégiée est accordée aux questions de développement durable et à l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la prise des décisions. Des examens ont aussi été consacrés à quelques pays non membres (notamment la Russie) et l'OCDE a prêté son concours à la CEE-ONU pour le lancement d'un programme similaire couvrant d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

Les examens des politiques d'aide des membres du Comité d'aide au développement ne trouvent d'équivalent nulle part ailleurs qu'à l'OCDE. Ils sont établis par le Secrétariat à l'issue d'entretiens avec des responsables et des agents des instances chargées de la coopération pour le développement dans les capitales et sur le terrain. Ces derniers temps, l'attention a été centrée sur les efforts déployés par les organismes d'aide à l'appui des objectifs convenus à l'échelon international et sur l'observation des Lignes directrices édictées par le CAD dans divers domaines d'intervention de la coopération pour le développement (dont l'environnement et le développement durable). Les membres du CAD ont reconnu la nécessité de trouver des moyens d'intégrer plus systématiquement les questions de développement durable dans les examens par les pairs du CAD et ont entrepris de s'atteler à cette tâche.

Décisions, recommandations et autres instruments juridiques de l'OCDE

Parfois, les travaux analytiques de l'Organisation et ses recommandations débouchent sur des accords internationaux visant à permettre des avancées dans un domaine où une coopération multilatérale sera vraisemblablement bénéfique pour tous. L'Organisation peut alors œuvrer à l'élaboration d'instruments juridiques

Encadré A2. Lignes directrices du CAD sur les stratégies de développement durable

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE est une des principales instances au sein desquelles les principaux donateurs de la zone de l'OCDE collaborent à la formulation de politiques et d'approches destinées à guider leur action à l'appui des efforts déployés par les partenaires des pays en développement pour atteindre à un développement durable. Entre autres activités, il a produit un certain nombre de lignes directrices, en particulier pour l'élaboration des stratégies nationales de développement durable et la réduction de la pauvreté.

Les Lignes directrices du CAD sur les stratégies de développement durable, pour prendre cet exemple, fournissent des conseils, dérivés de l'expérience accumulée et d'une analyse approfondie, sur les bonnes pratiques pour l'élaboration des stratégies nationales et les grands principes devant sous-tendre ces dernières. Elles sont utilisées par des pays du monde entier pour la formulation de leurs stratégies nationales en prévision du Sommet mondial sur le développement durable qui doit se tenir en 2002.

Source : OCDE (2001*w*).

pour appuyer une telle coopération, qu'il s'agisse d'instruments destinés à être soumis pour adoption au Conseil ou négociés dans le cadre de l'OCDE.

Les décisions du Conseil de l'OCDE lient tous les pays Membres qui ne manifestent pas d'abstention au moment de leur adoption. Bien que n'étant pas à strictement parler des traités internationaux, elles imposent le même genre d'obligations juridiques. Il existe actuellement plus de 30 décisions de l'OCDE. De leur côté, les recommandations du Conseil de l'OCDE, qui sont aujourd'hui au nombre de plus de 120, ne sont pas juridiquement contraignantes mais, dans la pratique, elles sont quasiment assimilées à une obligation morale car constituant l'expression d'un consensus politique des pays Membres. Ces derniers sont donc supposés faire de leur mieux pour leur donner pleinement suite. D'autres instruments politiques sont également élaborés dans le cadre de l'Organisation, notamment des déclarations, des arrangements et mémorandums d'accord, et des accords internationaux.

Plusieurs des instruments conçus à l'OCDE ont joué un rôle essentiel pour favoriser une meilleure prise en compte des trois dimensions du développement durable dans la formulation des politiques ces dernières décennies (voir également l'encadré A2). C'est ainsi qu'en 1972 le Conseil de l'OCDE a adopté une Recommandation sur le principe pollueur-payeur. Celle-ci a servi de fondement aux dispositifs de prévention et de contrôle de la pollution mis en place par de nombreux pays de l'OCDE. Il y est stipulé que c'est au pollueur de supporter les frais de mise en œuvre des mesures de protection décidées par les autorités publiques pour préserver un état acceptable de l'environnement. De même, la Recommandation de 1998 sur l'information environnementale établit un lien entre les objectifs sociaux et environnementaux en appelant à rendre les informations environnementales accessibles au public et aux organisations de la société civile.

Parmi les instruments de l'OCDE qui contribuent à l'instauration d'un développement durable figurent aussi la Convention sur la lutte contre la corruption, l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration sur l'investissement international et les Principes de gouvernement d'entreprise.

La Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui a pris effet le 15 février 1999, assimile à une infraction pénale le fait d'offrir, promettre ou donner un pot de vin à un agent public étranger en vue d'obtenir ou de conserver un marché international. Des pays non membres de l'OCDE peuvent adhérer à la Convention. Les 35 signataires actuels, parmi lesquels figure la totalité des pays de l'OCDE, se sont engagés à adopter des règles communes concernant les sanctions à appliquer aux entreprises et aux particuliers qui commettent des actes de corruption. Celles-ci sont soumises à un suivi attentif et une évaluation de la situation dans chaque pays est accessible sur le site Internet de l'OCDE.

Les travaux de l'OCDE sur les crédits à l'exportation ont débouché sur l'élaboration, puis l'actualisation, de règles de discipline – regroupées dans l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation – qui fixent la libéralité maximale des conditions financières dont peuvent être assortis les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Ces règles, qui donnent lieu à des négociations permanentes, visent à éliminer les subventions et les risques de distorsion des échanges liés aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. L'OCDE offre également

un lieu où replacer l'examen et la coordination des politiques et pratiques nationales en matière de crédit à l'exportation dans un contexte plus général. Dans cette perspective, elle a consacré de nombreux travaux aux liens entre crédits à l'exportation et environnement, et entre crédits à l'exportation et corruption. En 2001, le Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation a approuvé une Déclaration d'action concernant la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ; sur les 28 membres de ce Groupe, 26 ont par ailleurs convenu d'appliquer un ensemble d'Approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (qu'ils réexaminèrent en 2003 à la lumière de l'expérience accumulée) et la totalité a souscrit à une Déclaration de principes décourageant l'utilisation des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour financer des dépenses improductives dans les pays pauvres très endettés (PPTE).

Les entreprises et l'industrie sont de plus en plus considérés avoir un rôle spécifique à jouer dans l'instauration d'un développement durable. L'OCDE soutient la recherche de politiques gouvernementales et d'approches volontaires qui encouragent une bonne conduite de la part des entreprises. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont un ensemble de recommandations adressées aux entreprises par les 36 gouvernements (dont 6 pays non membres de l'OCDE) qui y adhèrent (voir l'encadré 3.3 au chapitre 3). Bien qu'ils n'aient pas un caractère contraignant, les gouvernements se sont engagés à en promouvoir le respect.

Dialogue avec les pays non membres

L'OCDE entretient des contacts avec des pays de toutes les régions du monde par l'intermédiaire du Centre pour la coopération avec les non-membres. Ce dernier a pour mission d'encourager et de coordonner le dialogue et la coopération avec tout un éventail d'économies émergentes et en transition et de pays en développement. Par ses activités, il s'applique à faciliter l'étude conjointe des options qui s'offrent au plan institutionnel et au niveau de l'action des pouvoirs publics et à inciter les pays non membres à participer aux travaux des comités de l'OCDE et à adhérer aux normes et instruments définis à l'OCDE.

Le Centre a récemment mis en place huit forums mondiaux s'articulant autour d'un thème précis, qui constituent autant d'initiatives et de réseaux permettant à des spécialistes de pays Membres et non membres de l'OCDE de se pencher sur des questions d'intérêt commun. A ainsi été créé un Forum mondial sur le développement durable, dont la première manifestation a consisté en une conférence sur le financement de la dimension environnementale du développement durable, tenue en avril 2002. Les travaux de cette conférence se sont appuyés sur les enseignements qui sont ressortis de la Conférence internationale sur le financement du développement organisée par les Nations Unies en mars 2002 et sont venus alimenter les débats et analyses en cours sur les modes efficaces de financement du développement durable. Les autres forums mondiaux sont quant à eux dédiés à l'agriculture, la concurrence, la gouvernance, l'investissement international, l'économie du savoir (y compris les biotechnologies et le commerce électronique), la fiscalité, et les échanges. La première réunion du Forum mondial sur l'investissement international a eu lieu à l'automne 2001 et a été consacrée à l'examen des moyens propres à optimiser les avantages de l'investissement direct étranger.

Dialogue avec d'autres acteurs

L'OCDE est consciente de la précieuse contribution que la société civile peut apporter à la formulation des politiques publiques, en particulier dans le domaine du développement durable, et met elle-même un point d'honneur à consulter diverses parties prenantes. Les comités et le Secrétariat de l'OCDE rencontrent régulièrement des représentants du monde des affaires (dans le cadre du Comité consultatif économique et industriel, ou BIAC, auprès de l'OCDE), des syndicats (dans le cadre de la Commission syndicale consultative, ou TUAC, auprès de l'OCDE) et des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement pour des échanges de vues ouverts sur les conclusions et les orientations des travaux de l'Organisation sur le développement durable.

Depuis 2000, est organisé tous les ans un Forum de l'OCDE à l'occasion duquel des ministres, des chefs d'entreprises, des représentants des travailleurs et des membres de la communauté des ONG se retrouvent pour débattre des grands problèmes du XXI^e siècle. Ce Forum, qui est couplé à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, sert de cadre à un dialogue multipartite qui contribue directement à alimenter les délibérations de cette réunion et concourt à en façonner les résultats. En 2001, le Forum de l'OCDE a eu pour thème « Développement durable et nouvelle économie » et a rassemblé quelque 1 500 participants venant de plus de 80 pays.

Annexe II

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Objectifs et cibles	Indicateurs
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.	1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour. 2 Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]. 3 Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	4 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale. 5 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	6 Taux net de scolarisation dans le primaire. 7 Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième. 8 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	9 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. 10 Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes. 11 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole. 12 Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national.
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	13 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. 14 Taux de mortalité infantile. 15 Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	16 Taux de mortalité maternelle. 17 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.	18 Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans. 19 Taux d'utilisation de la contraception. 20 Taux d'utilisation de la contraception. Nombre d'enfants orphelins du sida.
Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	21 Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie. 22 Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme. 23 Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie. 24 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.

Objectifs et cibles	Indicateurs
Objectif 7. Assurer un environnement durable	
<p>Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</p> <p>Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.</p> <p>Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.</p>	<p>25 Proportion de zones forestières.</p> <p>26 Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité.</p> <p>27 PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique).</p> <p>28 Émissions de dioxyde de carbone (par habitant). [A ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète].</p> <p>29 Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.</p> <p>30 Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement.</p> <p>31 Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements. [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis].</p>
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.</p> <p>Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.</p> <p>Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement. (En appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).</p> <p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.</p> <p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.</i></p> <p><i>Aide publique au développement</i></p> <p>32 APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0.7 % au total et 0.15 % pour les PMA).</p> <p>33 Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement).</p> <p>34 Proportion de l'APD qui est déliée.</p> <p>35 Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement.</p> <p>36 Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral.</p> <p><i>Accès au marché</i></p> <p>37 Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents.</p> <p>38 Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements.</p> <p>39 Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE.</p> <p>40 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales.</p> <p><i>Viabilité de la dette</i></p> <p>41 Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée.</p> <p>42 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.</p> <p>43 Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette.</p> <p>44 Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE.</p> <p>45 Taux de chômage des 15 à 24 ans.</p>

Objectifs et cibles	Indicateurs
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.	46 Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	47 Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants.
	48 Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants. Autres indicateurs à déterminer.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été établi sous la supervision du Groupe *ad hoc* de l'OCDE sur le développement durable.

Il a été préparé par une équipe pluridisciplinaire englobant des représentants de quasiment toutes les directions de l'OCDE. Il a été rédigé par Wendy Ayres (consultante) et Helen Mountford, sous la supervision de Rob Visser et la direction de Joke Waller-Hunter. Marie-Line Fontaine et Barbara Ladeuille se sont chargées de toutes les tâches de secrétariat. Eric Massey a édité le rapport.

Ont également contribué à la production du présent rapport :

Centre pour la coopération avec les non-membres

Marilyn Yakowitz

Centre de développement

David O'Connor

Direction de la coopération pour le développement

Yasmin Ahmad

Richard Carey

Georg Caspary

Carol Gabyzon

Brian Hammond

Remy Paris

Rudolphe Petras

Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales

Dana Blumin

Georges Lemaître

Monika Queisser

Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises

Ayse Bertrand

Hans Christiansen

Kathryn Gordon

Christopher Heady

Isabelle Ynesta

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries

Anthony Cox

Wilfrid Legg

Luis Portugal

Carl-Christian Schmidt

Direction de la science, de la technologie et de l'industrie

Sharon Standish

Candice Stevens

Andrew Wykoff

Direction des affaires économiques

Sveinbjorn Blondal

Richard Herd

Direction de l'environnement

Christian Averous

Jean-Philippe Barde

Carla Bertuzzi

Nils-Axel Braathen

Myriam Linster

Heino Von Meyer

Jan Corfee Morlot

Brendan Gillespie

Tom Jones

Kenneth Ruffing

Cristina Tebar Less

Frédérique Zegel

Secrétariat général

Martine Durand

Françoise Michelson

Marco Mira d'Ercole

Agence internationale de l'énergie

Kristi Varangu

Agence pour l'énergie nucléaire

Thierry Dujardin

Table ronde de l'OCDE sur le développement durable

Simon Upton
Vangelis Vitalis

Service de la gestion publique

Frédéric Boudier

Direction des statistiques

Derek Blades
Lydia Deloumeaux
Enrico Giovannini
Michèle Hainaut

Lynda Hawe
Philippe Herve
Andreas Lindner

Service du développement territorial

Josef Konvitz
Lindsay McFarlane

Direction des échanges

Dale Andrew
Ron Steenblik
Janet West

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AIE	Agence internationale de l'énergie
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CEE-ONU	Commission des Nations Unies pour l'Europe
CITE	Classification internationale type de l'enseignement
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
COV	Composant organique volatil
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
IDE	Investissement direct étranger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OVM	Organisme vivant modifié
NO_x	Oxydes d'azote
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays pauvre très endetté
R-D	Recherche et développement
RNB	Revenu national brut
SGP	Système généralisé de préférences
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SO_x	Oxydes de soufre
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BIBLIOGRAPHIE

Références OCDE

- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (1995),
Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE. Problèmes et réponses, OCDE, Paris.
- OCDE (1997),
L'analyse des impacts de la réglementation. Meilleures pratiques dans les pays de l'OCDE, OCDE, Paris.
- OCDE (1998),
Réduire les subventions pour améliorer l'environnement. Partie II : Analyse et synthèse des études, OCDE, Paris.
- OCDE (1999a),
Pour un monde solidaire. Le nouvel agenda social, OCDE Paris.
- OCDE (1999b),
Études économiques de l'OCDE. Hongrie, OCDE, Paris.
- OCDE (1999c),
Le prix de l'eau. Les tendances dans les pays de l'OCDE, OCDE, Paris.
- OCDE (1999d),
Les approches volontaires dans les politiques de l'environnement. Analyse et évaluation, OCDE, Paris.
- OCDE (2000a),
Perspectives économiques de l'OCDE n° 68, OCDE, Paris.
- OCDE (2000b),
Annuaire des statistiques d'investissement international, OCDE, Paris.
- OCDE (2000c),
Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques, OCDE, Paris.
- OCDE (2000d),
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, OCDE, Paris.
- OCDE (2000e),
Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail, OCDE, Paris.
- OCDE (2001a),
Indicateurs d'environnement de l'OCDE. 2001. Vers un développement durable, OCDE, Paris.
- OCDE (2001b),
Les perspectives de l'environnement, OCDE, Paris.
- OCDE (2001c),
Politiques agricoles des pays de l'OCDE. Suivi et évaluation, OCDE, Paris.
- OCDE (2001d),
Panorama de la société, OCDE, Paris.
- OCDE (2001e),
Panorama de la santé, OCDE, Paris.
- OCDE (2001f),
Regards sur l'éducation, OCDE, Paris.
- OCDE (2001g),
OECD Environmental Outlook for the Chemicals Industry, OCDE, Paris.
- OCDE (2001h),
Indicateurs environnementaux pour l'agriculture. Volume 3 : Méthodes et résultats, OCDE, Paris.
- OCDE (2001i),
Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques, OCDE, Paris.

- OCDE (2001j),
Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE. Problèmes et stratégies, OCDE, Paris.
- OCDE (2001k),
Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Politiques et statistiques de base, OCDE, Paris.
- OCDE (2001l),
Développement durable. Les grandes questions, OCDE, Paris.
- OCDE (2001m),
Permis transférables nationaux et politiques environnementales. Conception et application, OCDE, Paris.
- OCDE (2001n),
Responsabilité des entreprises. Initiatives privées et objectifs publics, OCDE, Paris.
- OCDE (2001o),
Mieux vivre dans la ville. Le rôle de la gouvernance métropolitaine, OCDE, Paris.
- OCDE (2001p),
La nouvelle économie : mythe ou réalité ?, OCDE, Paris.
- OCDE (2001q),
« Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle », www.oecd.org/env/, OCDE, Paris.
- OCDE (2001r),
« Lignes directrices du CAD. La réduction de la pauvreté », www.oecd.org/dac/, OCDE, Paris.
- OCDE (2001s),
« Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme », *Les Dossiers du CAD*, volume 2, n° 4, OCDE, Paris.
- OCDE (2001t),
Les échanges et l'environnement sous l'angle du développement, OCDE, Paris.
- OCDE (2001u),
Financial Market Trends, No. 79, Volume 2001, Issue 2, OECD, Paris.
- OCDE (2001v),
« Lignes directrices du CAD. Renforcer les capacités commerciales au service du développement », www.oecd.org/dac/, OCDE, Paris.
- OCDE (2001w),
« Lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable », www.oecd.org/dac/, OCDE, Paris.
- OCDE (2001x),
Développement durable : quelles politiques ?, OCDE, Paris.
- OCDE (2002a, à paraître),
Indicateurs du découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique, OCDE, Paris.
- OCDE (2002b, à paraître),
Données OCDE sur l'environnement : Compendium 2002, OCDE, Paris.
- OCDE (2002c),
Politiques agricoles des pays de l'OCDE. Suivi et évaluation, OCDE, Paris.
- OCDE (2002d),
Vers un mode de consommation durable des ménages, OCDE, Paris.
- OCDE (2002e),
La gouvernance pour le développement durable. Étude de cinq pays de l'OCDE, OCDE, Paris.
- OCDE (2002f),
Technology Policy and the Environment, OCDE, Paris.
- OCDE (2002g, à paraître), « Lignes directrices du CAD. Coopération pour le développement et conventions de Rio », www.oecd.org/dac/, OCDE, Paris.
- OCDE (2002h, à paraître),
Liste de conditions essentielles pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques au service du développement durable, OCDE, Paris.

Références non OCDE

- AEN (Agence pour l'énergie nucléaire) (2001),
L'énergie nucléaire dans une perspective de développement durable, OCDE, Paris.
- AIE (Agence internationale de l'énergie) (2001),
Energy Policies of IEA Countries : 2001 Review, AIE/OCDE, Paris.

- AIE/PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2001),
Compte rendu d'un atelier sur le thème « Energy Subsidy Reform and Sustainable Development : Challenges for Policymakers, » AIE/PNUÉ, Paris.
- Banque mondiale (2000),
World Development Indicators, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale (2001),
Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. Combattre la pauvreté, Oxford University Press, New York.
- Banque mondiale (2002),
Globalization, Growth, and Poverty, Banque mondiale, Washington, D.C.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement) (2000),
World Investment Report, ONU, New York.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (1999),
Situation des forêts du monde, FAO, Rome.
- Förster, M. (2000),
« Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD area, Labour Market and Social Policy », *Occasional Papers*, n° 42, OCDE, Paris.
- IPCC (Groupe d'experts gouvernemental sur l'évolution du climat) (2001a),
Climate Change 2001 : The Scientific Assessment, « Policy Makers Summary », contribution du Groupe de travail I au troisième rapport d'évaluation de l'IPCC, Cambridge University Press, Cambridge.
- IPCC (2001b),
Climate Change 2001 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability, « Summary for Policy Makers and Technical Summary of the Working Group II Report », Cambridge University Press, Cambridge.
- ONU (Nations Unies) (2001),
World Population Prospects : 1950-2050, ONU, New York.
- Watson, R., et Pauly, D. (2001),
« Systematic Distorsions in World Fisheries Catch Trends », dans *Nature*, n° 414, pp. 534-536.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2001 1G 2 P) – n° 81390 2002